

CONTRAT ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 DU TERRITOIRE GRAND PARIS SUD EST Avenir



SOMMAIRE

PREAMBULE	p.4
I / LES TERRITOIRES EN POLITIQUE DE LA VILLE	p.5
1.1/ Présentation du territoire : caractéristiques sociales et économiques	p.5
1.2/ Les quartiers classés en politique de la ville	P.7
1.3/ Les sites en renouvellement urbain	p.8
1.4/ L'intervention sur des zones de fragilité économique et sociale	p.9
II/ LES THEMATIQUES ESSENTIELLES DU TERRITOIRE DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR ET LES PROJETS DE QUARTIER	p.10
2.1 / Les thématiques à l'échelle du territoire	p.10
2.1.1/ La santé	p.10
2.1.2 / L'insertion / emploi	p.15
2.1.3 / L'accès aux droits et aux services publics	p.18
2.1.4 / La citoyenneté et la co-éducation	p.21
2.2 / Les projets de quartier	p.25
III/ LES CONDITIONS D'UNE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE ET D'UN PILOTAGE STRATEGIQUE	p.57
3.1 / Le dispositif de pilotage	p.57
3.2/ La concertation locale	p.61
3.3/ Les engagements des signataires et des partenaires, la mobilisation d'acteurs privés	p.62
3.4 / La mobilisation des crédits spécifiques, du droit commun, et le volet investissement	p.82
3.5 / L'observation du territoire et la démarche d'évaluation	p.83
LISTE DES ANNEXES	P.86
SIGNATAIRES	

PREAMBULE

Le nouveau contrat « Engagements quartiers 2030 » s'inscrit dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine votée le 21 février 2014, la circulaire ministérielle relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains du 31 août 2023 et les orientations du Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023. Elles fixent pour **objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants** en luttant notamment contre toutes formes de discriminations.

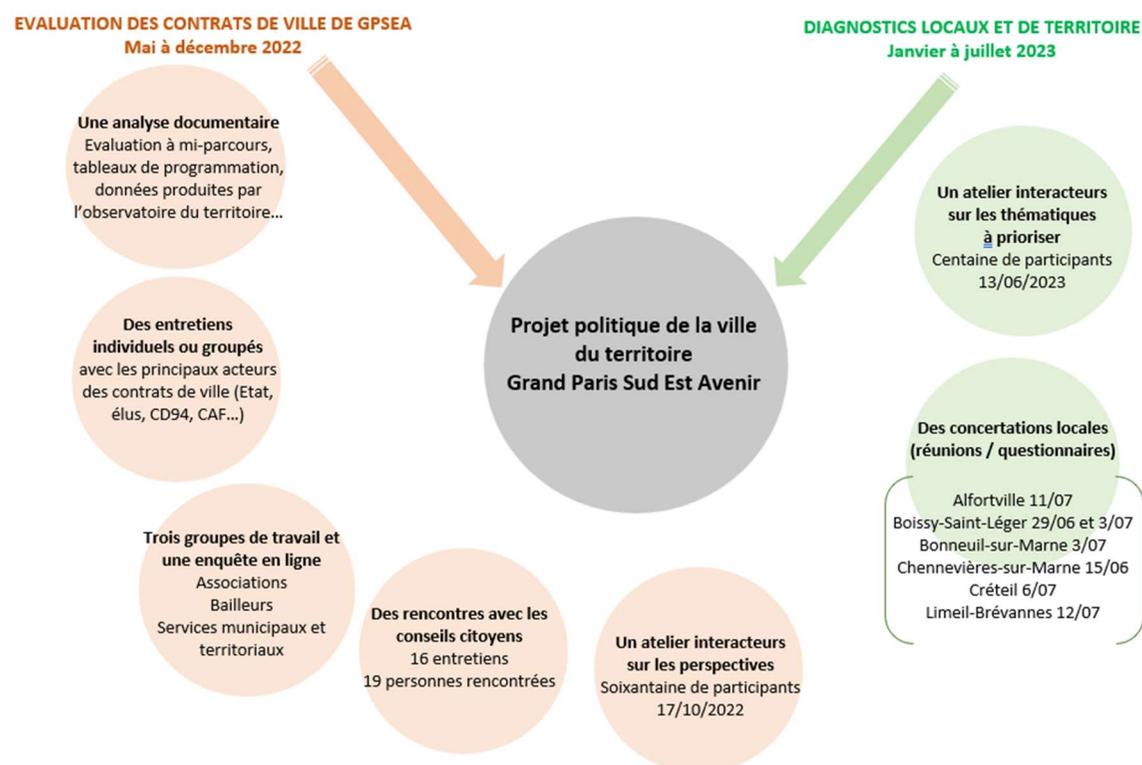
La politique de la ville est une des compétences obligatoires des intercommunalités. L'Établissement Public Territorial (EPT) Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) y est engagé depuis sa création en janvier 2016 à travers l'animation, le suivi et la mise en œuvre de ses 2 contrats de ville 2015 – 2023 de Plaine-Centrale / Bonneuil et du Haut Val-de-Marne, héritages des anciennes communautés d'agglomération.

Le contrat « Engagements quartiers 2030 » **signé pour une période de 6 ans (2024-2030) à l'échelle territoriale** constitue le **nouvel outil principal de développement de la politique de la ville**. Il permet sa mise en œuvre à un niveau local avec l'ensemble des partenaires signataires. Il se veut **souple et évolutif pour s'adapter au mieux aux réalités locales**. Il fera l'objet d'une actualisation en 2027, et devra s'adapter tout au long de sa mise en œuvre.

Ce nouveau contrat a été élaboré à partir des préconisations de l'évaluation des précédents contrats de ville et des diagnostics de territoire et locaux partagés. Mené de façon partenariale avec l'organisation de temps de concertation conséquents, il a permis aux acteurs locaux de s'interroger collectivement à différentes échelles sur les besoins, les ressources et les axes à privilégier.

Quatre thématiques principales ont été identifiées par les villes, l'EPT et l'Etat (la santé, l'insertion - emploi, l'accès aux droits et aux services publics, la citoyenneté et la co-éducation) **ainsi que deux thématiques transversales** (la transition écologique, l'égalité femmes - hommes). **Des projets de quartier mettant en avant les priorités locales** ont par ailleurs été élaborés pour chacun des quartiers classés prioritaires.

LA METHODOLOGIE UTILISEE



I. LES TERRITOIRES EN POLITIQUE DE LA VILLE

1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE / CARACTERISTIQUES SOCIALES ET ECONOMIQUES

Le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir **regroupe 16 communes représentant 321 769 habitants** (source INSEE 2020), réparties sur 100 km². Il s'étire des portes de Paris jusqu'à l'arc boisé du sud-est francilien et au début du plateau agricole de la Brie. Il est ainsi constitué de zones très urbaines, à l'image de Créteil, ville préfecture et d'espaces plus ruraux où se côtoient des communes de moins de 5 000 habitants.

Dans le cadre de la mise en place d'un outil d'observation des territoires portant sur l'ensemble des IRIS (découpage infracommunal proposé par l'INSEE), **l'observatoire territorial de GPSEA a identifié et qualifié des quartiers vulnérables sur la base de données sociodémographiques et socioéconomiques, en agréant 8 indicateurs :**

- Part des familles monoparentales
- Part des étrangers
- Taux de scolarisation des 18-24 ans
- Part des ménages emménagés depuis plus de 10 ans
- Revenu médian déclaré
- Part des chômeurs
- Part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu
- Part des non ou peu diplômés parmi la population non scolarisée de 15 ans ou plus.

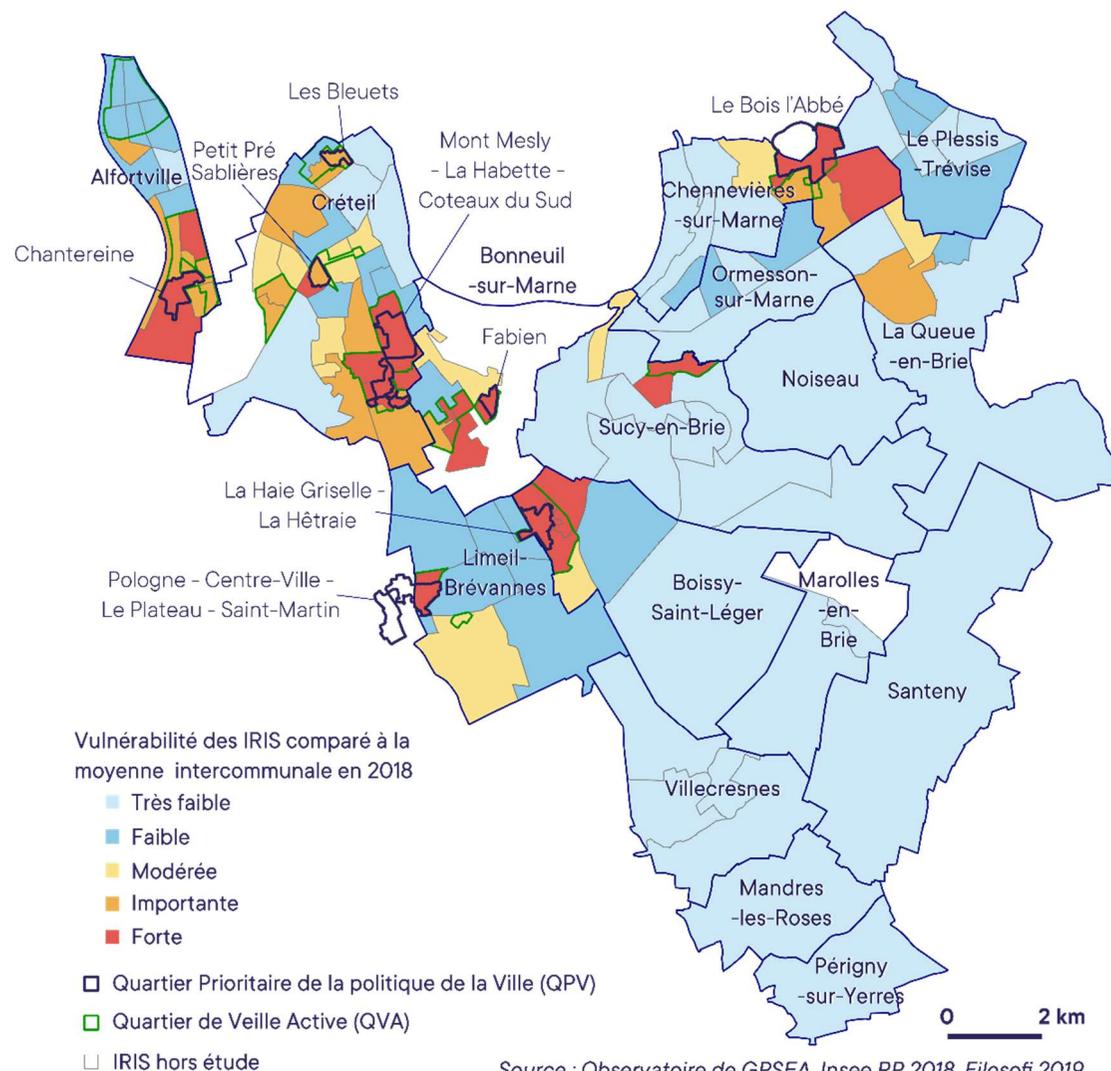
Cette géographie des quartiers, classés selon cet indice est représentée dans la carte suivante :

Des zones de vulnérabilité qui vont au-delà de la géographie prioritaire 2015-2023 :

- 21 IRIS sont sujets à une forte vulnérabilité sociale (un indice de vulnérabilité sociale supérieur d'au moins 30% à celui de GPSEA).
- Des situations hétérogènes : les zones de vulnérabilité importantes sont situées dans et autour des QPV mais 7 IRIS très vulnérables sont situés hors QPV (parfois en QVA), et questionnent la géographie prioritaire 2015-2023 (à Alfortville, Créteil, Bonneuil-sur-Marne et Sucy-en-Brie).
- Des disparités entre les QPV : Les Bleuets et Petit-Pré Sablières à Créteil apparaissent comme moins vulnérables.

L'évolution de la vulnérabilité entre 2013 et 2018 :

- A l'échelle des QPV, la vulnérabilité est stable, voire diminuée, mais d'importantes disparités demeurent entre les quartiers : 6 IRIS ont vu leur vulnérabilité fortement diminuer, dont 3 sont situés en QPV (à Alfortville et au sud de Créteil) alors que certains IRIS appartenant à un QPV ont vu leur vulnérabilité augmenter (à Créteil, Chennevières-sur-Marne et le QPV Fabien à Bonneuil-sur-Marne).
- Un réel décrochage de 4 IRIS : Fabien et Fosse aux Moines à Bonneuil-sur-Marne, Plumerette et Cardinaud à Créteil (augmentation de la vulnérabilité entre 2013 et 2018 et IRIS très vulnérables en 2018).



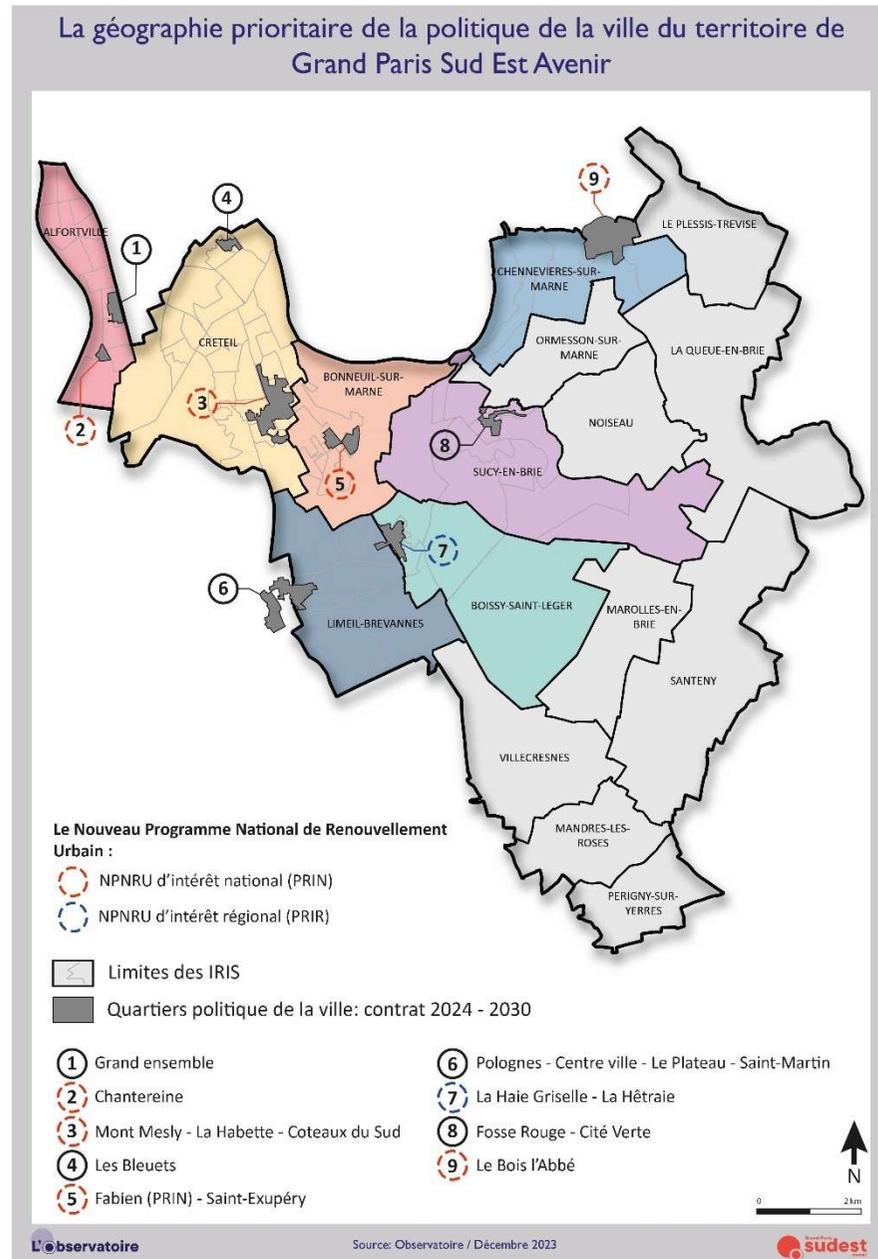
1.2 LES QUARTIERS CLASSES EN POLITIQUE DE LA VILLE

Au titre du décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville, le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir comprend à partir du 1^{er} janvier 2024, **9 quartiers prioritaires répartis sur le territoire de 7 villes**. Ils regroupent **36 762 habitants, soit 11.4 % de la population territoriale**. La population en géographie de la politique de la ville connaît une augmentation importante entre 2015 et 2024 de 43.5% passant de 25 600 à 36 762 habitants en quartiers prioritaires.

La nouvelle géographie prioritaire correspond en grande partie à la géographie identifiée au travers de l'indice de vulnérabilité sociale mais en étant plus restrictive. Elle actualise et recentre la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficultés en se basant sur le critère unique de la pauvreté. C'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60% de revenu médian de référence. Localement ce critère national est pondéré par le revenu fiscal médian de chaque unité urbaine, soit 14 100 € pour la Région parisienne.

La géographie réglementaire est la suivante :

- QN09404M - **Chantereine** à Alfortville (1 523 habitants)
- QN09439N - **Grand Ensemble** à Alfortville (2 668 habitants)
- QN09420M - **Fabien - Saint Exupéry** à Bonneuil-sur-Marne (4 763 habitants)
- QN09406I - **Les Bleuets** à Créteil (2 002 habitants)
- QN09405M - **Mont-Mesly – La Habette – Les Coteaux du sud** à Créteil (10 755 habitants)
- QN09431M - **Saint-Martin** à Limeil-Brévannes (2 234 habitants) - (« Polognes-Centre Ville - Le Plateau - Saint-Martin » site intercommunal avec les villes de Valenton et de Villeneuve-Saint-Georges et interterritorial avec l'EPT Grand Orly Seine Bièvre)
- QN09403M - **La Haie Griselle – La Hêtraie** à Boissy-Saint-Léger et Limeil-Brévannes (5 053 habitants) - (intercommunal sur 2 villes de l'EPT GPSEA)
- QN09438N - **Fosse Rouge – Cité Verte** à Sucy-en-Brie (3 028 habitants)
- QN09424I - **Le Bois l'Abbé** à Chennevières-sur-Marne (4 736 habitants) - (intercommunal avec la ville de Champigny-sur-Marne et interterritorial avec l'EPT Paris Est Marne et Bois).

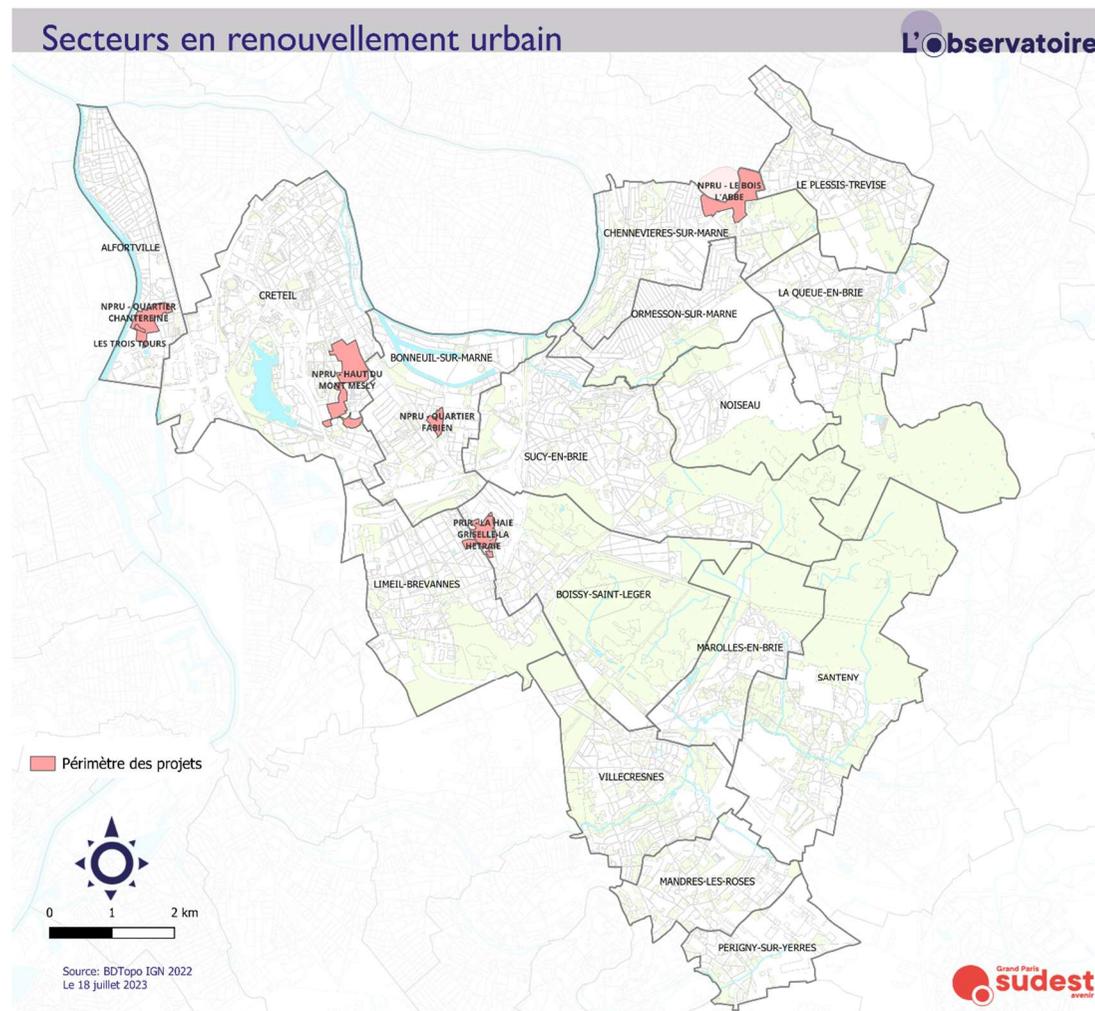


1.3 LES SITES EN RENOUVELLEMENT URBAIN

Le territoire compte **cinq Nouveaux Projets de Renouvellement Urbain (NPRU)** dont 4 projets d'intérêt national (PRIN) et un projet d'intérêt régional (PRIR). Une convention cadre portant sur la reconstitution de l'offre, le relogement et l'insertion professionnelle a été signée le 6 mars 2020 à l'échelle territoriale.

➤ Les sites d'intérêt national du nouveau programme de renouvellement urbain dont les trois premiers sites ont été conventionnés le 6 mars 2020 :

- **le quartier Chantereine** à Alfortville. Il s'agit d'une finalisation du projet financé dans le cadre de l'ANRU1 qui comprend la démolition du site des 3 tours pour créer une nouvelle offre de logements plus diversifiés avec des rez-de-chaussée actifs, la création d'une nouvelle école primaire, la rénovation / extension des deux autres écoles existantes, la restructuration et la renaturation de l'entrée du quartier ainsi que de la sente de Villiers et de son parking et, la création d'une polarité d'équipements publics avec quatre nouvelles structures (médiathèque, mairie de proximité avec antenne France service, maison de santé et antenne sud de la police municipale).
- **le quartier Fabien** à Bonneuil-sur-Marne. Il s'agit d'un projet de renouvellement urbain et de diversification de l'offre de logements s'articulant autour d'un parc de trois hectares. Le quartier offrira aux habitants des commerces et une maison médicale, ainsi que de nombreux équipements (nouvelle école, centre municipal de quartier comprenant des locaux associatifs et une salle polyvalente, crèche, PMI).
- **le quartier du Haut du Mont-Mesly** à Créteil. Quartier emblématique de Créteil, construit dans les années 1960 et composé à 90 % de logements locatifs sociaux. Le projet a pour objectifs de favoriser la mixité sociale en développant une offre de près de 1 418 nouveaux



logements diversifiés, de renforcer la présence et le fonctionnement des équipements publics de proximité (Carrefour éducatif, espace socio-culturel, maison des seniors, maison médicale) et d'améliorer le cadre de vie des habitants en intensifiant la végétalisation du quartier et en créant une nouvelle offre commerciale pour les besoins du quotidien. Le projet, co-construit avec les habitants, s'inscrit dans une démarche de développement durable et écologique.

- **le quartier du Bois l'Abbé** à Chennevières-sur-Marne, conventionné le 27 février 2024. Le projet doit permettre d'ouvrir et désenclaver ce quartier intercommunal et interterritorial (partagé avec la commune de Champigny-sur-Marne et l'EPT Paris Est Marne et Bois), en créant un axe nord sud ouvert vers la Plaine des Bordes, en diversifiant l'offre de logements sur l'axe principal et sur Armand Fey, en créant une nouvelle centralité commerciale et de services sur la partie de la Colline, en réhabilitant et résidentialisant et en créant un nouveau maillage viaire.
- Le site de renouvellement urbain d'intérêt régional : **le quartier de La Haie Griselle - La Hêtraie** situé sur deux communes, Boissy-Saint-Léger et Limeil-Brévannes. Le projet conventionné le 23 février 2024, est axé sur l'aménagement de l'espace et d'équipements publics, la réhabilitation de logements et la résidentialisation, et doit permettre de solutionner les problématiques de stationnement de l'avenue principale. Il s'inscrit dans un projet plus large en lien avec la ZAC de la Charmeraie.

1.4 L'INTERVENTION SUR LES ZONES DE FRAGILITE ECONOMIQUE ET SOCIALE

2,5 % maximum des crédits de l'enveloppe départementale du programme 147 de l'Etat pourront être alloués pour des interventions dans des zones vulnérables qualifiées de « poches de pauvreté », c'est-à-dire présentant certaines caractéristiques de la géographie prioritaire de la politique de la ville mais ne figurant pas dans la liste des QPV. Ces zones de fragilité économique et sociale doivent être situées dans une des communes de l'EPT en charge du contrat « Engagements quartiers 2030 », y compris celles qui ne disposent pas de quartiers prioritaires, soit parce qu'il s'agit de quartiers qui ont relevé, auparavant de la géographie prioritaire, soit parce que les indicateurs y montrent un décrochage.

L'allocation devra être motivée :

- par des indicateurs locaux permettant d'objectiver la situation du quartier au bénéfice duquel la mobilisation des crédits est sollicitée, et faisant notamment ressortir la similitude de cette situation avec celle des QPV à proprement parler,
- par la définition de la nature des interventions susceptibles d'être soutenues, et en prenant en compte la possible mobilisation par ailleurs des interventions de droit commun.

Ce **soutien, nécessairement ponctuel, devra être alloué annuellement**, être subordonné à un cofinancement de la ou des collectivités territoriales et de l'EPT, voire des autres partenaires dans le cadre de la mobilisation de leurs politiques et dispositifs de droit commun, et donner lieu à un suivi.

A l'issue de cette période et sous réserve d'une évaluation positive de leur impact, la prise en charge intégrale des actions ou dispositifs mobilisés aurait vocation à être, le cas échéant, reprise par le droit commun.

L'identification de ces secteurs se fera tout au long du contrat et il appartiendra au comité de pilotage de proposer annuellement à l'État, la ou les zones sur lesquelles des moyens spécifiques pourraient être déployés, par le biais du financement d'actions adaptées.

II. LES THEMATIQUES ESSENTIELLES DU TERRITOIRE DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR ET LES PROJETS DE QUARTIER

2.1 LES THEMATIQUES A L'ECHELLE TERRITORIALE

2.1.1 LA SANTE

L'accès pour tous à la santé représente un enjeu majeur dans les quartiers prioritaires, ceux-ci se retrouvant en décrochage par rapport à la moyenne des communes du territoire sur cette question. On peut constater dans les quartiers politique de la ville un manque de recours aux soins en raison de préoccupations tournées vers la réponse à des besoins primaires (alimentation et logement) qui est d'autant plus accentué par un accès à un parcours de santé qui peut s'apparenter à un « parcours du combattant » pour ces habitants des QPV. La baisse de la démographie médicale, l'existence de nombreux freins à la mobilité (et donc à l'accès aux soins) tant physiques que psychologiques sont autant d'obstacles à lever pour garantir cet accès pour tous à la santé.

Et ce d'autant plus que des facteurs aggravants ont pu être constaté ces dernières années dans les QPV : paupérisation accrue qui induit des difficultés à s'alimenter sainement ainsi qu'à pratiquer des activités physiques, vieillissement de la population nécessitant le développement de leur prise en charge, si possible à domicile, impact de la crise sanitaire sur la santé mentale qui a conduit à une forte hausse de l'attente pour rencontrer des psychothérapeutes, notamment pour les jeunes, du fait de la saturation de l'offre.

Des jeunes qui, lorsqu'ils sont issus des catégories sociales les plus précaires, sont également ceux qui sont le plus exposés aux risques liés à l'adolescence, notamment en ce qui concerne les consommations précoces (tabac, alcool, drogues) et l'ensemble des conduites à risques pour leur santé.

L'ensemble de ces constats conduit à la nécessité pour les partenaires du contrat de ville de mieux s'approprier les enjeux de santé, en faisant porter leurs interventions sur un ensemble de champs multithématiques.

Constats / problématiques

L'état de santé est lié au gradient social. Les inégalités se reproduisent socialement. Les enfants des catégories sociales les plus précaires, sont les plus exposés aux risques de l'adolescence (dont les consommations précoces). Pour faciliter l'appropriation des enjeux de santé, les interventions doivent porter sur un ensemble de champs pluri-thématiques.

Un nombre de bénéficiaires de la CMU-C élevé dans les quartiers QPV et une faible couverture par une complémentaire santé. Mis à part le quartier Chantereine, tous les QPV ont connu une augmentation de la part de la population couverte par la CNAM bénéficiant de la CMU-C (aujourd'hui complémentaire santé solidaire) entre 2018 et 2021. Cette tendance ne se vérifie pas aux échelles de GPSEA, du département et de la région, où cette proportion est restée stable entre 2018 et 2021.

Certaines problématiques de santé sont par ailleurs liées à la précarité, à la sédentarité. Il est par ailleurs constaté un manque de recours aux soins en raison de préoccupations tournées vers la réponse aux besoins primaires (se loger et se nourrir).

Orientations	Objectifs opérationnels
A.1. Promotion de la santé et renforcement de la prévention santé et de l'éducation à la santé	A.1.1 Mener des actions de proximité dans une démarche d'aller-vers et développer les actions de médiation santé, en s'appuyant sur une démarche de santé communautaire ¹
	A.1.2 Inciter à la pratique d'une activité physique ou sportive
	A.1.3 Inciter au bilan de santé et au dépistage de proximité
	A.1.4 Favoriser le travail partenarial, la mise en réseau et l'identification des besoins des publics

¹ La santé communautaire est l'approche locale des problèmes de santé d'une communauté impliquant sa participation active à toutes les étapes. Elle est mise en œuvre par un groupe associant professionnels et population. La priorité est la promotion de la santé.

Constats / problématiques

La région Ile-de-France présente un bon état de santé général, mais avec des fragilités territoriales et sociales. On note une sous-mortalité générale par rapport au niveau national, mais elle a été la région la plus touchée par le Covid-19 (hausse de 20 % de mortalité entre 2019 et 2020), et la surmortalité due au VIH est plus importante en Ile-de-France qu'au niveau national.

La difficulté d'accès aux soins est liée en partie à la baisse de la démographie médicale renforcée dans les QPV (faible offre médicale entraînant une pression sur l'hôpital, notamment les urgences, non remplacement des professionnels de santé jusqu'en 2030, dépassement d'honoraires pratiqués par de nombreux spécialistes, malgré la présence de CPTS (Communautés professionnelles territoriales de santé) difficulté d'obtenir des RDV en urgence).

Le vieillissement de la population requiert par ailleurs des services de santé à domicile. 15 % des Franciliens ont plus de 65 ans. Jusqu'en 2019, la région Ile-de-France était celle où l'on vivait le plus longtemps. Avec la crise sanitaire, entre 2020 et 2021, la perte d'espérance de vie des Franciliens est très supérieure à celle des Français (-1,4 ans pour les femmes et -1,8 ans pour les hommes, contre -0,5 et -0,6 ans France entière). L'espérance de vie est maintenant de 86 ans pour les femmes et de 80,7 ans pour les hommes en IDF (mais on observe de grandes inégalités entre les départements).

Le travail préventif et l'amélioration de l'accès aux soins équitable et inclusif pourraient passer par le développement de maisons de santé ou de centres de santé.

Orientations	Objectifs opérationnels
A.2. Amélioration de l'accès aux soins des publics vulnérables	A.2.1 Favoriser l'information aux droits à la santé
	A.2.2 Lutter contre les stéréotypes sur les problèmes de santé genrée, favoriser une approche transculturelle de la santé auprès des habitants et des professionnels
	A.2.3 Mieux accompagner le vieillissement et la dépendance : <ul style="list-style-type: none">- Agir sur les polyopathologies évitables et renforcer la lutte contre l'isolement des personnes vulnérables notamment séniors et porteuses de handicaps.- Soutenir et accompagner les aidants.

Constats / problématiques	
<p>Les épisodes dépressifs caractérisés ont augmenté de 60 % entre 2017 et 2021 en Ile-de-France (30 % en France), et ont plus que doublé chez les jeunes et les plus de 55 ans. Les personnes vivant seules, les jeunes et les personnes disposant de faibles revenus sont particulièrement touchés. Les adolescents sont également en souffrance : 4 filles sur 10 et 3 garçons sur 10 en classes de 4e et 3e déclarent une souffrance psychique. Cela a été accentué par la crise sanitaire : 22 % des 15-24 ans présentaient un syndrome dépressif en mai 2020 (contre 10 % en 2019).</p> <p>On note l'impact de la crise sanitaire sur la santé mentale des Français : lors du 1er confinement (mars-avril 2021), 27 % présentaient des états anxieux et 20 % des états dépressifs. Cet état dégradé de santé mentale s'installe dans la durée : en octobre-novembre 2021, 23 % des Français présentaient des états anxieux et 17 % des états dépressifs. Cela a conduit à une augmentation de la consommation de psychotropes : +15 % de nouveaux patients pour les prescriptions d'anxiolytiques, +23 % pour les prescriptions d'antidépresseurs.</p>	
Orientations	Objectifs opérationnels
A.3. Meilleure prise en compte des facteurs de vulnérabilité pour prévenir les risques en santé mentale	A.3.1 Former les acteurs de terrain au repérage et à l'orientation
	A.3.2 Sensibiliser dans les quartiers à la question de la santé mentale, libérer la parole et déstigmatiser la souffrance psychique

Constats / problématiques	
<p>Le parcours de santé (dont la lutte et la prévention contre les addictions) fait partie d'un parcours d'insertion, professionnelle et/ou sociale.</p> <p>La consommation quotidienne d'alcool est en diminution depuis 2017 (6,6 % à 5,2 %). La consommation de cannabis est assez stable depuis 2017 (20,5 % des Franciliens de 15 à 24 ans déclarent un usage "actuel ou récent", et 5,5% un usage régulier). Mais ces taux restent élevés chez les jeunes.</p> <p>Entre 2010 et 2021, la consommation de psychotropes a doublé chez les mineurs (France entière).</p>	
Orientations	Objectifs opérationnels
A.4. Lutte contre les consommations déraisonnables licites et illicites, et prévention des conduites addictives	A.4.1 Faire connaître les ressources locales d'accompagnement et de prise en charge des addictions
	A.4.2 Mobiliser l'ensemble de la communauté éducative pour lutter contre la banalisation de l'usage de toutes les addictions

Plus spécifiquement sur la thématique « transition écologique »

Constats / problématiques	
<p>Les personnes issues de milieux défavorisés consomment davantage de produits transformés, de mauvaise qualité et sont plus touchés par les maladies liées à l'environnement (problèmes respiratoires, obésité, diabète, troubles dépressifs, maladies cardiovasculaires, asthme...) en raison souvent d'une exposition accrue aux sources de nuisances et de pollutions (pollution atmosphérique, nuisances sonores, pollution des sols, effet d'îlot de chaleur urbain...) En 2003, le taux de surmortalité due à la canicule était de + 219 % dans le Val-de-Marne.</p> <p>Certaines pathologies sont liées aux conditions d'habitat. L'Ile-de-France représente 38 % des cas dépistés de saturnisme et 23,4 % des cas d'intoxication au monoxyde de carbone.</p>	
Orientations	Objectifs opérationnels
A.5. Prévention et sensibilisation contre les nuisances environnementales	A.5.1 Informer les familles des effets délétères et renforcer les facteurs protecteurs
A.6. Sensibilisation à une alimentation responsable	A.6.1 Sensibiliser les familles aux circuits courts et à la saisonnalité, et une alimentation saine

Plus spécifiquement sur la thématique « égalité femmes – hommes »

Constats / problématiques	
<p>Les femmes prennent soin de leur famille (enfants/parents/conjoint) mais pensent moins à leur propre état de santé, même si, de ce fait, elles ont plus facilement accès à des actions de sensibilisation que les hommes. La santé est genrée (moins de dépistage des maladies cardiovasculaires des femmes). Mais la sensibilisation des hommes à ces questions est également complexe, surtout après 25 ans (en général, les femmes continuent à être sensibilisées par le biais des enfants).</p> <p>La prévalence des pathologies en cours de grossesse atteint une femme sur 5 en Ile-de-France. Les facteurs identifiés sont multiples : surpoids ou obésité, âge à la maternité, conditions de vie... une forte corrélation est notée entre la prévalence de ces pathologies et le taux de précarité des territoires. La mortalité infantile a tendance à augmenter depuis une dizaine d'années.</p>	
Orientations	Objectifs opérationnels
A.7. Réduction des inégalités d'accès, de sensibilisation, de prévention et de prise en charge entre les femmes et les hommes.	A.7.1 Sensibiliser et informer les publics à tout sujet (contraception, maladies cardiovasculaires, santé mentale...) et favoriser la prise en charge de l'ensemble des habitants

2.1.2 L'INSERTION / EMPLOI

Si le territoire de GPSEA bénéficie de la présence d'infrastructures à rayonnement national, de l'existence d'un réseau d'entreprises locales développé ou encore d'un service public de l'emploi de proximité, les quartiers prioritaires de la ville qui s'y trouvent concentrent un grand nombre de difficultés qui viennent se dresser entre leurs habitants et le marché de l'emploi. Alors que les demandeurs d'emplois sont surreprésentés dans les QPV, tout comme les salariés en emplois précaires, on constate une difficulté plus grande que dans le reste du territoire à mobiliser ces publics pour leur permettre d'accéder à un emploi stable. Cette difficulté à mobiliser est paradoxalement renforcée par une multiplicité des dispositifs engendrant un manque de lisibilité, d'autant plus qu'ils sont souvent perçus comme trop lointain pour une partie des demandeurs d'emplois.

Dans le même temps, on peut constater que de nombreux métiers en tension peinent à recruter des candidats, et notamment au sein des quartiers politique de la ville, soit par manque d'actions d'information ou de recrutement au cœur des QPV, soit par des freins difficiles à lever en matière de mobilité, d'usage du numérique, de maîtrise de la langue pour les habitants allochtones, ou de garde d'enfants, ce point étant particulièrement source d'inégalité entre les hommes et des femmes devant l'accès à l'emploi.

L'ensemble de ces constats soulève le besoin de coordination et de pilotage à l'échelle territoriale, avec un ancrage local des actions et des opérateurs structurants pour permettre un meilleur aller-vers et un travail en dentelle pour permettre aux publics les plus éloignés de l'emploi d'être remobilisés et orientés. L'utilisation d'outils particulièrement pertinents dans ce domaine comme la Cité de l'Emploi devra permettre de répondre à ce besoin tout en offrant des réponses aux problématiques déjà citées. La montée en puissance de la transition écologique, représentant une opportunité en termes de créations d'emploi dans plusieurs secteurs d'activités, devra être utilisée comme un levier de l'insertion professionnelle au cœur des QPV.

Constats / problématiques

Dans le cadre de la mise en place de la cité de l'emploi, plusieurs constats ont été effectués :

- Des acteurs repérés et reconnus. Des actions ancrées localement.
- Une large offre de services à destination des jeunes de moins de 26 ans (E2C, PRIJ, CEJ...)
- Une amélioration de la mobilisation des demandeurs d'emploi en QPV sur des actions de recrutement.
- Des opportunités d'emploi nombreuses. Mais un besoin de coordination et de pilotage à l'échelle territoriale.
- Une amélioration dans le travail collectif des acteurs de l'emploi avec une plus grande cohérence dans les programmations du calendrier des actions emploi. Une volonté partagée à différentes échelles de coordonner et de ne pas démultiplier les actions.

Mais il demeure :

- Une surreprésentation des demandeurs d'emploi dans les QPV et une tendance à la précarisation des salariés. Deux QPV ont connu une augmentation particulièrement importante de cette part de salariés en contrats précaires entre 2013 et 2018 : Fabien (+7,3%) et Saint-Martin (+4,8%). Dans les quartiers Fabien, la Haie Griselle – la Hêtraie et Saint-Martin, un salarié sur cinq était en contrat précaire en 2018 (source INSEE RP).
- Un taux de chômage supérieur d'environ 10 points de pourcentage à la moyenne de GPSEA (13%) dans quatre quartiers : La Haie Griselle – La Hêtraie (23%), Mont-Mesly – La Habette – Coteaux du Sud (24%), Fabien (24%) et le Bois l'Abbé (22%).
- Une difficulté de mobilisation des publics dans certains QPV notamment Chantereine et La Hêtraie.
- Des inégalités en termes d'offres de services au sein des quartiers.
- Une multiplicité de dispositifs qui engendrent un manque de clarté.
- Des métiers en tension qui peinent à attirer des candidats.
- Des freins ne favorisant pas l'insertion professionnelle : la mobilité, la non-maitrise de la langue, les modes de garde, l'usage du numérique...
- Des actions fléchées "emploi" dues à l'obligation dans l'ancien contrat, d'attribuer 25% des crédits PV à ce pilier mais qui n'aboutissent pas nécessairement à l'accès direct à l'emploi.
- Des difficultés dues aux appels à projets sur 1 an et d'attentes différentes de partenaires cofinanceurs (en termes d'objectifs et d'indicateurs de suivi et résultat).

Orientations	Objectifs opérationnels
B.1. Positionnement de la Cité de l'Emploi comme porte d'entrée et nouveau cadre collaboratif de l'axe "emploi-insertion" en charge de coordonner l'élaboration et de suivre le programme d'actions annuelles sur les orientations et objectifs suivants	B.1.1 Renforcer l'animation du réseau d'acteurs à l'échelle territoriale et favoriser le développement de partenariats et de projets complémentaires
B.2. Accompagnement de la construction de parcours vers l'emploi en prenant en compte les besoins spécifiques de chaque habitant	B.2.1 Intensifier les démarches régulières d'aller-vers les habitants des QPV et favoriser le développement d'actions d'accompagnement personnalisé et de travail "en dentelles"
	B.2.2 Renforcer le lien avec les entreprises et l'accès à l'entrepreneuriat
	B.2.3 Favoriser l'innovation en matière d'opportunités d'emploi et d'insertion pour les habitants des QPV, adaptées aux réalités locales
	B.2.4 Renforcer l'employabilité des habitants des QPV et la remobilisation à l'emploi, notamment en travaillant sur la levée des freins (mode de garde, numérique, maîtrise de la langue, mobilité, santé mentale...)
	B.2.5 Favoriser le développement et valoriser l'IAE et l'ESS du territoire

Plus spécifiquement sur la thématique « transition écologique »

Constats / problématiques	
La création d'emplois est l'un des bénéfices attendus de la transition écologique / énergétique, dans plusieurs secteurs d'activités : énergie, mobilité, bâtiment, alimentation, économie circulaire... Mais cela est freiné par une méconnaissance des besoins en compétences et en qualifications dans ces secteurs pouvant bénéficier aux habitants des QPV.	
Orientations	Objectifs opérationnels
B.3. Positionnement de la transition écologique comme un levier d'insertion professionnelle pour les habitants des QPV	B.3.1 Sensibiliser les habitants des QPV à la transition écologique et promouvoir les opportunités d'emploi dans ces secteurs

Plus spécifiquement sur la thématique « égalité femmes – hommes »

Constats / problématiques	
Le travail féminin est marqué par le temps partiel, par des contrats à durée déterminée, par des postes à moindre responsabilité, par la présence de stéréotypes quant à l'occupation de certaines fonctions, certains métiers, etc. Les inégalités entre les femmes et les hommes sont renforcées dans les quartiers prioritaires mais concernent également la situation des femmes dans et hors quartiers prioritaires. Est souvent constaté un déficit de représentation d'un genre dans certains secteurs d'activités. Il peut en découler un déficit de représentation d'un genre dans les actions PV menées.	
Orientations	Objectifs opérationnels
B.4. Intégration de la dimension de l'égalité femmes-hommes dans les actions du contrat de ville en favorisant l'accompagnement renforcé, la formation et l'accès à la mixité des métiers	B.4.1 Promouvoir les métiers en évitant l'écueil des stéréotypes de genre
	B.4.2 Avoir une vigilance accrue sur l'employabilité des femmes et la levée des freins à l'emploi cf. objectif B.2.4

2.1.3 L'ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES PUBLICS

Le sentiment d'isolement et de relégation qui est souvent exprimé par les habitants des quartiers politiques de ville est multifactoriel. Il peut trouver sa source dans un déficit de services publics ou d'accès facilité aux lieux ressources, tout comme dans une démobilité d'habitants souvent déjà fragilisés économiquement et socialement face à un « mille-feuilles » de dispositifs en constante évolution. De plus, on peut constater que le maillage des services publics se révèle discontinu et inégal selon les villes ou les quartiers, ce qui ne facilite pas leur fréquentation et leur utilisation par les habitants de façon homogène, renforçant cette sensation d'être « laissés pour compte ».

D'où l'importance pour les acteurs publics d'agir en faveur de la facilitation des parcours pour un meilleur recours aux aides et aux services par les habitants des quartiers politique de la ville. Il apparait indispensable d'offrir une meilleure visibilité et lisibilité des ressources, et ce d'autant plus que nombre de personnes vivant dans les QPV subissent des freins limitant leur autonomie, et de fait leur accès aux services publics et à leurs droits.

Mettre en œuvre des actions permettant cet accès aux droits revêt une importance toute particulière lorsqu'il s'agit des droits des femmes. L'augmentation des signalements et des plaintes relatives aux violences faites aux femmes, un espace public et des équipements sportifs, culturels ou éducatifs parfois monopolisés par le public masculin au détriment du public féminin nécessitent une meilleure prise en compte des habitantes des QPV dans les actions de la politique de la ville.

Enfin, le droit à un cadre de vie et un environnement de qualité doit également faire l'objet d'une attention accrue, les habitants des QPV étant particulièrement surexposés aux problématiques liés à la précarité énergétique et aux changements climatiques. Leur permettre d'être acteurs de la transition énergétique et écologique tout en bénéficiant de ses avancées devra faire l'objet d'une attention particulière.

Constats / problématiques	
Plusieurs constats exprimés par les acteurs locaux lors des temps de concertation, sont à mettre en avant : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une complexité des parcours et une lourdeur administrative. ➤ Un mille-feuille de dispositifs en constante évolution, induisant une perte de temps et de visibilité, et parfois une démobilité. ➤ Un éclatement des services, un maillage discontinu et inégal selon les villes. ➤ Une méconnaissance de l'existant par les usagers et parfois par les professionnels. L'orientation n'est pas toujours facile. Une demande initiale en cache parfois plusieurs. 	
Orientations	Objectifs opérationnels
C.1 Meilleure visibilité et lisibilité des ressources (logement, culture, sport, aide aux victimes, santé...)	C.1.1 Faciliter l'aller-vers les publics et les relais de proximité
	C.1.2 Favoriser l'accueil de l'usager par un regroupement de l'information et de l'accès aux interlocuteurs / services publics
	C.1.3 Adapter la communication et former les acteurs relais pour fluidifier les orientations

Constats / problématiques	
Des freins spécifiques sont rencontrés par certains usagers : liés à la dématérialisation, à la barrière de la langue ou au besoin d'accompagnement de proximité qui peuvent bloquer des parcours ou induire un non-recours aux droits et aux services publics, qui peuvent s'intensifier avec l'âge du public. Une tendance au vieillissement est constatée dans quatre quartiers : La Haie-Griselle – La Hêtraie, Chantereine, Mont-Mesly – La Habette – Coteaux du Sud et Le Bois l'Abbé (données INSEE comparées 2013-2018).	
Orientations	Objectifs opérationnels
C.2. Accompagnement et renforcement de l'autonomie des usagers	C.2.1 Appuyer et accompagner la levée des divers freins à l'accès aux droits et aux services (numérique dématérialisation / maîtrise de la langue / mobilité...)
	C.2.2 Mieux prendre en compte le handicap et le vieillissement dans l'accompagnement proposé

Plus spécifiquement sur la thématique « transition écologique »

Constats / problématiques	
Un volet cadre de vie était intégré aux anciens contrats de ville, dont les actions ont porté leurs fruits. Il s'agit d'un sujet primordial pour les habitants qu'il est nécessaire de maintenir dans le nouveau contrat.	
En raison des fragilités socio-économiques, le risque de précarité énergétique des ménages est surreprésenté dans les QPV, en effet sur 10 % de ménages du parc social et privé en situation de précarité énergétique (7 % dans le parc privé et 3 % dans le parc social), 1/3 de ces ménages vulnérables se concentre dans les QPV, bien que le parc social par rapport au parc privé a permis de réduire l'impact grâce aux efforts de rénovation engagés par les bailleurs sociaux depuis de nombreuses années, compte tenu de l'augmentation continue des charges d'énergie, le risque reste accru de renforcer les difficultés de logement de ces habitants (salubrité, impayés, suroccupation, problèmes de santé liés au logement...)	
Le phénomène de précarité énergétique est par ailleurs exacerbé par la multiplication des vagues de chaleur qui doubleront d'ici 2050 (exacerbées en ville en raison de l'inadaptation des espaces urbains, et plus spécifiquement de l'apparition d'îlots de chaleur urbains), et va continuer de s'aggraver avec le dérèglement climatique, l'urbanisation et le vieillissement de la population.	
Orientations	Objectifs opérationnels
C.3. Amélioration de la qualité urbaine dans les quartiers en intégrant la notion de mixité fonctionnelle et les enjeux environnementaux	C.3.1 Favoriser et accompagner la rénovation des quartiers permettant l'amélioration de la qualité des logements et intégrant le développement de la mobilité résidentielle
	C.3.2 Proposer des initiatives de participation citoyenne notamment autour de la rénovation urbaine, de la GUSP avec une attention pour le respect de l'environnement et la renaturation des espaces publics
C.4. Sensibilisation aux écogestes et au réemploi	C.4.1 Développer les ateliers en lien avec les économies d'énergie (consommation d'eau, régulation de dettes, etc...)
	C.4.2 Favoriser la création et l'accès aux structures de réemploi

Plus spécifiquement sur la thématique « égalité femmes – hommes »

Constats / problématiques	
<p>Plusieurs constats ont été faits lors des concertations des acteurs locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une augmentation des signalements et des plaintes des violences faites aux femmes (violences sexistes et sexuelles, conjugales ou intrafamiliales). Les violences faites aux femmes en Ile de France : 11 % et 9,5% en France métropolitaine. Selon le conseil départemental, les femmes ont été plus victimes de violences pendant le confinement. La promiscuité inédite engendrée par le confinement avec une occupation quasi-constante des lieux d’habitation et une mobilité réduite ont exacerbé les conflits. La hausse observée des violences intrafamiliales (+ 9 %) paraît sous-estimée au regard notamment de l’augmentation des viols déclarés, + 12,5% sur majeures, + 9,8 % sur mineures. ➤ Une occupation de l’espace public par les femmes / filles plus faible que les hommes / garçons (insécurité physique ou sociale ressentie, évitement...). ➤ Des équipements sportifs, culturels, éducatifs utilisés de manière différenciée par les jeunes, selon leur sexe et origine sociale, religieuse, culturelle... 	
Orientations	Objectifs opérationnels
C.5. Meilleure prise en compte de l'accès aux droits du public féminin	C.5.1 Mettre en avant et renforcer les actions de sensibilisation et d'accompagnement contre les violences faites aux femmes
	C.5.2 Favoriser l'appropriation de l'espace et des équipements publics par les femmes, notamment les jeunes filles
	C.5.3 Avoir une vigilance accrue sur la prise en compte des femmes, notamment des femmes migrantes dans l'objectif général C.2.1 relatif à la levée des freins à l'accès aux droits

2.1.4 LA CITOYENNETE ET LA CO-EDUCATION

La politique de la ville ne peut se construire efficacement et durablement en faveur (et avec la participation) des habitants des QPV que si ceux-ci se sentent citoyens de leur pays, de leur commune, de leur quartier. S'il peut exister un certain esprit d'entraide et de solidarité au sein des quartiers, ces liens de solidarité peuvent parfois ne pas dépasser les limites des communautés, qu'elles soient culturelles, religieuses, générationnelles, géographiques ou de genre. C'est pourquoi il est essentiel que l'action de la politique de la ville travaille à la construction et au développement d'un socle commun de valeurs partagées par tous.

Un tel partage, en cimentant les habitants autour d'idéaux communs et partagés, pourra mettre en œuvre les conditions de l'épanouissement personnel de chacun, ainsi que la construction d'une société plus juste, qui réduit le sentiment d'exclusion et permet aux habitants des quartiers politique de la ville de pouvoir agir ensemble, pour le bien commun, en étant acteur plutôt que simple consommateur. Un changement de positionnement qui ne peut se réaliser que si l'action publique œuvre à la diminution des freins (géographiques, physiques, psychologiques) qui viennent s'imposer aux habitants des QPV et au renforcement de l'accès aux conditions de la réussite et de l'épanouissement de tous.

Et parce que l'éducation des enfants joue un rôle crucial dans la formation de citoyens responsables, informés et engagés, il est particulièrement nécessaire que la politique de la ville s'engage en appui des parents comme des professionnels qui participent à cette éducation en dehors du cercle familial. Par la promotion de la réussite éducative tout d'abord, l'accès au savoir permettant de devenir pleinement citoyen. Par le soutien à la parentalité ensuite : les multiples difficultés (économiques, sociales, de santé) que rencontrent certains habitants des QPV pour mener à bien leur rôle de parents nécessitent qu'un soutien particulier leur soit apporté, en particulier aux familles monoparentales qui sont surreprésentées dans les quartiers, en articulation avec l'ensemble des acteurs de la co-éducation.

La citoyenneté au sens de :

- la reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux ;
- le civisme, qui signifie le respect des lois et des règles en vigueur, et de façon plus générale le comportement actif du citoyen dans la vie quotidienne et publique ;
- la solidarité, qui correspond à une attitude d'ouverture aux autres.

Constats / problématiques

Les liens de solidarité ne dépassent pas souvent les limites des communautés (religieuses, de genre, géographiques, culturelles, générationnelles...). Est constaté un manque de référence d'un socle commun de valeurs partagées par tous.
Par ailleurs, le bénévolat séduit moins (manque de bénévoles dans les associations, marqué par un fort retrait lors de la crise sanitaire qui tend à se réduire en 2023 : 23% de bénévoles en France en 2023 contre 24% en 2019, et un dynamisme inégal selon les quartiers). Le nombre de bénévoles a subi une baisse lors de la crise sanitaire qui tend à se résorber.

Le sentiment d'insécurité dans les QPV ne favorise pas la communication informelle, la confiance.

Orientations	Objectifs opérationnels
D.1. Développement du lien social et partage d'un socle commun de valeurs pour développer le pouvoir d'agir des habitants	D.1.1 Déconstruire les stéréotypes, promouvoir la solidarité et l'ouverture à l'autre, et renforcer le bien vivre ensemble
	D.1.2 Redynamiser la participation des habitants, soutenir l'engagement civique et le bénévolat, et favoriser le travail en complémentarité entre les associations
	D.1.3 Prévenir les comportements portant atteinte à autrui, au vivre ensemble et à la tranquillité publique

Constats / problématiques

Malgré l'existence de nombreuses actions éducatives, culturelles et sportives, une partie de la population n'accède pas à l'offre proposée, en raison de déterminants sociaux et/ou de freins liés au coût ou à l'éloignement. La mobilité limitée des habitants pour accéder aux ressources hors du QPV, peut s'expliquer également par un manque d'information, une appréciation subjective des distances, des a priori sur des secteurs méconnus.

Parallèlement, les demandes et attentes des familles et personnes seules sur cette offre culturelle, sportive et de loisirs sont extrêmement fortes. Ces actions sont d'autant plus importantes qu'elles favorisent l'expression des personnes et leur participation active dans des démarches participatives, développent l'esprit critique, permettent l'accès aux savoirs, favorisent leur sentiment d'appartenance à la société, et permettent de renouer des liens sociaux et solidaires.

Orientations	Objectifs opérationnels
D.2. Diminution des freins psychologiques et physique à la mobilité, et accès à la réussite et l'épanouissement de tous	D.2.1 Déconstruire les préjugés et développer les réseaux locaux de coopération
	D.2.2 Favoriser la découverte et l'ouverture en renforçant l'accès aux activités de loisirs, éducatives, culturelles et sportives

La coéducation au sens de :

- les relations parents-professionnels relatives à l'éducation des enfants, dans les différents milieux extra-familiaux que sont les crèches, l'école, les lieux éducatifs et thérapeutiques, les lieux d'accueil, d'activité de loisirs, culturels et sportifs.
- la présence de plusieurs personnes participant à l'éducation, parfois simultanément, parfois successivement, au-delà et conjointement au cercle familial.

Constats / problématiques	
<p>Les difficultés principales auxquelles font face les élèves et les familles :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ scolaires, d'apprentissage avec des niveaux parfois faibles➤ troubles comportementaux, de l'instabilité motrice, des difficultés de concentration➤ souffrance psychologique (estime de soi, relation aux autres) des enfants et des parents➤ environnement parfois complexe (emploi, logement, ressources financières)➤ linguistiques ou de maîtrise de la langue française➤ dans les relations intrafamiliales➤ dans le rôle parental➤ liens parfois inexistantes générateurs d'incompréhension entre école et famille. Des familles outillées de manière inégale et pour certaines éloignées des démarches en ligne avec des difficultés à suivre leurs enfants sur les outils numériques. <p>Ces difficultés peuvent être aggravées par la situation de monoparentalité (manque de disponibilité, réseau social limité, gêne, charge mentale) qui est plus importante dans les quartiers prioritaires. Une augmentation des familles monoparentales entre 2013 et 2018. Cinq quartiers comptent au moins une famille monoparentale sur trois (contre une sur cinq pour GPSEA - 21% en 2018) : La Haie-Griselle – La Hêtraie, Mont-Mesly – La Habette – Coteaux du Sud, Fabien, Le Bois l'Abbé, Saint-Martin. Le QPV Fabien en compte quasiment une sur deux (49%).</p> <p>S'ajoute à cela, un manque de dispositifs d'accompagnement à la scolarité et de places sur certains dispositifs (exemple : CLAS) et de médiation, et des difficultés importantes et croissantes liées à l'accès aux soins des élèves dont la prise en charge permettrait de limiter les risques de décrochage scolaire, en particulier à l'accès aux diagnostics et aux suivis psychologiques et orthophoniques sur le territoire.</p> <p>Actuellement, 3 PRE existent sur le territoire GPSEA (Créteil, Bonneuil et Limeil-Brévannes) et 2 cités éducatives (Créteil et Chennevières-sur-Marne).</p>	
Orientations	Objectifs opérationnels
D.3. Promotion de la réussite éducative	D.3.1 Prévenir le décrochage scolaire et lutter contre l'échec scolaire
	D.3.2 Consolider la préparation de l'orientation et l'accompagnement des parcours, et stimuler l'ambition
	D.3.3 S'appuyer sur les cités éducatives et les PRE pour renforcer la transversalité des actions, développer le partenariat et les outils spécifiques d'accompagnement, complémentaires du droit commun
D.4. Accompagnement des parents dans leur rôle éducatif et soutien à la parentalité, avec une attention particulière dans la prise en compte des familles monoparentales	D.4.1 Favoriser les échanges d'expériences et outiller les parents

Plus spécifiquement sur la thématique « égalité femmes – hommes »

Constats / problématiques	
Sont constatés : <ul style="list-style-type: none">➤ Un rapport inégal entre les femmes et les hommes au sein des foyers, en matière d'accompagnement des enfants, dans le temps personnel disponible (répartition des tâches du quotidien et charge mentale), de pratiques sportives et de fréquentation des structures (également pour les filles et garçons).➤ Une présence majoritaire des femmes dans les actions collectives locales.	
Orientations	Objectifs opérationnels
D.5. Déconstruction des stéréotypes de genre	D.5.1 Veiller à ce que les actions mises en place dans le volet citoyenneté et co-éducation prennent en compte le volet égalité femmes / hommes - filles / garçons

2.2 LES PROJETS DE QUARTIER

NOM DES QUARTIERS : CHANTEREINE ET GRAND ENSEMBLE

VILLE : ALFORTVILLE

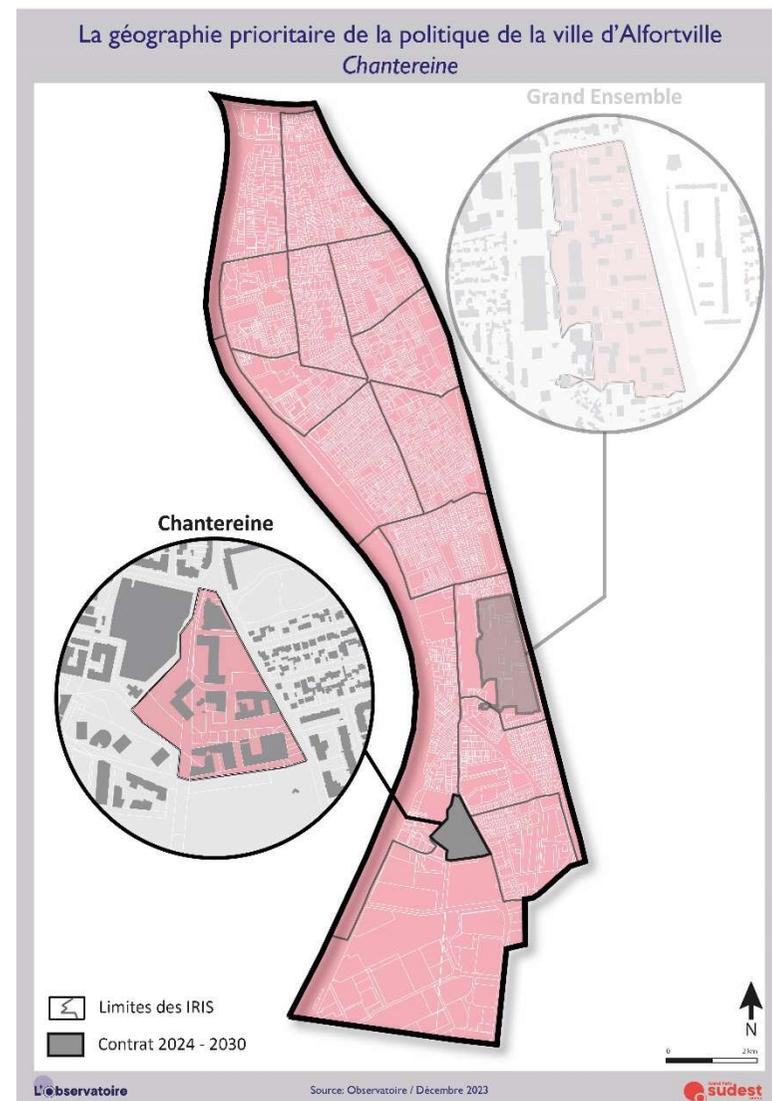
Fiche d'identité du quartier Chantereine

Le quartier Chantereine reste en politique de la ville. Les travaux et nouveaux aménagements sur la partie ouest du quartier ont permis d'améliorer les conditions et cadre de vie des habitants. C'est pourquoi le périmètre a été modifié et comprend désormais uniquement la partie du quartier encore en travaux.

- Construit dans les années 60, situé au sud de la ville (à proximité du quartier Grand Ensemble)
- 1800 habitants
- Des revenus modestes à modérés : un revenu annuel médian inférieur à 14 000 euros
- Un tissu associatif important : un taux de sièges associatifs par habitant élevé (30,8%)
- Ménages de 1 personne : 46,1 % contre 33,1 % à l'échelle de GPSEA
- Taux de familles monoparentales 27,3 % soit 6 points supérieurs au territoire GPSEA
- Taux de personnes étrangères : 25,8 % soit 10 points supérieurs au territoire GPSEA
- Taux d'emploi des 15-64 ans : 53,3 % contre 66,5 % à l'échelle de GPSEA
- 24,9 % des demandeurs d'emploi ont un niveau de formation inférieur au bac et 39,6 % des demandeurs d'emploi sont de nationalité étrangère

Un quartier en pleine transformation pour améliorer le cadre de vie des habitants et moderniser le quartier

- Un premier projet de renouvellement urbain en 2009 :
 - Réduction du taux de logement sociaux de 99% à 71 %
 - Désenclavement du quartier et ouverture du quartier vers la Seine
 - Introduction de la mixité sociale par la construction de nouveaux logements en accession à la propriété
 - Création d'une trame verte avec l'aménagement d'espaces verts, de cheminements piétons et d'espaces communs
- Un Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain en cours :
 - À l'issue : 56% de logements sociaux
 - Extension et modernisation des écoles : création d'un groupe scolaire élémentaire de 28 classes et trois classes de maternelle supplémentaires



- Le site des 3 Tours : construction d'habitat mixte (social et accession à la propriété), d'espaces verts, et implantation de services publics : Médiathèque, Maison de santé, des commerces et des parkings.
- Le secteur San Benedetto del Tronto : ré-aménagement du secteur de la Sente de Villers et de la place San Benedetto, entrée principale du quartier et études sur les activités commerciales pour l'implantation de nouveaux commerces.

Les équipements et les associations

Le quartier dispose de plusieurs équipements : écoles, lycée Maximilien Perret, commerces, crèches, gymnase. Il accueille des associations dont un espace de vie sociale (EVS) qui développent des activités en direction des enfants et des familles : comme le CLAS ou l'aide au départ en vacances pour les familles qui ne partent pas ou peu en vacances. Elles mettent également en place des actions et des événements tels que la fête de l'amitié ou le Noël des voisins sur le quartier.

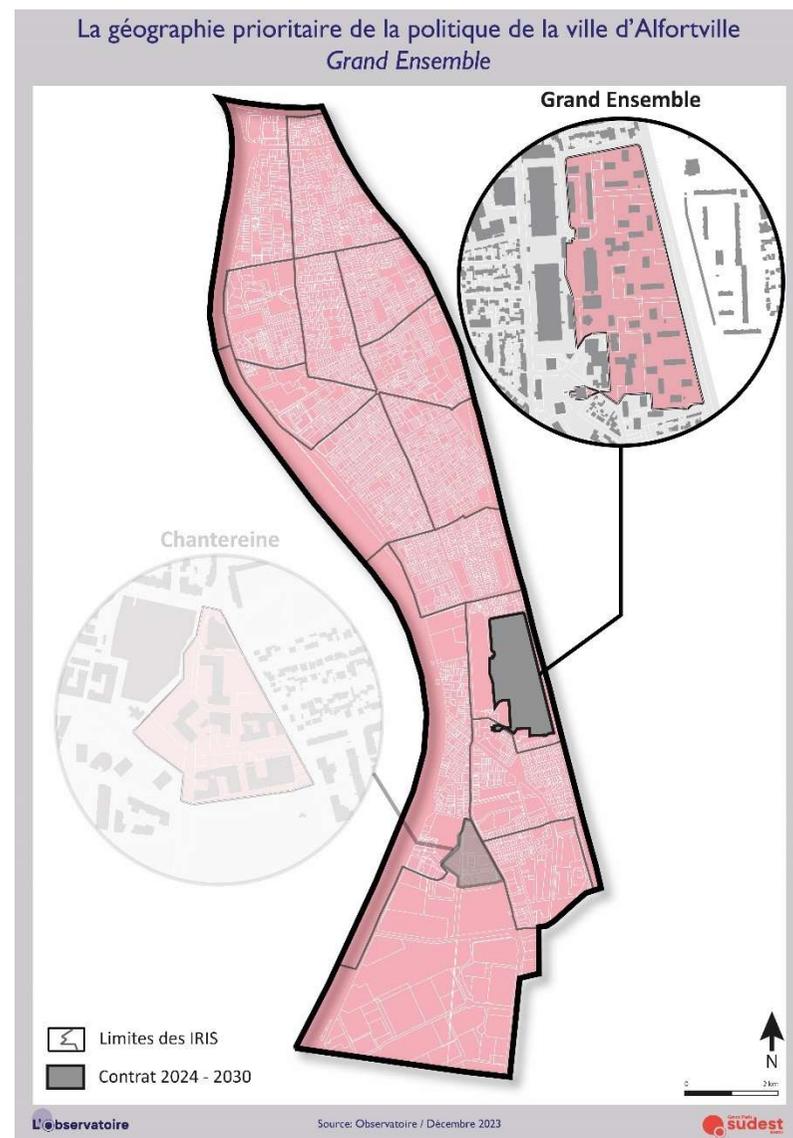
Fiche d'identité du quartier Grand Ensemble

Devenu quartier de veille en 2014, le quartier Grand Ensemble entre à nouveau en politique de la ville. Bien que de nombreux travaux, des aménagements et la présence de plusieurs équipements aient amélioré le cadre de vie, la population connaît de nombreuses difficultés économiques et sociales.

- Construit en 1966, situé au sud de la ville (à proximité du quartier Chantereine)
- 2 600 habitants
- Des revenus modestes et principalement des locataires de leur logement.
- 1100 logements sociaux
- 4 bailleurs présents : Logial-Coop, Valophis, SA d'HLM La Sablière, SA d'HLM résidences Logement des fonctionnaires.
- Part de salariés en contrat précaires est assez importante : 17% pour l'IRIS Grand Ensemble et en augmentation de 5 points entre 2013 et 2018
- Part de la population de nationalité étrangère supérieure à celle de GPSEA

Un quartier en transformation pour améliorer le cadre de vie des habitants et moderniser et végétaliser les espaces publics

- De nombreux travaux ont été réalisés dans le cadre du renouvellement urbain du sud de la ville (vaste espace piéton végétalisé qui accueille des aires de jeux, un terrain de sport et une aire de pique-nique).



- La transformation du quartier continue avec le réaménagement de trois sites clés : l'allée commerçante de Choisy, la place du Grand-Ensemble et le parvis de l'école Louise-Michel.
- Réhabilitation du centre commercial en cours : construction d'un nouvel espace de commerces de plus de 500 m2 et de trois immeubles d'habitations de 4 ou 5 étages.

Les équipements et les associations

Ce quartier dispose de plusieurs équipements : deux écoles maternelles (P. Kergomard et L. Michel), une école élémentaire (G. Lapierre), un espace culturel J. Macé, un conservatoire, un gymnase, un centre médical de santé, une maison de retraite et une crèche départementale. Les mêmes associations que celles qui interviennent sur le quartier Chantereine développent des activités en direction des enfants et des familles : comme le CLAS ou l'aide au départ en vacances pour les familles qui ne partent pas ou peu en vacances. Elles mettent également en place des actions et des événements sur le quartier.

Les problématiques et enjeux principaux communs aux deux quartiers (définis lors de deux temps de concertation avec les acteurs locaux)

3 enjeux transversaux :

➤ Renforcer le réseau des acteurs et la mutualisation des ressources sur les différents champs d'intervention

De nombreuses actions et ressources existent sur le territoire. Il est nécessaire que les acteurs locaux puissent orienter les habitants vers les bons interlocuteurs. Pour cela des temps d'échanges et des réunions formalisés doivent permettre aux acteurs locaux de mieux se connaître et d'identifier les dispositifs et actions menés par chacun d'entre eux. Cela permettra également de proposer une offre adaptée aux besoins, complémentaire voire mutualisée.

➤ Permettre aux habitants de disposer d'un lieu ressource identifié et à proximité des deux quartiers

Manque de locaux dans les quartiers pour la mise en place d'actions associatives et municipales. Manque de lieu ressource et de rencontres et d'échanges entre habitants. Il est nécessaire de disposer d'un espace de proximité (type centre social) permettant l'orientation et l'accompagnement des habitants, favorisant le lien social et pouvant accueillir le développement d'actions associatives et municipales.

➤ Renforcer la mobilité (géographique et psychologique) des habitants pour améliorer l'accès aux offres de service et aux équipements

Les habitants des deux quartiers fréquentent moins l'offre de services et les équipements (culturels notamment) de la Ville qui sont en grande partie situés au nord de la commune. Plusieurs contraintes à la mobilité (géographique et psychologique) peuvent expliquer cela : une offre de services et en transports plus faible, des difficultés économiques, des freins socioculturels et/ou psychologiques (sentiment d'illégitimité, stigmatisation, moins de temps consacrés aux loisirs, etc.). Il est donc nécessaire de mener des actions à destination des habitants et inciter les différentes structures à développer des actions d'allers-vers et proposer une offre plus inclusive.

3 thématiques prioritaires définies avec les acteurs locaux :

➤ Enjeux Education/Citoyenneté

Constats et enjeux prioritaires	Des pistes d'actions à mettre en place
Soutenir la parentalité : outiller les parents	<ul style="list-style-type: none"> ○ Actions parentalité type café des parents hors les murs des écoles (au sein du quartier) pour que les parents et professionnels échangent sur différentes thématiques et pour favoriser le partage d'expériences entre pairs ○ (Re)mettre en place un PRE ○ Actions d'aller-vers et hors les murs ○ Actions/permanences pour accompagner les habitants dans leurs démarches nécessitant de savoir utiliser les outils numériques ○ Actions culturelles et intergénérationnelles type « les talents d'Alfortville »
Lutter contre le sentiment d'exclusion des jeunes (sentiment des jeunes de ne pas être écoutés et absents de tous les lieux de socialisation)	
Renforcer l'accès aux droits : lutter contre la fracture numérique	
Favoriser l'accès à la culture	

➤ Enjeux Santé

Constats et enjeux prioritaires	Des pistes d'actions à mettre en place
Renforcer l'accès aux soins et aux droits	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mobilisation du CMS Grand Ensemble ○ Permanences thématiques et de dépistages gratuits ○ Actions de prévention par les jeunes au sein des établissements scolaires (sensibilisation par des pairs et/ou par des professionnels) ○ S'appuyer sur la semaine du goût pour sensibiliser au "bien manger" ○ Actions d'aller vers et hors les murs, notamment à destination des personnes âgées isolées ○ Mise en place d'un Point d'accueil écoute jeune (PAEJ) : antenne à Alfortville
Développer la prévention (alimentation, addictions, violences, santé sexuelle et reproductive, activités physiques, etc.)	
Santé mentale : prévenir, améliorer la prise en charge et promouvoir « le bien être psychique » (barrières de la stigmatisation)	

➤ Enjeux Insertion/Emploi

Constats et enjeux prioritaires	Des pistes d'actions à mettre en place
Réduire les freins à l'emploi : difficulté linguistique, offre très faible, mobilité contrainte et fracture numérique	<ul style="list-style-type: none"> ○ Proposer une offre d'ateliers d'apprentissage du français plus complète avec une amplitude horaire plus large (matin, après-midi, soir et week-end) ○ Mettre en lien les entreprises de proximité et les acteurs de l'insertion et de l'emploi ○ Développer l'offre de garde d'enfants ○ Mettre en avant la création d'entreprise et l'entrepreneuriat ○ « Evènements emploi » type job dating ou forum des métiers
Rendre plus lisible l'offre des acteurs de l'insertion et de l'emploi	
Inégalités : sensibiliser aux représentations genrées et discriminations à l'emploi vis-à-vis des habitants des quartiers	

Des pistes de travail et préconisations

- Renforcer la mise en réseaux des acteurs locaux en fonction de leurs champs d'intervention
- Mutualiser les ressources
- Améliorer la communication et la valorisation des actions
- Renforcer l'articulation et les liens avec les différents dispositifs existants : CLS, CLSM, CTG, Cité de l'emploi
- Construire une méthode de travail commune avec les quatre bailleurs dans le cadre de l'abattement TFPB

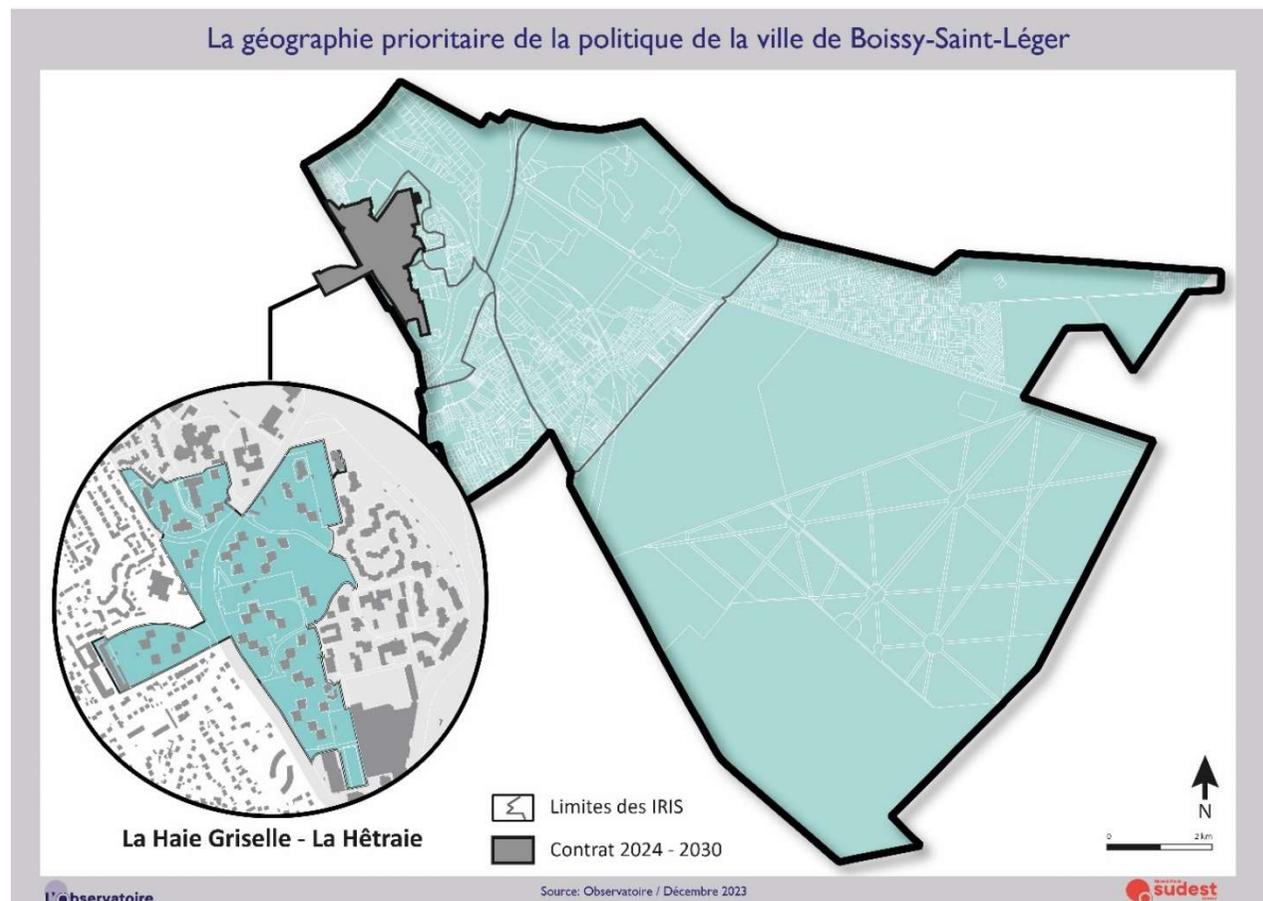
Les attendus souhaités pour le quartier à horizon 2030 et quelques indicateurs d'évaluation

- **Les attendus souhaités :**
 - Création d'un espace de proximité permettant l'orientation et l'accompagnement des habitantes et habitants et d'accueillir les actions des acteurs locaux
 - Diminution des freins à la réussite des jeunes
 - Développement du pouvoir d'agir des habitants
 - Recul du non-recours aux droits de la part des personnes vulnérables
 - Identification et accompagnement renforcé des publics vulnérables en matière de santé
 - Implantation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire dans des locaux prévus pour 2027 au sein du quartier Chantereine et d'une nouvelle médiathèque de proximité de 450m²
 - Meilleure connaissance du réseau d'acteurs et des ressources par les acteurs locaux et les habitants
 - Réduction des freins à l'emploi (fracture numérique, maîtrise de la langue, etc.) pour favoriser l'employabilité des habitants
- **Les indicateurs d'évaluation :**
 - Le nombre d'habitants ayant fréquenté les structures municipales et les actions associatives et municipales
 - Le nombre d'actions développées à destination des habitants des deux quartiers et le profil des habitants touchés.
 - Des enquêtes de satisfaction auprès des habitants
 - Des enquêtes de satisfaction auprès des acteurs locaux (pour évaluer le renforcement de la mise en réseau)
 - Le nombre de rencontres et le nombre d'actions mutualisées et co-portées par des acteurs locaux

Fiche d'identité du quartier

D'une superficie de 47 ha, le quartier de la Haie Griselle-la Hêtraie est un Quartier Prioritaire intercommunal partagé entre la commune de Limeil-Brévannes et celle de Boissy-Saint-Léger. Il comptait 5024 habitants au 1^{er} janvier 2018 (sur 17345 habitants à l'échelle de Boissy-Saint-Léger, 28391 habitants à Limeil-Brévannes), dont 88,2% sur la partie boisséenne de la haie Griselle. Il a connu une hausse de sa population entre 2014 et 2018. 74% de logements sociaux sur le quartier prioritaire pour 31 % à l'échelle des deux communes. Avec 98% d'appartements, la Haie Griselle abrite 2 846 logements collectifs (dont 991 logements privés en accession ou en location), 110 pavillons et 221 logements au sein de la résidence Claudette Colnin.

La ZAC de la Charmeraie, à côté du quartier de la Haie Griselle, dont les premières livraisons sont prévues en 2024 a pour objectif de développer la mixité fonctionnelle et sociale du quartier et les possibilités de parcours résidentiels. Grâce à la construction de 650 logements en accession, à la création de 4600 m2 de commerces et de services en remplacement du centre commercial vétuste.



Un quart de la population a moins de 25 ans (42%) et 13% a 60 ans et plus. Une majorité de femmes habite dans le quartier prioritaire dont 37 % a moins de 25 ans et 13% a plus de 60 ans. Ce quartier, au demeurant plus jeune, va voir sa population âgée exploser, avec une multiplication par 3,76 prévue du nombre de personnes de 75 ans et plus dans les 10 à 15 prochaines années. Une étude concernant les séniors est en cours avec l'UPEC, le département et les deux communes concernées.

Le Quartier a un indice de jeunesse de 2.6 soit le double de l'échelle intercommunale. Une forte population féminine sans emploi ou avec des emplois précaires. 3 demandeurs d'emplois sur 10 sont de nationalité étrangère. 23 % des demandeurs d'emploi ont un niveau de formation inférieur au bac et 35% des demandeurs

d'emploi sont de nationalité étrangère (24,9% de la population est de nationalité étrangère). Et parmi la population étrangère 24 % sont des femmes (D'après les données sur le QPV la Haie-Griselle / La Hêtraie : site sig.ville.gouv.fr mise à jour 2022).

Conçu comme un espace protégé des circulations automobiles et exclusivement dédié aux piétons au milieu d'une ambiance paysagère (placettes, terrains récréatifs, lacs). Pour fonctionner de manière autonome, il accueille de nombreux équipements publics qui sont vieillissants.

Il fait l'objet d'un PRIR (projet de renouvellement urbain d'intérêt régional) signé le 23 février 2024 qui permettra de valoriser le parc habité à travers l'aménagement paysager et la clarification de la trame viaire, démolir, et reconstruire l'équipement culturel et le centre social, construire un pôle petite enfance et réaménager les abords des immeubles du parc social.

Pour la majorité des acteurs, le quartier de la Haie Griselle concentre l'essentiel des problèmes de sécurité de la ville. En revanche, les habitants de ce quartier n'auraient pas de sentiment d'insécurité exacerbé à l'exception de certains lieux et de certaines places marquées par les trafics de stupéfiants.

La ville compte un tissu associatif important avec 19 associations actives sur le quartier.

Les problématiques et enjeux principaux

➤ **Défaut de lien social entre communautés (culturelles, géographiques, générationnelles) coexistant dans le quartier**

Difficulté de mobiliser les habitants sur des sujets qui ne les concernent pas de manière directe et ainsi de développer une conscience collective. Confusion des actions et services proposés aux habitants par les services de la ville et les associations, ne permettant pas une orientation éclairée selon le besoin. Enclavement physique et psychique du quartier ayant pour effets de limiter l'accès aux ressources extérieures (emploi, loisirs, services...) et de favoriser l'entre-soi. Non maîtrise de la langue française pour une part des habitants vécue comme obstacle à l'intégration sociale.

Enjeux : Développer les liens entre les habitants et les services afin que chacun identifie les ressources disponibles dans et hors du quartier. Faciliter la cohésion sociale entre les habitants, hors des communautés culturelles/géographiques/générationnelles existantes.

➤ **Connaissance et accès aux droits pour les personnes en situation précaire (pouvoir d'achat/économie, santé, intégration)**

Accès à l'emploi particulièrement difficile pour les femmes, qu'elles soient en situation de familles monoparentales ou femmes au foyer. Au-delà de l'accès proprement dit aux offres d'emploi, la méconnaissance des droits entraînent un isolement social qui freine l'émancipation par l'emploi.

Méconnaissance des dispositifs de santé accessibles et des dispositifs de prévention et de dépistage mise en place au niveau national par les habitants du quartier, et notamment les adolescent-e-s.

Enjeux : Permettre aux personnes d'accéder aux droits dont elles peuvent bénéficier en fonction de leur situation. Développer la connaissance des missions de chacun entre services dédiés à l'accès aux droits pour permettre une orientation efficiente du public.

➤ **Tranquillité publique au cœur du quartier**

Certaines zones du quartier ressenties comme anxiogènes, en fonction de la largeur du chemin, de l'éclairage... Comportements nuisibles et répréhensibles générant un sentiment d'insécurité : rodéos sauvages, nuisances sonores nocturnes, dépôts sauvages, squats de halls d'immeuble, tensions et rixes entre bandes de jeunes des villes voisines, trafic de stupéfiants en augmentation et sentiment d'impunité qui demeurent malgré les interventions de la police.

Enjeux : Garantir l'attractivité du quartier pour favoriser la mixité sociale. Garantir un cadre de vie agréable aux habitants du quartier.

➤ **Le soutien à la parentalité et la co-éducation**

Des enfants de plus en plus jeunes sont laissés en autonomie en pied d'immeuble et dans les espaces publics, pour différentes raisons (responsabilisation dans la cellule familiale des plus âgés, des parents seuls avec un emploi en journée, un désengagement de certains parents vis-à-vis de leur rôle éducatif)

Augmentation des incivilités notamment des plus jeunes là aussi pour différentes raisons, en plus de celles mentionnées ci-dessus (certains adultes ne sont plus considérés et/ou ne se considèrent plus comme des référents vis-à-vis des générations nouvelles, acceptation et/ou tolérance de certains comportements répréhensibles)

Enjeux : Assurer un environnement sécurisé aux enfants et adolescents du quartier. Permettre à chacun d'assurer son rôle de citoyen dans son environnement proche.

Des pistes de travail et préconisations

Dynamiser la collaboration entre les associations locales œuvrant auprès des habitants du QPV.

Organiser des réseaux locaux selon les domaines d'intervention en lien avec les problématiques précitées.

Mettre en œuvre des campagnes d'information et de prévention de proximité à destination de publics ciblés.

Soutenir les actions ayant pour but de favoriser le vivre ensemble et de sensibiliser à la notion de la citoyenneté.

Les attendus souhaités pour le quartier à horizon 2030 et quelques indicateurs d'évaluation

➤ **Les attendus souhaités :**

- Des services à la population mieux identifiés et utilisés ;
- Un accès à l'emploi et à la formation pour les publics fragiles ;
- Une mixité des populations à travers des actions et des événements fédératifs ;
- Un cadre de vie amélioré et apaisé, une accessibilité renforcée.

➤ **Les indicateurs :**

- Le nombre de personnes accueillies dans les services municipaux et dans les événements portés par la ville mais également par les associations ;
- Le nombre d'actions développées dans le quartier et le profil des habitants touchés.
- Des enquêtes de satisfaction auprès de la population.
- Le nombre de personnes reçues et participants aux réunions et actions portées par la maison des projets.
- Les statistiques de la délinquance.

Fiche d'identité du quartier

Le quartier de la Hêtraie compte environ 600 habitants dans 209 logements collectifs sociaux répartis sur 5 tours.

Faisant suite aux travaux d'isolation thermique achevés au printemps 2021 sur cette résidence, la réhabilitation a consisté en la rénovation des logements (pièces humides, conformité électricité gaz, ventilation et portes palières, etc...) de l'ensemble des parties communes, des espaces extérieurs et la reprise de l'ensemble des locaux communs avec la création de bornes d'apport volontaire enterrées, d'espaces vélos et de locaux poussettes. Ce projet ambitieux a permis d'offrir aux locataires des logements et des parties communes plus confortables ainsi que des espaces extérieurs de qualité.

Les jeunes âgés de moins de 25 ans sont très présents sur le quartier, 43,2% de la population globale par rapport aux communes de référence (35,3%) et à l'EPCI (34,1%).

La tranche d'âge 15-25 ans est particulièrement importante d'après la répartition des âges au sein des familles allocataires de la CAF.

Parmi ces allocataires, on retient également le taux assez élevé de 26% de familles monoparentales sur la zone du quartier prioritaire alors que ce taux est de 20,8% sur la zone de comparaison « Communes » et de 19,5% sur l'EPCI.

Le nombre d'allocataires dont le revenu est constitué de prestations sociales est également plus important au sein du QPV par rapport aux zones de comparaison.

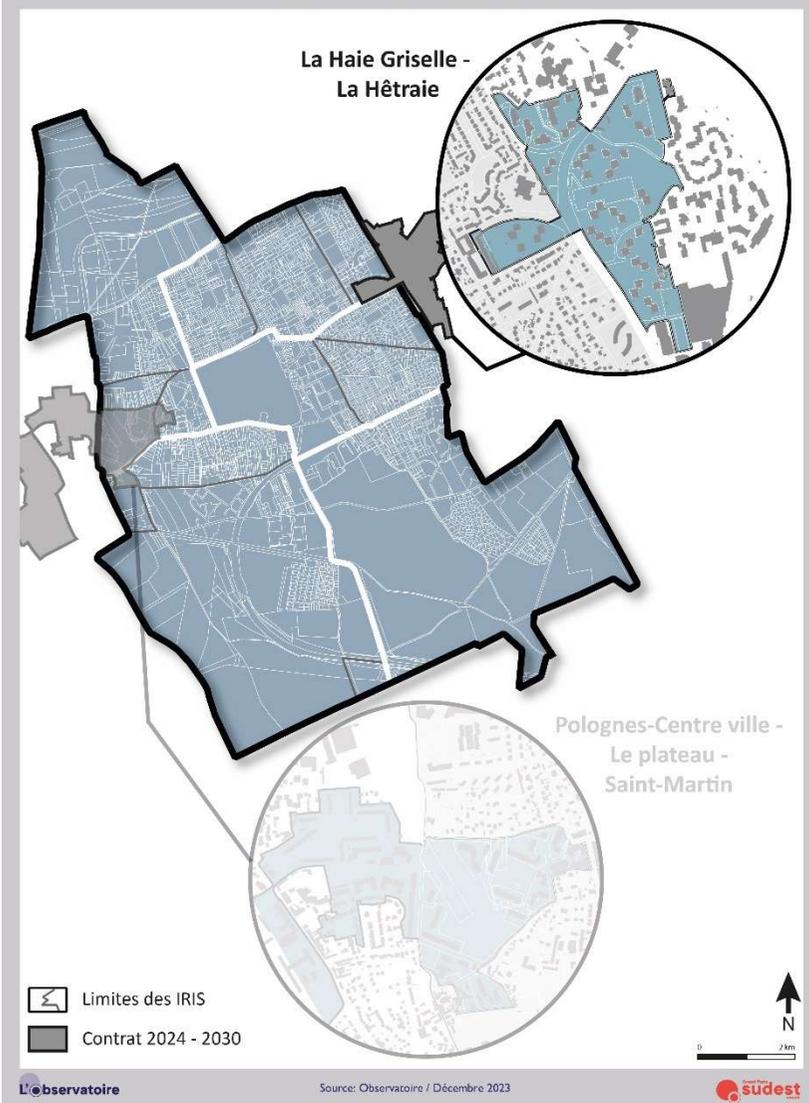
Par ailleurs le taux de pauvreté est important, 29% sur la zone Quartier prioritaire, par rapport aux zones comparées : 18,1% sur les Communes et 18,2% sur l'EPCI.

Le taux d'emploi des 15-64 ans de 63,7% est un peu plus faible que sur les communes de référence (68,4% pour Communes et 66,3% pour EPCI).

Le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus augmente progressivement depuis 2013.

Enfin, le taux de personnes étrangères est de 16,8% dans ce quartier prioritaire et donc plus élevé que sur les communes des référence (12%) et beaucoup plus que dans l'EPT (12%). Il s'agit de populations avec des besoins d'apprentissage de langue, de connaissance de leur environnement et d'intégration dont il faut tenir compte dans les actions à mener sur le quartier.

La géographie prioritaire de la politique de la ville de Limeil-Brévannes
La Haie Griselle - La Hêtraie



Les problématiques et enjeux principaux

Le quartier de la Hêtraie a la particularité de s'intégrer dans l'ensemble la Hêtraie-Haie Griselle situé sur les communes de Limeil-Brévannes et de Boissy-Saint-Léger. La Hêtraie est marquée par des niveaux de vulnérabilité assez importants. Une forte hausse du nombre d'allocataires du RSA est constatée dans le quartier et un vieillissement marqué de la population depuis 2013, avec un nombre de 70 ans et plus en forte augmentation.

Depuis la rénovation du quartier, pour l'ensemble des participants ainsi que des habitants, le cadre vie s'est nettement amélioré.

Le quartier est sujet aux punaises de lits, qui d'ailleurs sont en prolifération l'été, environ une dizaine de familles a été touchée par cette problématique. Une collaboration entre le bailleur et GPSEA sur la compétence hygiène publique doit être envisagée.

Les locaux poussettes sont très peu utilisés, et à contrario les habitants laissent les poussettes sur les paliers d'étage, empêchant une circulation fluide. Cet encombrement peut même devenir dangereux en cas d'évacuation incendie. Certains balcons sont exploités à des fins de stockage. Or le règlement de Paris habitat l'interdit. Le bailleur continue de s'efforcer rappeler les devoirs aux habitants.

L'ensemble des bâtiments n'est pas dégradé, l'ensemble des participants constate plutôt une amélioration du cadre de vie. Les parties communes sont propres, toutefois des problématiques de jets d'ordures ménagères par les balcons ont été constatées.

Malgré l'installation de bornes enterrées, certains habitants déposent leurs ordures à côté des bornes, ce qui pose de réels problèmes d'insalubrité.

Le local extérieur de dépôt des encombrants est souvent vandalisé.

Les habitants aimeraient l'installation de jeux pour enfants à l'intérieur du quartier, pour compléter le city stade, qui lui n'est utilisable que par une tranche d'âge un peu plus grande et qui a vocation à disparaître lors de la construction d'un groupe scolaire, en partie sur ce site.

Des pistes de travail et préconisations

- Favoriser et valoriser les initiatives des habitants en assurant la coordination d'acteurs associatifs, institutionnels et financiers,
- Créer et/ou consolider le lien social entre les habitants,
- Participer à la dynamisation du quartier en assurant des moments de « vivre ensemble »,
- Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes en développant les campagnes d'information,
- Favoriser l'accès au droit commun en accompagnant les publics fragiles,
- Maintenir et développer les dispositifs d'accompagnement et d'intégration via les permanences d'écrivain public, du programme d'accompagnement à la scolarité et des ateliers sociolinguistiques proposés au sein de la maison de quartier.

Les attendus souhaités pour le quartier à horizon 2030 et quelques indicateurs d'évaluation

- Nouvelle dynamique avec la future construction d'un groupe scolaire et d'un centre d'animation sociale,
- Sécurisation accrue des parcours d'insertion professionnelle et de formation (renforcer l'accès à l'apprentissage, nouveaux centres EPIDE, écoles de production, Prépa Talents,),
- Soutien des associations porteuses de solutions innovantes de remobilisation des publics,
- La mise en place de 300 pactes plein emploi en relais des cités de l'emploi et en cohérence avec la réforme France Travail,
- L'encouragement des initiatives entrepreneuriales avec le programme "Entrepreneuriat Quartiers 2030" porté avec Bpifrance et la Banque des territoires.
- La mobilisation des entreprises est fortement attendue, de même que le respect de l'égalité de traitement avec des mesures visant à lutter contre les discriminations.

Fiche d'identité du quartier

Le quartier Fabien Saint Exupéry accueille environ 4 100 habitants sur les 18 424 que compte la ville de Bonneuil-sur-Marne soit 22 % de la population.

La cité Fabien et la cité Saint-Exupéry sont caractérisées par un revenu médian annuel déclaré faible (13 050€ et 13 610€), et font partie des 10% des IRIS les plus pauvres de GPSEA.

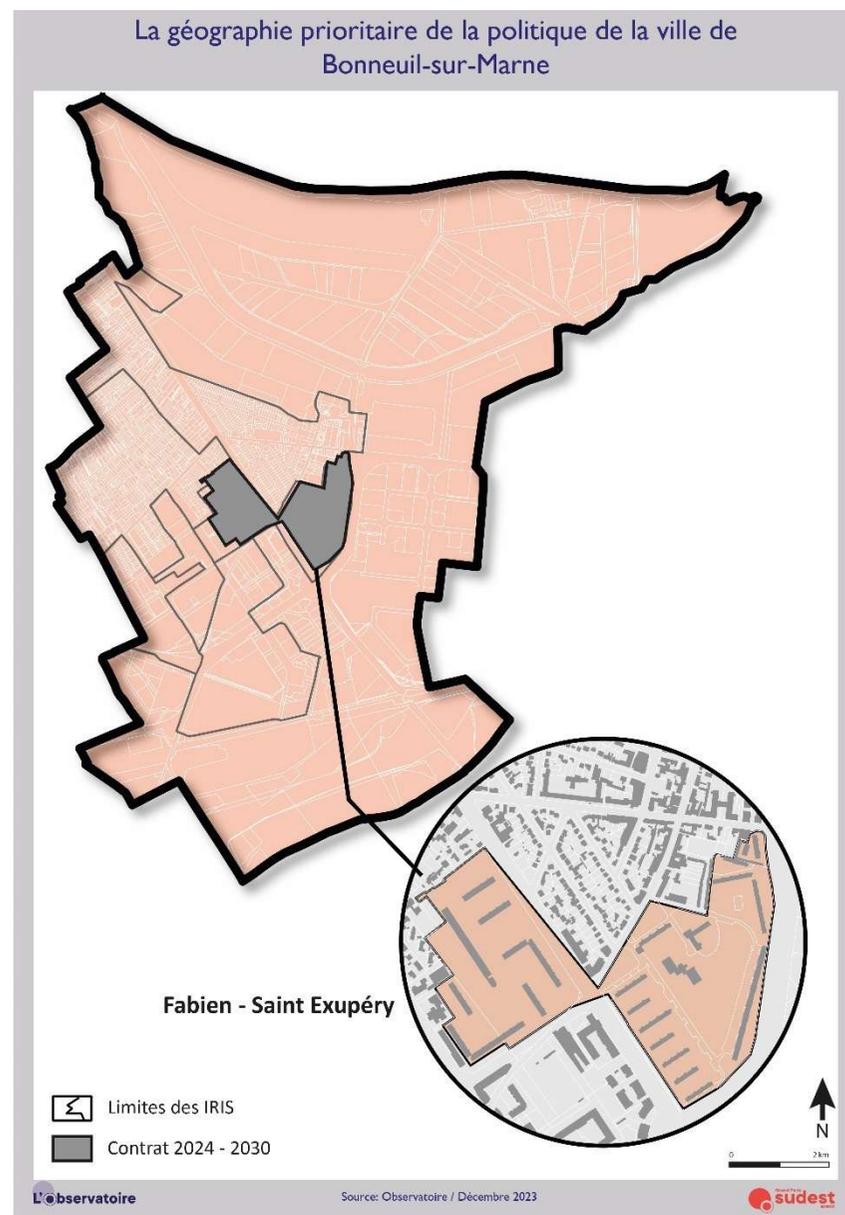
Le taux de pauvreté de la partie du quartier Fabien s'élève à 32,1% contre 22,7% sur la ville. Le taux de chômage des 15-64 ans est de 29,3% et celui des 15-24 ans est de 33%. La part des personnes étrangères s'élève à 20% de sa population (avec une augmentation de 4,9% entre 2013 et 2018). Les familles monoparentales sont particulièrement représentées avec 49% de la population. Ce pourcentage a fortement augmenté (+17 %) entre 2013 et 2018. Ces éléments soulignent la vulnérabilité des habitants.

Le quartier reste marqué par une population plutôt âgée : 21,8% (19% à l'échelle la ville) des habitants ont de plus de 60 ans et 8,4% ont de plus de 75 ans (6,7% à l'échelle de la ville). Les moins de 18 ans représente 26,8% des habitants (26,3 à l'échelle de la ville).

Le quartier Fabien Saint-Exupéry comporte 95 % de logements sociaux (58 % sur la ville). Tous sont des appartements. Leur gestion est assurée par un bailleur unique, Valophis. Il existe une copropriété côté cité Fabien. Le quartier présente la particularité d'être coupé en 2 par la RD 19. Il est très bien desservi par les transports publics. 46,7% des habitants utilisent les transports pour se rendre au travail et 31,8% utilisent la voiture.

Il n'y a aucun professionnel de santé installé dans le quartier. Les pharmacies situées au bord du quartier assurent un premier niveau de recours aux soins. Il y a également très peu de commerces de proximité mais il reste proche d'un centre commercial important, accessible à pied. Les écoles sont classées en zones d'éducation prioritaire et les familles peuvent bénéficier d'un suivi dans le cadre du PRE. Le quartier bénéficie de nombreux équipements publics très proches. La PMI municipale, la maison du projet et le city stade sont au cœur du quartier. La crèche départementale, la médiathèque, le centre d'art, l'espace Louise Voëlckel sont juste en lisière du quartier.

Le tissu associatif est actif avec de nombreux sièges et locaux associatifs qui proposent notamment de l'aide alimentaire, des ASL et de l'accompagnement pour les femmes. Il est malgré tout vieillissant et recentré sur 4 associations.



La partie Fabien du quartier bénéficie d'un projet de renouvellement urbain en phase opérationnelle depuis 2020. La démarche de relogement est en 2023 entrée dans sa troisième et dernière phase, tandis que les travaux d'aménagement des espaces publics ont commencé. Le quartier Fabien est donc dans une période de recomposition profonde. Le projet NPNRU prévoit l'aménagement d'un parc de 3 hectares, la création d'une nouvelle école de 12 classes et d'un pôle dédié à la petite enfance comprenant une crèche, une PMI et des cabinets d'orthophonistes. Afin de favoriser la mixité sociale, les nouveaux lots intègrent de l'accession sociale à la propriété, de l'accession libre et du logement social. Pour encourager la cohésion sociale entre les habitants des nouveaux programmes et les résidents historiques du quartier Fabien, un centre municipal de quartier permettra le développement de la vie associative à Fabien et sur l'ensemble du QPV. Ce programme riche en équipements publics met en exergue le besoin de sécuriser et d'aménager les liaisons entre Fabien et Saint Exupéry. Ainsi, les aménagements et notamment le Parc Myriam Makeba, bénéficieront à l'ensemble du QPV. Il ressort quand même que la période de travaux reste difficile pour les habitants qui ont la sensation d'un quartier qui se vide et « sans vie ».

Les problématiques et enjeux principaux

➤ Les problèmes d'accès aux besoins primaires

Lors de la concertation locale, les habitants ont déclaré être financièrement justes et avoir dû se limiter notamment sur les frais médicaux, le chauffage/énergie et l'alimentation. Ils ont également évoqué des loyers élevés. Selon les associations de solidarité, les besoins d'aide alimentaire et vestimentaire ont été fortement accentués depuis la crise sanitaire. Les familles sont également souvent limitées dans l'accès aux loisirs, à la culture et aux vacances.

➤ Parentalité / co-éducation

Il est constaté que des enfants toujours plus jeunes sont en bas d'immeuble avec une responsabilisation des plus grands sur les plus petits. Ce constat est fait également lors des manifestations de la ville. Des difficultés éducatives de plus en plus marquées sont également constatées par les équipes de la PMI et de la petite enfance avec des retards de langage ou une incapacité à gérer la frustration.

Le quartier a vu une forte augmentation du taux de familles monoparentales nécessitant une vigilance accrue.

➤ Tranquillité publique/ partage de l'espace public :

Les habitants du quartier ont peu le sentiment d'insécurité (avec une impression de village). Malgré tout, quelques zones du quartier restent marquées par certaines problématiques : squat des halls, points de deal, rodéos, conflits de voisinage, et nuisent à la qualité de vie des habitants.

La question de l'occupation de l'espace public des jeunes filles et des femmes se pose également. Actuellement, il reste essentiellement masculin. Il est constaté un évitement des filles qui préfèrent fréquenter les équipements publics comme la médiathèque et l'Espace Nelson Mandela. Le street work out est encore très peu fréquenté par les femmes.

➤ L'amélioration du cadre de vie

L'espace public présente une résilience limitée. En effet, le quartier Fabien Saint-Exupéry est un îlot de chaleur au sein de la commune, et ne favorise pas à ce jour l'épanouissement de la biodiversité. Les sols y sont d'ailleurs fortement imperméabilisés, particulièrement du côté de Saint-Exupéry. Cette imperméabilisation est

notamment la cause d'une trop grande place laissée à la voiture, tant en raison de l'espace occupé par le stationnement qu'à cause des circulations piétonnes limitées et peu sécurisées.

Le travail autour de l'histoire du quartier et de ses habitants est à utiliser comme un outil pour créer du lien entre les habitants. Promouvoir et faire vivre la mémoire du quartier peut ainsi permettre l'ouverture sur ce dernier et plus largement sur la ville.

➤ **L'accès aux soins et prévention santé**

La difficulté d'accès aux soins pousse les habitants à une forte propension à l'automédication. Les habitants connaissent peu les dispositifs de prévention ou de dépistage et les associations de quartier sont un relais essentiel. Les jeunes qui sont également confrontés à différentes addictions : consommation des substances licites et illicites, addiction précoce aux écrans, jeux.

➤ **L'accès aux droits**

La méconnaissance des droits vient accentuer des situations souvent déjà complexes avec des familles qui se retrouvent en grande précarité. L'accès à l'emploi et à la formation notamment des plus jeunes et des femmes reste une problématique forte des habitants du quartier. Certaines familles sont également en grandes difficultés à cause du délai et de la complexité pour le renouvellement de leurs papiers.

➤ **Le grand âge et le maintien à domicile**

La part de la population âgée du quartier est en augmentation. Celle-ci est caractérisée par des personnes de plus en plus isolées. Depuis la crise sanitaire, on remarque une augmentation de la précarité chez les personnes âgées ainsi qu'une dégradation de leur état de santé, ce qui nécessite un accompagnement plus global. Certains bâtiments sont peu adaptés et des difficultés à se déplacer sont de plus en plus prégnantes. Il faut pouvoir prévenir l'avancée en âge et assurer le maintien à domicile.

Des pistes de travail et préconisations

- Renforcer le lien social entre les habitants du quartier ;
- Développer les actions de sensibilisation et de prévention autour de la santé, des addictions, soutien à la parentalité ;
- Accompagner les publics fragiles dans la connaissance et l'accès à leurs droits ;
- Créer une dynamique de quartier entre Fabien et Saint-Exupéry ;
- Améliorer le cadre de vie des habitants (ilots de fraîcheur côté Saint-Exupéry, cohérence des espaces publics avec le projet NPNRU de Fabien, mobilités douces, désimperméabilisations des sols, meilleure connexion entre Fabien et Saint-Exupéry, amélioration de la résilience du bâti, pacification des circulations autour du carrefour...) ;
- Mobiliser la GUSP et l'abattement TFPB ;
- Renforcer la prévention et la médiation et améliorer la sécurité ;
- Un maillage accru entre les professionnels (bailleur, la ville, associations...) par le biais de médiation et de cellules de veille afin d'augmenter la présence humaine au cœur du quartier ;

- Maintenir les dispositifs, les actions d'accompagnement individuels ou collectifs, les permanences locales d'accès aux droits (CPAM, CDAD, emploi/insertion notamment autour des clauses sociales...) et l'accompagnement à l'outil numérique.

Les attendus souhaités pour le quartier à horizon 2030 et quelques indicateurs d'évaluation

- Des espaces publics et des structures favorisant le vivre-ensemble ;
- La mobilisation des habitants dans les projets du quartier ;
- Un cadre de vie des habitants serein et apaisé ;
- Une centralité et une connexion entre Saint-Exupéry et Fabien renforcée ;
- Un meilleur recours aux droits et une autonomie renforcée des habitants ;
- Un nombre d'accompagnements dans les différents dispositifs ;
- Un nombre de personnes fréquentant les services publics, permanences ou participant aux différentes initiatives.

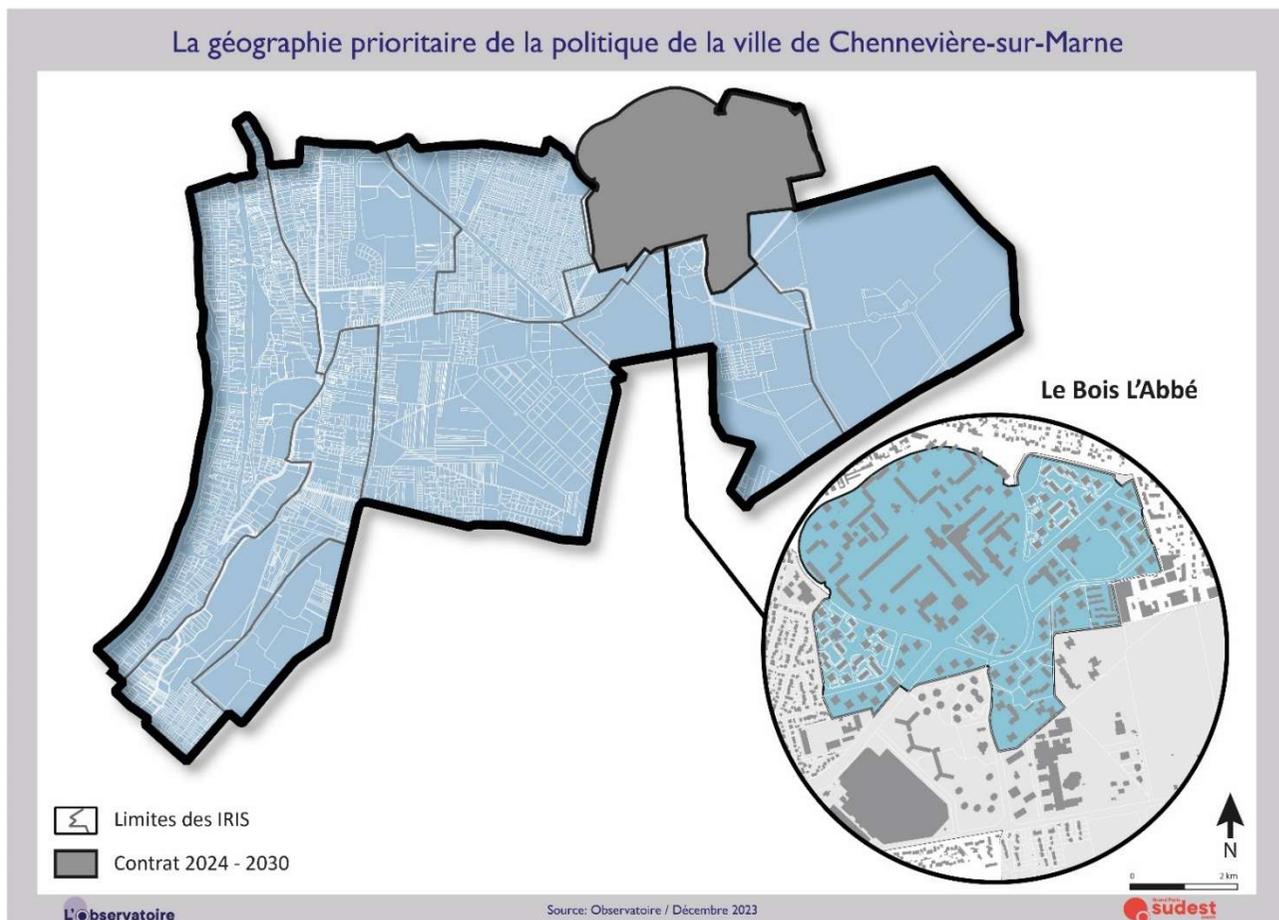
Fiche d'identité du quartier

D'une superficie de 34 ha, le quartier du Bois l'Abbé est installé sur deux communes : Chennevières-sur-Marne (rattaché à l'EPT 11 – Grand Paris Sud Est Avenir) et Champigny-sur-Marne (rattaché à l'EPT 10 Paris Est Marne et Bois). La limite communale séparant Chennevières et Champigny est marquée par la route du Plessis-Trévisse et l'avenue Boileau. Le quartier du Bois l'Abbé est excentré et vit peu avec le centre-ville de Chennevières-sur-Marne qui se situe à environ 2 km.

Par ailleurs, à seulement 500 mètres du quartier, se situe un vaste espace vert, nommé la Plaine des Bordes, comprenant un parc départemental très fréquenté par les habitants du quartier. Le paysage urbain du quartier se distingue du côté campinois en ne respectant plus une trame orthogonale mais plutôt une série d'îlots composés de 3 à 4 petits immeubles.

On note une forte concentration des logements sociaux au sein du quartier, en 2021, avec 1 755 logements sociaux dont 95% du parc canavérois est situé au Bois l'Abbé (Immobilière 3F – Bois l'Abbé : 1 355 logements soit 77% du parc social, 1001 Vies Habitat – Bois l'Abbé : 186 logements soit 10.6% du parc social, Paris Habitat – Bois l'Abbé : 130 logements soit 7.4% du parc social).

Le quartier comprend un certain nombre de services et d'équipements, mais très peu de commerces, de lieux culturels et de santé. Il est à noter un manque significatif de médecins généralistes et spécialisés. Parmi ces services et équipements, existent une crèche municipale (la Bergamote), une crèche départementale, un lieu d'accueil enfant-parent (LAEP), 4 écoles maternelles (La Fontaine, Rousseau, Clément Ader, Marcel Pagnol), 3 écoles élémentaires (Rousseau A avec une classe ULIS, Rousseau B avec une classe UP2A, les Hauts de Chennevières), 2 accueils de loisirs (Jacques Prévert et Jean Moulin), un collège (Nicolas Boileau avec un GMTE-94), un accueil de loisirs pour adolescents (le Club Noé et le Point Rencontre Information Jeunesse – PRIJ), une Epicerie Solidaire et France service (La Poste).



La partie canavéroise du Bois l'Abbé compte 5 580 habitants en 2019 (en légère augmentation par rapport à 2018 avec 4 829 habitants). A l'échelle de Chennevières-sur-Marne, on compte 18 011 habitants en 2020 ce qui est relativement stable par rapport à 1999 (en augmentation de 0.97% en 20 ans avec +174 habitants). Aussi, 26.5% de la population canavéroise vit dans le quartier en Politique de la Ville avec la prédominance d'un public fragile et précaire comparé au reste de la ville. En effet, les habitants de ce quartier sont confrontés à diverses difficultés comme un fort taux de chômage, le vieillissement de la population, de nombreux bénéficiaires des minima sociaux, des familles monoparentales, la dégradation du cadre de vie, l'émergence de nouvelles dynamiques d'habitants, des conflits entre associations, l'augmentation des incivilités, la difficulté d'accès à la culture pour certaines familles, l'augmentation de la précarité et de la paupérisation qui sont supérieures au reste de la commune et s'amplifient avec le temps.

Différents dispositifs étatiques ayant pour objectif et ambition de fédérer l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs afin de mettre en œuvre localement leurs actions au bénéfice du quartier en décrochage et de leurs habitants les plus fragiles ont été mis en place, tels que le Contrat de Ville, le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU), le Réseau d'Education Prioritaire (REP), la Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP), le Quartier de Reconquête Républicaine (QRR), le Pacte de la 2nd Chance, le Bataillon de la Prévention, le territoire entrepreneur-zone franchise urbaine, la Cité éducative et les Quartiers d'Eté.

Le tissu associatif du quartier du Bois l'Abbé reste fragile et peu « professionnalisé ». C'est l'une des raisons pour lesquelles les services municipaux présents sur le quartier tels que le Centre Municipal la Colline, l'Ecole Municipal de Football, le Club Noé/PRIJ sont généralement les principaux porteurs de projet dans le cadre de la Politique de la Ville. En effet, grâce à leur positionnement et leur connaissance des habitants du quartier, ils peuvent facilement identifier les besoins des habitants et coconstruire avec eux des actions pertinentes apportant ainsi une réelle plus-value au quartier.

Pour la majorité des habitants et des acteurs locaux, le quartier du Bois l'Abbé concentre l'essentiel des problèmes de sécurité de la ville. On relève auprès des habitants un sentiment d'insécurité en augmentation avec la présence de jeunes et d'ados dehors (provenant d'autres quartiers). Les habitants de ce quartier n'auraient pas de sentiment d'insécurité exacerbé à l'exception de certains lieux et de certaines places marquées par les trafics de stupéfiants. Depuis 2011, le contrat local de sécurité de prévention de la délinquance a été mis en place pour favoriser la sécurité, les actions de prévention, de médiation et de sensibilisation sur divers thématiques encourageant le vivre ensemble.

Les problématiques et enjeux principaux

➤ Civisme et soutien à la co-éducation et la parentalité

On constate la présence de nombreuses familles monoparentales et des parents travaillant souvent en horaires décalés ou tard le soir ce qui se traduit par la responsabilisation des plus âgés qui assurent la gestion des plus petits. On observe aussi des jeunes laissés en autonomie en pied d'immeuble et dans certains espaces publics, ce qui peut être synonyme de désengagement pour certains parents dans leur rôle éducatif. De plus, on remarque une amplification des incivilités et des violences surtout des plus jeunes qui est marquée par de nombreuses bagarres en groupe aux abords des établissements scolaires. Également, on note de nombreuses incivilités à travers la gestion des déchets (dépôts sauvages).

Enjeux : Renforcer les actions de co-éducation et de parentalité en lien avec les acteurs locaux afin de surmonter les difficultés auxquelles les familles et les jeunes peuvent être confrontées. Créer un environnement favorable à l'éducation où les parents et les éducateurs travaillent ensemble pour soutenir les jeunes. Accentuer les actions de transition écologiques et de vivre ensemble afin de développer des pratiques respectueuses vis-à-vis de son environnement.

➤ **Connaissance et accès aux droits pour les personnes en situation précaire (économie, santé, intégration)**

On observe une paupérisation des familles habitant le Bois l'Abbé et une augmentation des demandeurs d'aides sociales. Cette tendance a été amplifiée avec la crise de la Covid et l'inflation qui ont eu un impact sur différents pans budgétaires (perte totale ou partielle de revenu, perte d'emploi, augmentation du coût de la vie, nouveaux achats imprévus ...). Les habitants du Bois l'Abbé sont particulièrement impactés par le chômage avec une part de chômeurs de 17% dans le quartier (soit 558 demandeurs d'emploi - DE) contre 13,4% dans le reste de la Ville (soit 1 563 DE). De plus, de nombreux adultes habitant le quartier ne maîtrisent pas la langue française, ce sont les enfants qui doivent traduire leurs échanges avec l'administration française ou l'éducation nationale, ce qui représente une difficulté pour l'intégration sociale. Malgré l'existence de nombreux services au sein du quartier, il reste néanmoins la difficulté à accéder à ces services ainsi qu'un besoin d'accompagnement renforcé pour les démarches administratives. Sans compter, la fracture numérique que l'on retrouve chez tous les membres de la famille avec des problématiques comme l'accès à un outil informatique adapté et la difficulté à savoir comment l'utiliser.

Enjeux : Renforcer les liens entre les habitants et les services pour favoriser une meilleure communication et une compréhension mutuelle, ce qui va permettre de répondre de manière efficace aux besoins et aux attentes des habitants en s'adaptant aux spécificités du quartier.

➤ **Favoriser l'accès à la culture, au sport et aux loisirs**

La ville de Chennevières-sur-Marne est "divisée" en deux par la RD4. Cette fracture géographique sépare le quartier du Bois l'Abbé du reste de la commune. Notamment sur le plan culturel car l'ensemble des structures culturelles sont de l'autre côté de la RD4, ce qui rend compliqué l'accès à la culture pour les habitants du quartier. L'offre sportive sur la ville est insuffisante et les créneaux ne sont pas assez élargis, c'est l'une des raisons pour laquelle certaines familles inscrivent leurs enfants dans des clubs de villes limitrophes.

Enjeux : Accroître les actions culturelles, sportives et de loisirs diversifiées et accessibles afin de favoriser l'inclusion sociale, la cohésion et l'attractivité du quartier.

➤ **Tranquillité publique au cœur du quartier**

Certaines zones du quartier sont ressenties comme anxiogènes, en fonction de la largeur du chemin, de l'éclairage... Des comportements répréhensibles génèrent un sentiment d'insécurité : nuisances sonores nocturnes, dépôts sauvages, squats de halls d'immeuble, tensions entre bandes de jeunes des villes voisines, trafic de stupéfiants en augmentation et sentiment d'impunité qui demeurent malgré les interventions de la police.

Enjeux : Garantir l'attractivité du quartier pour favoriser la mixité sociale. Garantir un cadre de vie agréable aux habitants du quartier. Assurer la tranquillité publique.

Des pistes de travail et préconisations

➤ **Civisme et soutien à la co-éducation et la parentalité**

- Organiser des réunions, des ateliers ou des événements pour permettre la rencontre entre les parents et le personnel éducatif afin d'échanger sur les enjeux liés à l'éducation des enfants en s'appuyant sur les acteurs locaux et les actions menées en ce sens.
- Renforcer les actions sur le soutien scolaire en lien avec les parents comme le CLAS

- Favoriser la participation des parents dans la vie scolaire afin de garantir une relation de confiance entre les parents, les enseignants et l'équipe éducative
- **Connaissance et accès aux droits pour les personnes en situation précaire (économie, santé, intégration)**
 - Renforcer l'accès à l'information et aux droits à travers une meilleure communication, de la sensibilisation
 - Accompagner de façon adaptée chaque personne en fonction de ses besoins et de ses ressources
 - Consolider les liens établis avec les acteurs locaux (structures étatiques, services municipaux, associations) afin de répondre au mieux aux attentes de chaque habitant
- **Favoriser l'accès à la culture, au sport et aux loisirs**
 - Proposer une programmation culturelle diversifiée et accessible aux habitants (des spectacles, des expositions, des projections de films, des concerts et des événements sportifs)
 - Communiquer de manière adaptée à travers des campagnes de sensibilisation, les affiches publiques, les réseaux sociaux et également les partenariats avec les établissements scolaires pour toucher le plus grand nombre d'habitant.
 - Renforcer les partenariats entre acteurs locaux pour développer des programmes conjoints afin d'enrichir l'offre et faciliter l'accès aux activités existantes
- **Tranquillité publique au cœur du quartier**
 - Organiser avec les acteurs locaux des campagnes de sensibilisation sur les comportements respectueux et les conséquences des actes perturbateurs
 - Créer des zones de rencontres conviviales pour éviter certaines incivilités (squat des halls, barbecue sauvage ...)

Les attendus souhaités pour le quartier à horizon 2030 et quelques indicateurs d'évaluation

1. Amélioration du cadre de vie : Le quartier du Bois l'Abbé doit devenir plus agréable à vivre avec des espaces verts bien entretenus, des infrastructures de qualité et une propreté renforcée.
2. Inclusion sociale et la réduction des inégalités : Les habitants doivent avoir tous accès aux mêmes opportunités, avec des actions visant à réduire les inégalités sociales.
3. Développement économique et création d'emplois : le quartier du Bois l'Abbé doit devenir dynamique économiquement avec des initiatives locales favorisant la création d'emploi ou le retour à l'emploi et le développement d'activités locales.
4. Accès aux services et aux équipements : Un accès facilité aux services de santé, de culture, de sport et de loisirs avec des offres de services variées.
5. Tranquillité publique : Les habitants doivent se sentir en sécurité avec une diminution des actes de délinquances.

Fiche d'identité du quartier

Le QPV **Les Bleuets** comptait 1824 habitants et 734 logements en 2018. Le projet ANRU 1 conventionné en 2008 a permis de rendre le quartier plus attractif et d'améliorer les conditions de vie des habitants. La rénovation urbaine s'est achevée en 2019. Le taux de renouvellement de la population est de 66,5%. Le quartier compte 68% de locataires sociaux.

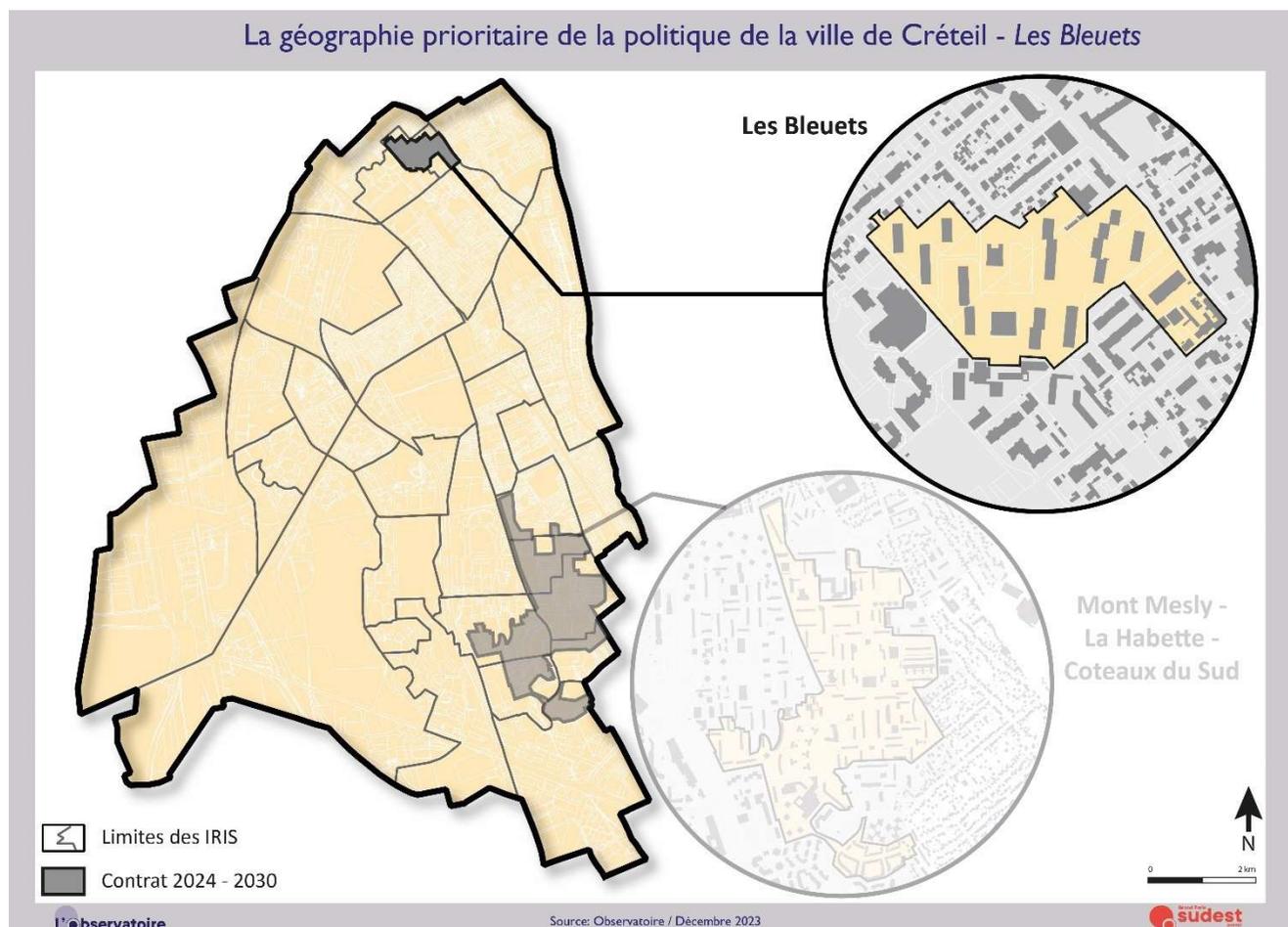
Selon les données INSEE 2018, le quartier a pour particularité une **composante familiale** forte (42% sont des familles monoparentales) et une forte part de **jeunes** par rapport au reste de la ville.

L'iris (qui compte 2543 habitants) compte en effet la plus grande part de moins de 24 ans de Créteil, 34% (dont 10% de 11-17 ans et le plus haut pourcentage de 3-5 ans de la ville, 6%). Sur le QPV des Bleuets, 29,9% de la population a moins de 18 ans.

Il s'agit également du quartier cristolien où il y a le moins de personnes de plus de 65 ans (6%).

32,3% de la population du QPV vit sous le seuil de pauvreté. Le taux de chômage y est de 11,5% chez les 15-64 ans (22,9% chez les 15-25 ans). Il y réside une forte composante d'ouvriers et d'employés (60% des actifs). 10,5% des ménages du QPV sont allocataires du RSA socle.

61,1% des actifs occupés utilisent les transports en commun comme mode de transport principal pour se rendre au travail, 31,3% utilisent une voiture. Le quartier compte 30% de population immigrée et 26,4% de population étrangère.



En matière de santé, 17,9% de la population du quartier couverts par le régime général de l'assurance maladie sont bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire (CNAM 2022).

Le quartier a également la particularité d'être peu pourvu en médecins, infirmiers, pharmacie et commerces de proximité.

En revanche, il bénéficie d'une très forte dynamique partenariale autour du centre social Jean Ferrat. Il compte 26 sièges associatifs.

Les problématiques et enjeux principaux

- Les besoins en **soutien à la scolarité** et en **soutien à la parentalité** sont croissants, impliquant des listes d'attente pour accéder à certains dispositifs malgré les actions visant à renforcer les interventions dans ce quartier depuis 2021.
A noter également les difficultés rencontrées par les écoles n'étant plus classées en zone d'éducation prioritaire depuis 2018-2019, mais dont les familles inscrites présentent pour beaucoup de grandes difficultés sociales.
- Les sollicitations en **accompagnement social** des familles sont toutes aussi importantes et complexes depuis la crise sanitaire.
- Certaines problématiques persistent en matière de **tranquillité publique** et nuisances.
- **L'accès à la prévention santé et aux soins** reste primordiale dans ce secteur, y compris à la santé mentale.
- Les indicateurs tendent à démontrer un réel besoin de poursuivre et de développer l'accès et l'accompagnement à **l'orientation, à la formation, à l'emploi**.
Tout l'enjeu étant de lever l'ensemble des freins à l'accès aux droits, aux services, à l'emploi, à la santé, à la culture, et d'accompagner les familles au plus près de leurs besoins dans un objectif d'autonomie et d'insertion.

Des pistes de travail et préconisations

- Etendre le périmètre de la cité éducative sur ce secteur. Développer et renforcer les actions en matière de réussite éducative et de soutien à la parentalité (avec une vigilance pour les familles monoparentales), en lien avec le Programme de Réussite Educative.
- Permettre une harmonisation des périmètres REP/QPV.
- Favoriser et diversifier les actions d'accompagnement individuel ou collectif au plus près des besoins, avec une attention particulière pour les publics les plus fragiles (jeunes, seniors, familles monoparentales).
- S'assurer du lien, de la circulation, avec les quartiers environnants (notamment l'Echat).
- Poursuivre et renforcer la prévention, la médiation, la citoyenneté dès le plus jeune âge. Maintenir les actions visant le vivre-ensemble en s'appuyant sur la Gestion urbaine et sociale de proximité et sur l'usage de l'abattement de TFPB.
- Consolider les actions menées dans le cadre de l'Atelier Santé Ville.
- Sensibiliser et accompagner la population, dès l'enfance, dans l'orientation, la formation, l'insertion professionnelle.

Les attendus souhaités pour le quartier à horizon 2030 et quelques indicateurs d'évaluation

- La pérennisation des investissements réalisés dans le cadre du PRU (2010-2019) et des habitants qui se sont appropriés leur quartier (Evolution des indicateurs utilisés dans le cadre des programmations TFPB et de la GUSP).
- Des liens et une circulation accrues avec les quartiers environnants.
- Une meilleure identification des ressources par les habitants et les acteurs relais (évolution des indices de fréquentation par les habitants du QPV)
- Une autonomie renforcée des publics pour faciliter l'inclusion et l'insertion sociale/professionnelle
- Un accès facilité à l'emploi, aux droits, à la santé.
- Des parcours et sorties positives en augmentation dans le cadre des dispositifs d'accompagnement individuel (suite aux ASL, PRE, PRIJ, etc).

Fiche d'identité du quartier

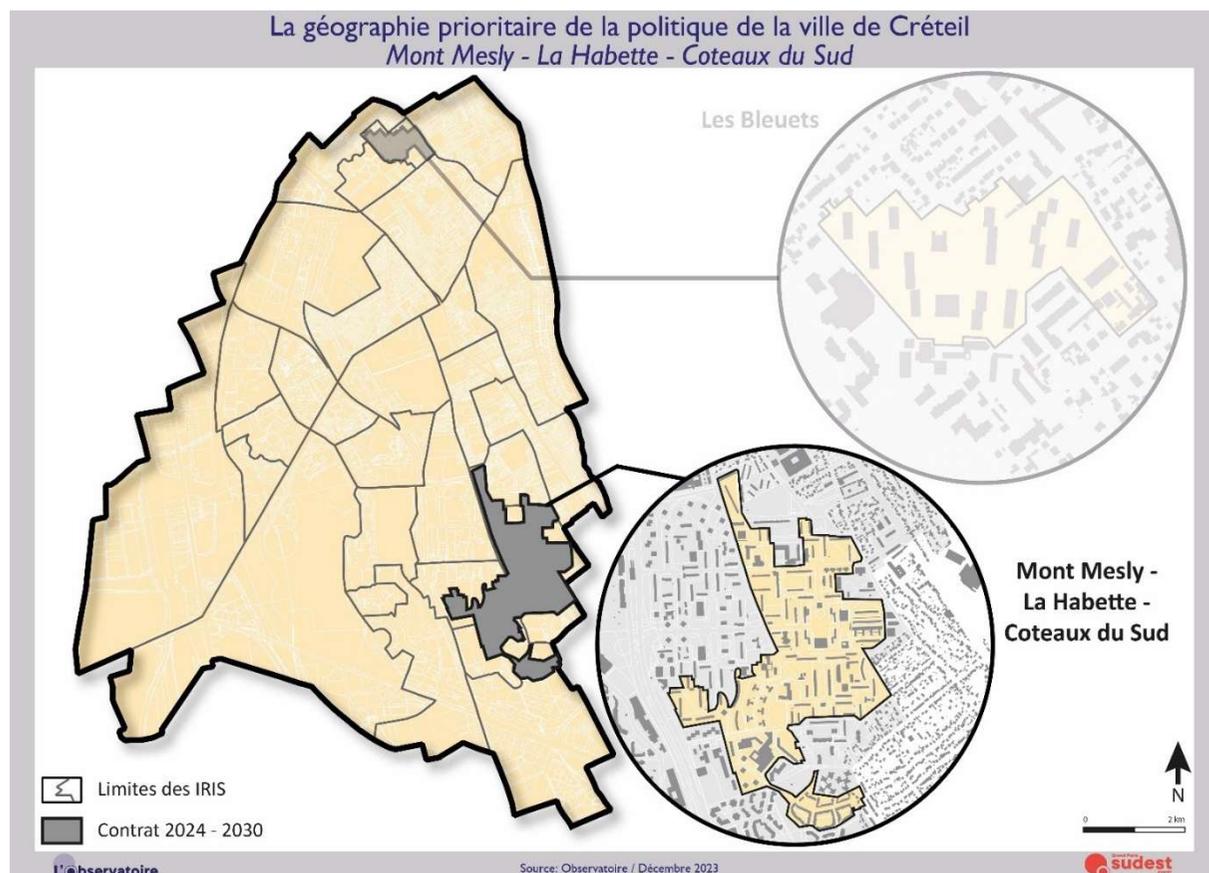
Le QPV Mont-Mesly/Habette/Coteaux du sud compte environ 10 400 habitants.

Le **projet de renouvellement urbain** du Haut du Mont-Mesly, conventionné en 2020, répond à plusieurs objectifs :

- Favoriser la mixité sociale dans un quartier composé aujourd'hui près de 90 % de logements sociaux
- Améliorer le cadre de vie des habitants et inscrire son développement urbain dans une démarche écologique et de transition énergétique
- Renforcer la place des équipements publics de proximité et les fédérer autour d'un projet social, éducatif et culturel ambitieux
- Maintenir une offre commerciale de proximité pour faciliter la vie quotidienne des habitants.

Il se décline en quatre grands axes :

- La construction de nouveaux logements diversifiés afin d'attirer une population nouvelle et proposer aux habitants un parcours résidentiel ascendant.
- La réalisation d'aménagements extérieurs qualitatifs pour valoriser l'identité paysagère du quartier, la rénovation et la création de parcs publics pour renforcer le lien social, des travaux de voiries pour améliorer les déplacements et encourager la pratique des mobilités douces
- Une offre commerciale d'hyper proximité pour répondre aux besoins quotidiens des habitants
- De nouveaux équipements publics de proximité pour favoriser l'épanouissement individuel et collectif de tous les habitants à tous les âges de la vie.



Le quartier est également labélisé **Cité éducative** depuis 2019. La cité éducative accompagne chaque année un programme d'actions à l'attention des habitants de 0 à 25 ans, et particulièrement les élèves scolarisés dans les cinq groupes scolaires et les deux collèges du Mont-Mesly

La nouvelle géographie prioritaire a pour particularité d'intégrer des copropriétés présentant des signes de fragilités économiques au sens de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Elle intègre également une partie du Bas du Mont-Mesly présentant également des indicateurs de vulnérabilité socioéconomiques, apportant par la même occasion une cohérence avec le périmètre actuel de la cité éducative.

Les tendances générales indiquent une augmentation du niveau de vulnérabilité des 7 IRIS composant le QPV Mont-Mesly/Habette/Coteaux du Sud en 2018 au regard des données INSEE datant de 2013 (Les IRIS La Habette (13 580€), Abbaye (12 470€) et Casalis (12 030€) font partie des 10% des IRIS les plus pauvres de GPSEA en 2018).

Le quartier a pour spécificité une **composante familiale** forte (environ 62% des ménages sont des familles avec enfants, dont 46,4% sont des familles monoparentales) et une forte part de **jeunes** par rapport au reste de la ville (30,4% de moins de 18 ans et 37,1% de moins de 25 ans – et 41% pour l'iris de la Habette), 14,7% de sa population a 65 ans ou plus. Il comprend un EHPAD de 84 places et une maison de retraite qui compte 56 logements.

36,4% de la population du QPV vit sous le seuil de pauvreté (35,8% sur l'ensemble des QPV du 94). Le quartier compte également un taux de chômage de 23,4% chez les 15-64 ans (37,4% chez les 15-25 ans).

18,2% des ménages du QPV sont allocataires du RSA socle.

57,6% des actifs occupés utilisent les transports en commun comme mode de transport principal pour se rendre au travail, 32,2% utilisent une voiture.

Le quartier compte 31,3% de population immigrée et 24% de population étrangère.

En matière de santé, 19,5% de la population du quartier couvert par le régime général de l'assurance maladie est bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire (CNAM 2022).

Il bénéficie d'une richesse partenariale, d'équipements, de commerces de proximité principalement sur le Haut du Mont-Mesly (dont une médiathèque d'envergure intercommunale, ou encore 207 associations).

Le secteur de la Habette et des Coteaux du Sud se trouvent néanmoins plus éloignés des commerces et services de proximité.

Les problématiques et enjeux principaux

- Une transformation urbaine du quartier à accompagner dans la durée.
- Un accroissement des problématiques socio-économiques depuis la crise sanitaire. Des besoins en accompagnement social et en accès aux droits des familles d'autant plus importants et complexes. Les familles cumulent des difficultés économiques, culturelles, sociales.
- Des besoins en soutien à la scolarité et en soutien à la parentalité prégnants.
- Des problématiques liées à la santé mentale plus perceptibles. Une complexité du repérage et de l'identification des ressources sur ces questions.
- Des attentes relatives à la tranquillité publique, aux nuisances et conflits de voisinage.
- Des besoins constants d'accès et d'accompagnement à l'orientation, à la formation, à l'emploi.

Tout l'enjeu étant de lever l'ensemble des freins à l'accès aux droits, aux services, à l'emploi, à la santé, à la culture, etc... et d'accompagner les familles au plus près de leurs besoins dans un objectif d'autonomie et d'insertion.

Des pistes de travail et préconisations

- Accompagner les habitants dans la transformation du quartier en s'appuyant sur les leviers liés à la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, à l'usage de l'abattement de TFPB et en favorisant leur participation.
- Favoriser et diversifier les actions d'accompagnement individuel ou collectif au plus près des besoins, avec une attention particulière pour les publics les plus fragiles (jeunes, seniors, familles monoparentales).
- Intensifier la place et les actions en direction des seniors.
- Poursuivre et renforcer la prévention, la médiation, la citoyenneté dès le plus jeune âge. Intensifier les actions en direction du public jeune.
- Poursuivre les actions initiées dans le cadre de la cité éducative et du Programme de Réussite Educative sur ce secteur. Développer et renforcer les actions sur ce quartier en matière de réussite éducative et de soutien à la parentalité (avec une vigilance pour les familles monoparentales).
- Faciliter l'accès à la prévention santé et aux soins (grâce à l'Atelier Santé Ville), aux droits, à la culture, au sport, aux services.
- Sensibiliser et accompagner la population, dès le plus jeune âge, dans l'orientation, la formation, l'insertion professionnelle.

Les attendus souhaités pour le quartier à horizon 2030 et quelques indicateurs d'évaluation

- La pérennisation des investissements dans le cadre du PRU. Des habitants se sont appropriés leur quartier et ses ressources (évolution des indicateurs utilisés dans le cadre des programmations TFPB et de la GUSP).
- Une cohérence entre les différents périmètres d'intervention contractuels.
- Une meilleure identification des ressources par les habitants et les acteurs relais (évolution des indices de fréquentation par les habitants du QPV).
- Une autonomie renforcée des publics pour faciliter l'inclusion et l'insertion sociale/professionnelle.
- Un accès facilité à l'emploi, aux droits, à la santé.
- Des parcours et sorties positives en augmentation dans le cadre des dispositifs d'accompagnement individuel (suite aux ASL, PRE, PRIJ, etc...).

Fiche d'identité du quartier

Au sud-ouest de la commune, le quartier Saint-Martin est limitrophe de la commune de Valentigney et traversé par la Végétale. Une particularité de ce quartier vient de la présence en son centre, d'un parc urbain de près de 5 hectares, propriété du département du Val de Marne.

Le quartier a connu de profondes transformations au cours du programme ANRU qui a démarré en 2009. Le projet de rénovation urbaine avait pour but de désenclaver et de réhabiliter ce quartier construit à la fin des années 1960 et inscrit en zone urbaine sensible. Les logements sont tous propriété du bailleur social Batigère Ile-de-France et rassemble 669 logements.

Le projet a permis notamment l'implantation de nouvelles infrastructures autour de la Place d'Aquitaine : le centre socioculturel Christian Marin et une crèche municipale de 36 berceaux.

Le quartier compte aussi une maison des jeunes, une épicerie sociale et sera également doté d'une prochaine infrastructure de transport en commun par le câble 1 de la RATP. A noter la construction en cours de nouveaux logements qui comprendront 31 logements dont 23 logements sociaux, pour une livraison prévue au second semestre 2024.

On peut estimer le nombre d'habitants à environ 2000 personnes avec une moyenne d'âge proche de 32 ans.

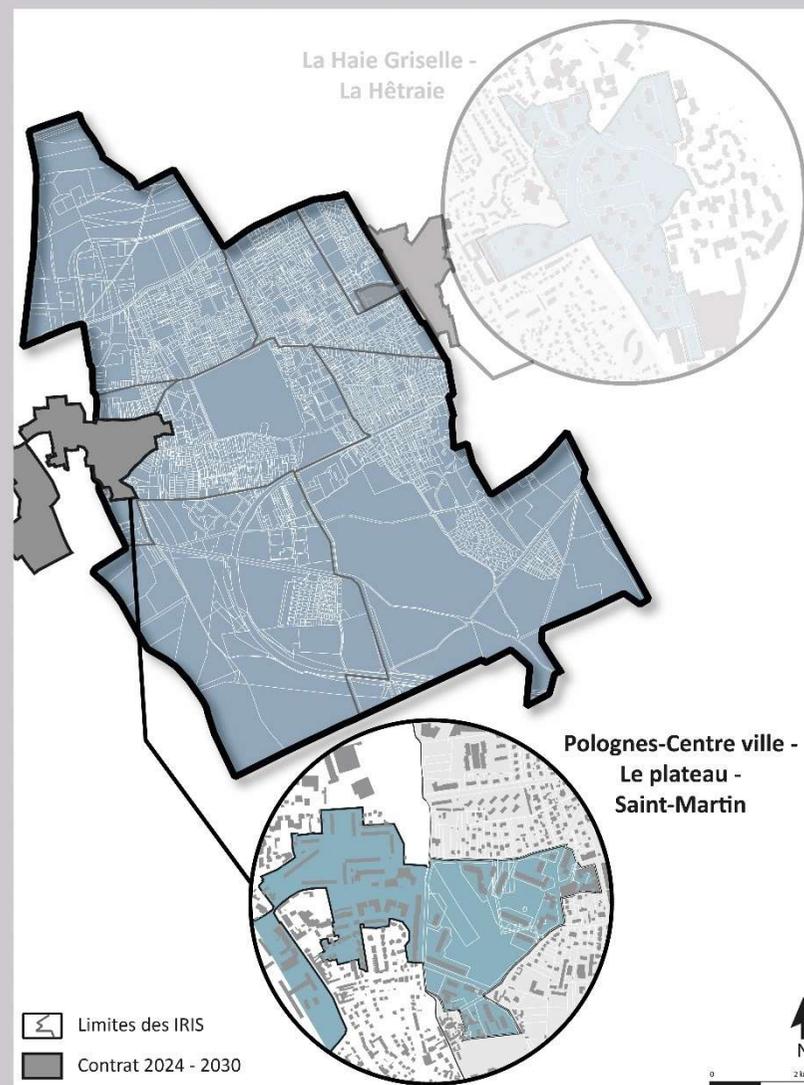
Les moins de 25 ans sont très représentés sur le quartier St Martin (44,1% de la population globale) par rapport aux communes de référence (37%) et à l'EPT en 2017 (33%). Il s'agit d'une population jeune, particulièrement dans la tranche d'âge 15-25 ans.

A l'inverse la population âgée est moins présente dans ce quartier (10,6% de la population) que sur les communes de référence (14,7%) et de l'EPT (17%).

Le taux d'allocataire CAF dans ce quartier prioritaire est plus élevé que les communes de référence, soit 36,5% d'allocataires pour le QPV contre 30,6% dans l'ensemble des communes.

Parmi les allocataires CAF on retient également le taux élevé de 27% de familles monoparentales sur la zone du quartier prioritaire alors que ce taux est de 21% sur la zone

La géographie prioritaire de la politique de la ville de Limeil-Brévannes
Polognes Centre-Ville - Le plateau - Saint-Martin



de comparaison « Communes » et de 18% sur l'EPT en 2017. Cela a des conséquences sur la situation financière de la famille avec des ressources plus faibles que des familles en couple. D'après l'INSEE de façon globale en France les familles monoparentales sont composées à 80 % d'une femme seule avec des enfants.

Les problématiques et enjeux principaux

➤ Cadre de vie

Le récente installation de caméras de vidéosurveillance a permis d'améliorer le cadre de vie des habitants. Il a été constaté moins de squats, la disparition du point de deal situé au 5 ter rue Pasteur et une diminution de la délinquance. La sensation d'insécurité auprès des habitants est moins présente.

Subsiste une problématique de collectes de déchets avec des poubelles situées sur la voie publique qui ne sont pas ramassées régulièrement ce qui pose des problématiques d'insalubrité.

Certaines barrières d'accès pompiers ont été dégradées, leur non-remplacement participe à l'accès de véhicules motorisés au sein du quartier. De plus ces mêmes barrières n'empêchent pas l'accès des véhicules à deux roues qui favorisent le risque d'accident et qui empêchent la tranquillité publique.

Le quartier déplore le manque d'activité commerciale, en effet des commerces sont situés au cœur du quartier Pasteur, en contre bas du quartier Saint Martin. Les habitants du Haut Saint Martin ont tendance à se rendre dans les commerces du centre-ville de Valenton.

➤ Lien social -Vivre ensemble

Les habitants de ce quartier sont en majeure partie d'anciens locataires, néanmoins le quartier est dépourvu d'initiatives individuelles ou collectives permettant de favoriser le lien social. Le quartier est malgré tout vivant grâce aux petites aires de jeux, mais surtout grâce à l'implantation du centre socioculturel situé au cœur du quartier. Cependant à lui seul, le centre socioculturel ne peut participer à la dynamisation du quartier sans le concours des habitants.

On peut déplorer un tissu associatif trop faible et peu actif. Les seules associations actives sont très sollicitées par le centre socioculturel.

Le club de prévention Plurielles94 assure une présence au sein du quartier auprès des jeunes et représente un acteur social pour les familles en difficulté ainsi que pour les autres acteurs sociaux du territoire.

➤ Fragilité/Précarité

En 2018, les familles monoparentales en QPV représentaient en moyenne un peu plus d'une famille sur trois avec enfant(s) (soit 36,1%).

Par ailleurs le taux de pauvreté est de 36,5% sur la zone Quartier Prioritaire contre 27,7% sur les Communes et 18,2% sur l'EPCI 2017.

Un profil important de familles avec un faible revenu constitué pour une partie importante de prestations sociales à mettre en lien avec le taux d'emploi des 15-64 ans de 56% plus faible que sur les communes de référence (65% pour Communes et 65,7% pour EPCI 2017) dont 15,4 % en emploi précaire.

Enfin, le taux d'étranger de 21,5% sur le quartier prioritaire est plus élevé que sur les communes des référence (18,1%) et beaucoup plus que sur l'EPCI (14,2%). Des populations ont des besoins d'apprentissage de langue, de connaissance de leur environnement et d'intégration dont il faudra tenir compte.

La part de familles ne maîtrisant pas la langue française est également importante, des cours spécifiques à la compréhension et à l'acquisition de la langue française sont dispensés par la Ville.

Des pistes de travail et préconisations

- Développer l'installation de commerces de proximité en utilisant les locaux commerciaux disponibles du bailleur qui est prêt à faciliter leur accès
- Développer des actions en direction des séniors
- Développer les actions de soutien à la parentalité pour faire face à l'accroissement de familles monoparentales
- Lutter contre le renfermement et l'entre soi
- Favoriser l'accès la culture
- Maintenir et développer les actions de proximité et l'accueil des enfants en complémentarité des accueils de loisirs existants
- Assurer une coordination entre les acteurs éducatifs, institutionnels afin d'améliorer l'impact des actions menées auprès des publics ciblés.

Les attendus souhaités pour le quartier à horizon 2030 et quelques indicateurs d'évaluation

- Sécurisation accrue des parcours d'insertion professionnelle et de formation (renforcer l'accès à l'apprentissage, nouveaux centres EPIDE, écoles de production, Prépa Talents,)
- Soutien des associations porteuses de solutions innovantes de remobilisation des publics,
- Mise en place de 300 pactes plein emploi en relais des cités de l'emploi et en cohérence avec la réforme France Travail,
- Encouragement des initiatives entrepreneuriales avec le programme "Entrepreneuriat Quartiers 2030" porté avec Bpifrance et la Banque des territoires,
- Mobilisation des entreprises est fortement attendue, de même que le respect de l'égalité de traitement avec des mesures visant à lutter contre les discriminations.

Pour un égal accès aux services publics, à chaque âge de la vie, les mesures concerneront notamment :

- La réussite éducative avec l'attendue convergence des géographies prioritaires (politique ville et éducation prioritaire),
- La culture avec l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques, le développement de nouveaux partenariats avec les établissements culturels,
- La sécurité et tranquillité publiques avec le déploiement de la vidéo protection
- La proximité, les lieux de vie et de services : l'accès au numérique, les permanences d'écrivain public, le dispositif des ateliers sociolinguistiques.

Fiche d'identité du quartier

Sucy-en-Brie a doublé sa population en 50 ans. Elle compte 27 157 habitants en 2019 ; soit en moyenne une augmentation de 244 habitants par an (+1,3%). Les moins de 15 ans et les adolescents et jeunes adultes (15-29 ans) représentent chacun 18% de la population (4 970 personnes). Un quart de la population est formée des tranches d'âge les plus élevées, avec 16% d'habitants âgés de 60 à 74 ans et 9% de seniors de 75 ans ou plus.

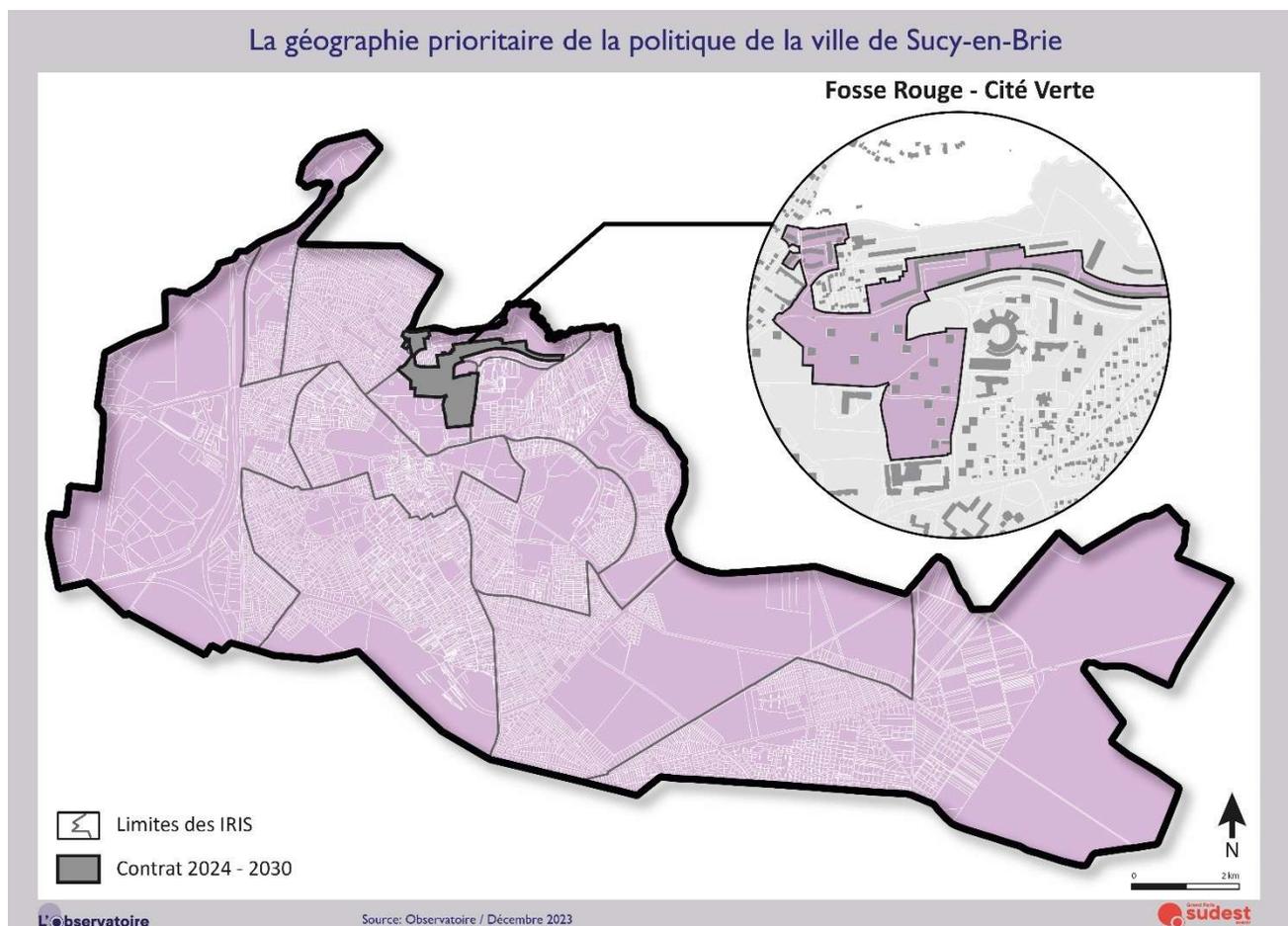
Des enjeux sociaux apparaissent : déséquilibre entre générations, isolement des personnes âgées, enfants de familles monoparentales (notamment des adolescents), situation des femmes (monoparentalité puis isolement).

La Fosse Rouge et la Cité Verte compte 5013 habitants ; quartiers d'habitats collectifs de 3 à 10 étages implantés sur le versant Sud du coteau donnant sur le vallon du Morbras. Les 21 tours de la Cité Verte ont été construites dans l'ancien parc du château de Sucy.

Sucy-en-Brie se caractérise par l'importante part de propriétaires parmi ses ménages tant au regard des moyennes départementales et nationales que de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir.

Mixité sociale, générationnelle et culturelle

Des différences territoriales s'observent dans la ville. Le quartier prioritaire compte une proportion plus nombreuse de jeunes de moins de 20 ans, de familles monoparentales, de locataires du parc social (sachant que 2 ménages sur 3 sur la ville sont prioritaires de leurs logements, taux supérieur au territoire GPSEA et du Val-de-Marne). Le QPV représente une partie du secteur de la zone d'influence du Centre social.



Le surpeuplement concerne majoritairement les ménages avec enfants. 21% des ménages résidant dans l'IRIS La Cité Verte et 18% dans l'IRIS La Fosse Rouge sont en situation de surpeuplement. Ce taux de surpeuplement est lié tout à la fois au type de ménages présents sur le territoire (ménages avec ou sans enfant), à la taille des fratries et à la typologie des logements présents.

Isolement

L'isolement est une problématique singulière qui renvoie à une multiplicité de notions qui se télescopent : isolement résidentiel, isolement social (ou relationnel), sentiment de solitude. Au cours des 10 prochaines années la population âgée de 60 ans et plus va progresser de 1 000 personnes. Celle âgée de 85 ans et plus va continuer à évoluer progressivement pour atteindre 1 100 personnes. Comme ailleurs en France Métropolitaine, la progression du nombre de personnes âgées de 75 ans et plus se traduira quasi uniquement par une progression du nombre de personnes âgées vivant seules.

Famille et parentalité

La concentration de familles monoparentales parmi les familles avec enfants varie de 12% des familles avec enfants de moins de 25 ans dans l'IRIS Le petit Val / Clos de ville à un peu moins de 40% dans les IRIS Berges Noyers PV et La Cité Verte.

Près de 15% des habitants de Sucy-en-Brie étaient allocataires Caf en 2018, dont 18.8% de familles nombreuses et 19.4% de familles monoparentales.

Revenu

La zone d'influence du Centre social Cité Verte, Fosse Rouge regroupe les personnes ayant le niveau de vie médian le plus bas. A noter que les quartiers de la Cité Verte et de la Fosse Rouge regroupent les personnes ayant le niveau de vie médian le plus bas $\leq 1030\text{€}$.

Selon les données CAF 2016, 25% des allocataires vivaient à Sucy avec des ressources brutes mensuelles supérieures à 4600 € et 21% avec des ressources brutes équivalentes à 580€. Sur les 3935 allocataires sucyciens CAF en 2018, 31% ont un quotient familial inférieur à 570€.

Les problématiques et enjeux principaux

- Constat d'isolement des personnes vieillissantes, des familles monoparentales.
- Augmentation des demandes d'administrés pour des aides alimentaires.
- Augmentation des bénéficiaires de l'épicerie solidaire.
- Augmentation des demandes d'accompagnements au numérique et accès aux droits

Cité Verte

- Disparition de la mixité au sein de l'école primaire
- Augmentation conséquente du nombre de demandes d'inscription sur le dispositif d'accompagnement à la scolarité
- Difficulté du suivi des soins
- Difficultés linguistiques, culturelles et d'accès à l'emploi
- Squat et dégradation des halls d'immeubles.
- Trafic de stupéfiants dans ces mêmes halls.

- Difficultés de certains bailleurs pour l'entretien du patrimoine, les espaces verts
- Difficultés de certains bailleurs pour les interventions d'urgences (inondation, réparations, panne ascenseur).
- Chaussées dégradées et éclairage défaillant.

Fosse Rouge

- Augmentation conséquente du nombre de demandes d'inscription sur le dispositif d'accompagnement à la scolarité
- Difficulté du suivi des soins
- Regroupement de jeunes en fin de journée et sur la période estivale générant des nuisances et des craintes des habitants.
- Place de la Fraternité extrêmement sale nécessitant le passage d'une brigade tous les jours par les services de la ville.
- Problème de stationnement devant les accès pompiers, stationnement sauvage, voitures tampons et rodéos (voitures, deux roues).
- Chaussées et accès piétons dégradés
- Manque de commerces de proximité et des premières nécessités, qui ne correspondent pas aux besoins de la population.
- Image dégradée des quartiers

Moulin Touillon

- Nouveau bailleur à suivre pour l'entretien du patrimoine bâti
- Problème d'inondation, bord de rue
- Chaussées et accès piétons dégradés.

Des pistes de travail et préconisations

- Inscription du centre social comme un lieu ressource des actions de soutien à la parentalité, d'accès aux droits et à la santé
- Pérennisation des consultations des citoyens à travers le comité d'animation du centre social, Maison du rond d'or
- Etape de préfiguration pour la mise en place d'une régie de quartier
- Mise en place, dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, d'un lieu de restauration
- Développement des actions de soutien à la parentalité, ateliers sociolinguistiques, ...
- Démarche de labellisation Maison France Services au centre social municipal
- Mise en place de voyages humanitaires, de chantiers éducatifs
- Réouverture des centres de loisirs de proximité dans les quartiers prioritaires et/ou vulnérable
- Orientation des publics vers la RessourSucy, vers le Repair café et les ressources du territoire
- Zone d'activité concertée : projet de réhabilitation du quartier.

Les attendus souhaités pour le quartier à horizon 2030 et quelques indicateurs d'évaluation

- Mise en place d'ateliers sociolinguistiques
 - Fréquence des ateliers et liens partenariaux
 - Nombre de participants
- Ouverture de la Régie de quartier
 - Implication de la régie dans les projets des quartiers
 - Mobilisation des bailleurs
- Mise en place de projets transversaux avec les écoles et les partenaires locaux
 - Fréquence des cafés des parents et/ou actions transversales
 - Implication des acteurs locaux dans les écoles
- Projets socioculturels à l'échelle des quartiers et de la ville
 - Nombre de projets à l'échelle des quartiers et implication des habitants
 - Nombre de projets à l'échelle de la ville
- Ouverture de la Maison France Service
 - Fréquentation des permanences
 - Recensement des besoins des usagers
- Zone d'activités concertée : mobilisation des habitants et des commerçants
 - Consultation des habitants à travers les comités d'animation, les réunions publiques
 - Investissement de collectifs d'habitants dans les instances

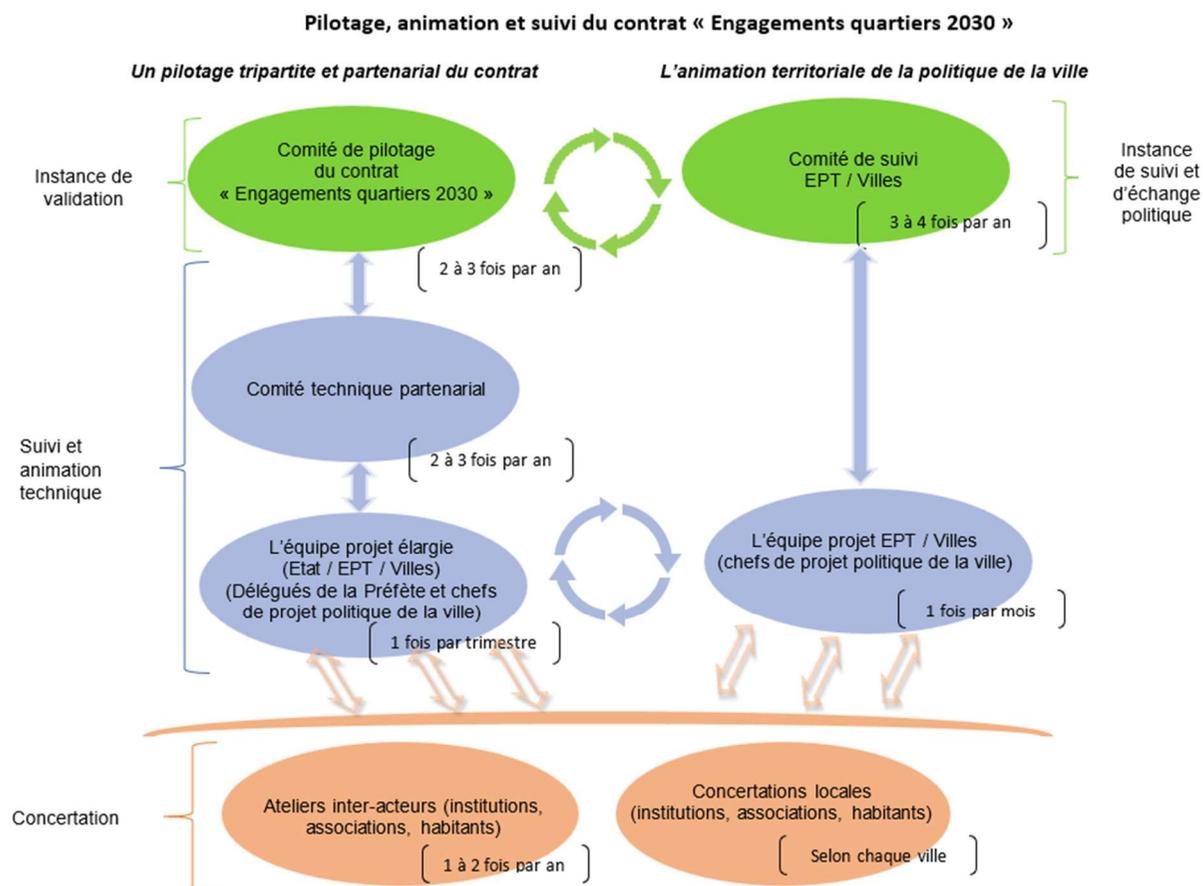
III. LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE ET D'UN PILOTAGE STRATEGIQUE

3.1 LE DISPOSITIF DE PILOTAGE

L'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) assure le pilotage du contrat de ville au nom de l'ensemble des collectivités territoriales. A ce titre, il exerce avec l'État les fonctions de coordonnateur des actions portées par les signataires du contrat de ville et de garant de la bonne articulation entre le contrat de ville et les contrats globaux conclus à l'échelle du territoire. L'établissement public territorial associe au pilotage les maires des communes concernées par les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La construction d'un schéma de gouvernance à l'échelle du territoire de GPSEA vise à assurer une plus forte convergence des politiques partenariales en direction des habitants des quartiers prioritaires, et à permettre une meilleure lisibilité de la stratégie territoriale.

Ainsi, pour répondre au besoin d'harmonisation de certaines pratiques à l'échelle de GPSEA, gagner en cohérence territoriale de l'ensemble de la politique de la ville (en dépassant les fonctionnements différenciés issus des anciens contrats de ville), et accroître la collaboration et la construction commune de cette politique entre tous les échelons (national, départemental, territorial, local), les modalités de pilotage, d'animation et de suivi du contrat de sont organisées de la manière suivante :



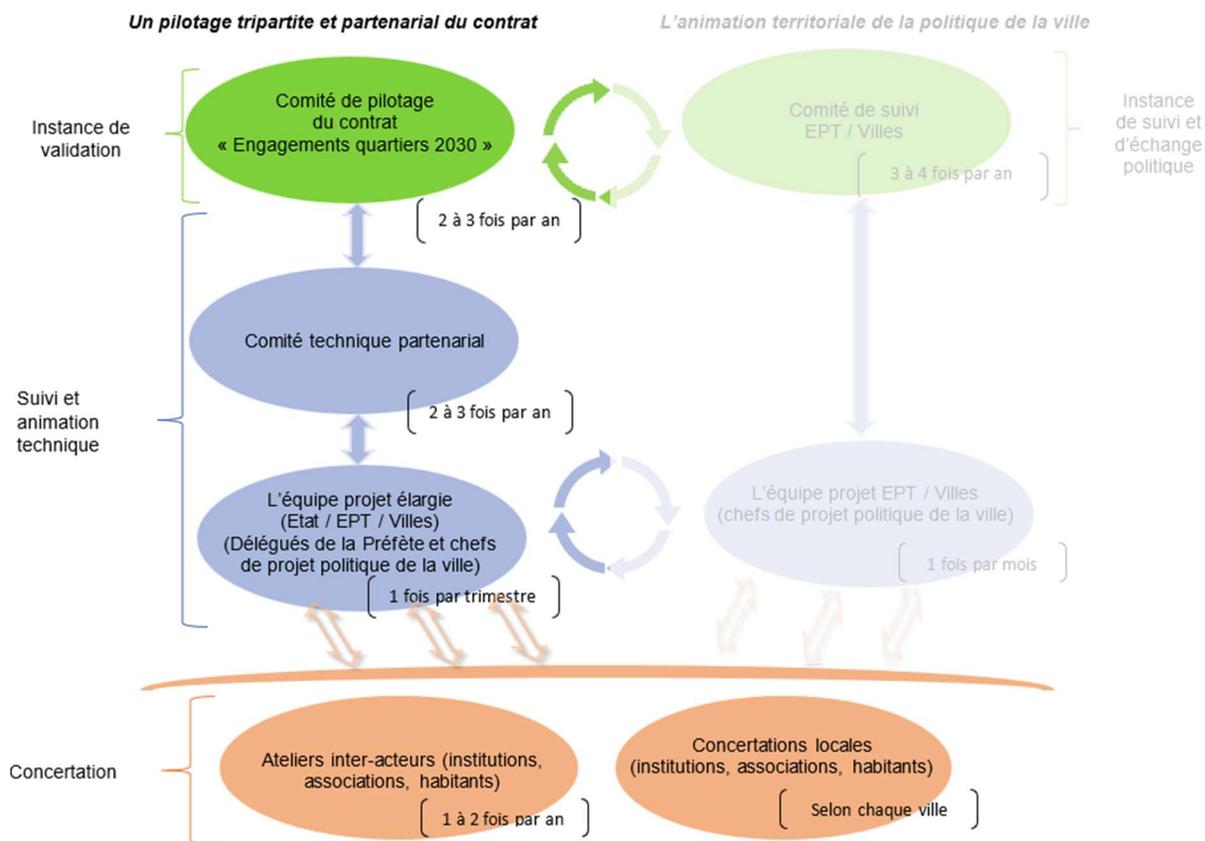
1/ Un pilotage tripartite (Etat / EPT / Communes) intégrant le renforcement du rôle de coordination et d'animation territoriale de GPSEA

La gouvernance et l'ingénierie :

➤ **Un comité de pilotage renouvelé** permettant d'insuffler une nouvelle dynamique partenariale. Il s'agira d'organiser des temps d'échange stratégiques dépassant les simples comités de financement des projets. Au-delà de la validation de la programmation annuelle, il suivra la mise en œuvre des axes stratégiques du contrat et de tous les dispositifs qui y sont inclus, au travers un bilan annuel, et décidera des ajustements éventuellement nécessaires. Instance d'arbitrage, il sera garant du respect des engagements des partenaires et de l'adaptation des actions aux réalités territoriales. Ce comité de pilotage multi-partenarial réunissant l'ensemble des signataires du contrat se tiendra 2 à 3 fois par an sous la coprésidence du Préfet et du président de l'EPT, ou de leurs représentants.

➤ **Un comité technique partenarial** associant les techniciens de tous les signataires du contrat. Il prépare les comités de pilotage et veille à la mise en œuvre des décisions de celui-ci. Il est en charge du suivi de la mise en œuvre du contrat et de l'implication en continu des partenaires, de l'engagement de travaux complémentaires en vue d'enrichir / réorienter le contrat, ainsi que du suivi des démarches d'appel à projets visant à décliner annuellement le programme d'actions du contrat.

➤ **Une équipe projet élargie** composée des Délégués du Préfet, des chefs de projet politique de la ville de chacune des villes et de la coordinatrice politique de la ville et du chargé de mission de l'EPT. Réunie une fois par trimestre et autant que de besoin, elle est garante du suivi et de la mise en œuvre du contrat. Une feuille de route commune pourra être définie annuellement. En fonction des ordres du jour, des partenaires signataires comme le Conseil Départemental du Val-de-Marne pourront y être associés.



➤ **Des instances spécifiques :**

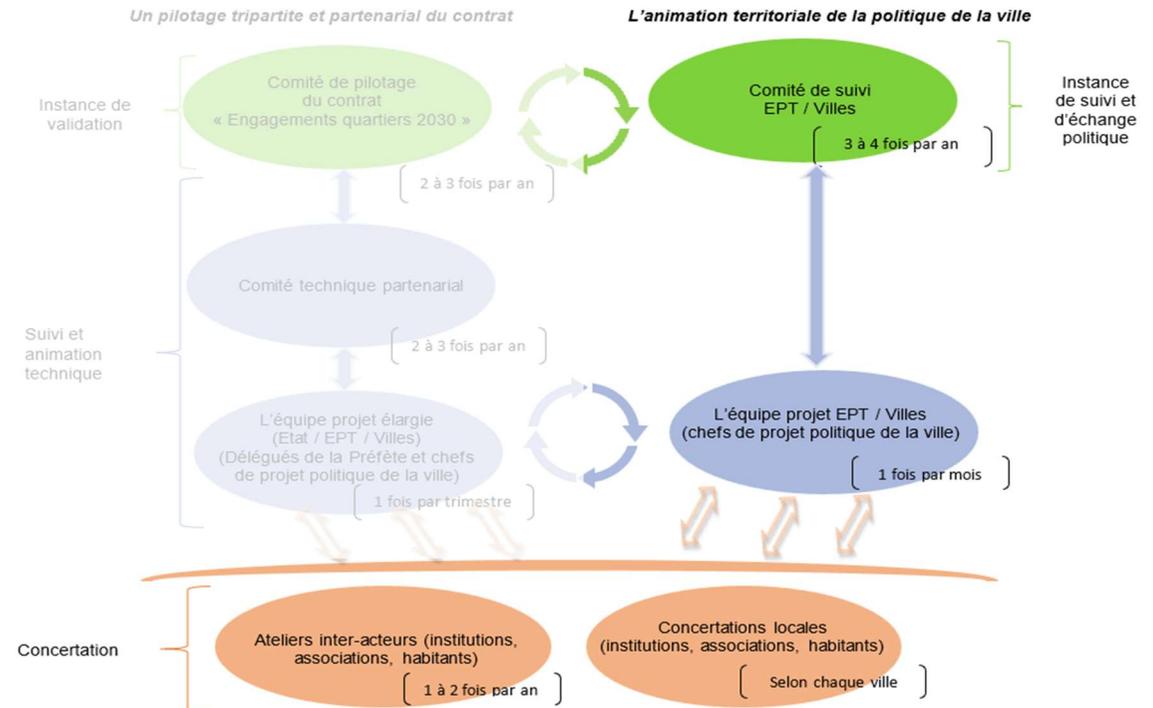
- L'animation de l'axe insertion – emploi est réalisée dans le cadre des instances de la cité de l'emploi (comité technique et comité de pilotage). Une instance de suivi et de coordination sera également mise en place.
- L'animation de la démarche relative à la définition des plans d'actions liés à l'abattement TFPB se fera aux échelles territoriale et locales :
 - ✓ Une réunion partenariale annuelle à l'échelle territoriale animée avec la DRIHL avec l'ensemble des bailleurs et des villes et l'EPT, qui ne rentrerait pas dans le processus de validation TFPB, mais permettrait d'aborder des sujets communs : discussion sur les actions / idées nouvelles qui pourraient être proposées l'année suivante, préoccupations communes, propositions collectives de pistes d'amélioration, rappel du calendrier N+1...
 - ✓ Des diagnostics en marchant / réunion technique et comités de pilotage locaux pour définir et entériner la programmation d'actions.
 - ✓ Une présentation des grandes lignes de bilans et de nouvelles programmations lors d'un des comités de pilotage du contrat à l'échelle du territoire.

Des partenariats resserrés et une concertation accrue

- **Un atelier interacteurs** une à deux fois par an, organisé à l'échelle territoriale. Il constitue le temps fort de mobilisation de tous les acteurs autour de la politique de la ville. Il permet de favoriser l'interconnaissance, la construction d'une culture commune, et la mise en place d'actions à partir de diagnostics territoriaux partagés. Il s'agira de l'organiser de manière tournante sur les différentes villes en se laissant la possibilité de transformer le format (sujets généraux, thématiques spécifiques, animations participatives intégrant les acteurs locaux...). L'objectif est de favoriser la réflexion à une échelle globale, les échanges d'expérience, la mutualisation.
- **La création de nouveaux lieux ou canaux d'échanges entre les partenaires** afin de favoriser la mise en réseau et promouvoir les bonnes pratiques et le partage d'expérience.
- **Des temps de concertations locales** réguliers organisés par les communes.

2/ L'animation territoriale

- **Un comité de suivi Villes / EPT.** Il s'agit d'une instance de suivi et d'échange entre les élus délégués à la politique de la ville des communes et de l'EPT. Elle doit favoriser la construction d'une vision territoriale partagée tenant compte des spécificités locales. Son rôle est par ailleurs d'alimenter et de donner des orientations et priorités politiques à l'équipe projet.
- **Une équipe projet** composée des chefs de projet politique de la ville de chacune des villes et de la coordinatrice politique de la ville et du chargé de mission de l'EPT. Réunie mensuellement, elle a pour rôle de faire une veille informative sur la politique de la ville, d'échanger des pratiques, d'accompagner des porteurs de projets et favoriser le développement d'initiatives locales et territoriales, d'être force de propositions sur des aspects communs et des sujets d'actualité.
Cette organisation nécessite de pérenniser une ingénierie locale dédiée dans chaque collectivité.



- **Différentes instances stratégiques et techniques inhérentes à des thématiques ou démarches territoriales.**
GPSEA porte ou engage, par ailleurs, plusieurs politiques partenariales structurées autour de documents cadres (projets de renouvellement urbain, document cadre d'orientations en matière d'attribution de logements sociaux et convention intercommunale d'attribution, Plan Climat Air Energie Territoriale dont le projet alimentaire territoriale, documents de planification PLUI, PLD...). Ces différents documents cadres ont également défini une gouvernance et un pilotage particulier via des instances ad'hoc.
Il est entendu que ces différentes instances intègrent les objectifs de la politique de la ville dans leurs propres objectifs afin de garantir la cohérence des engagements des différents partenaires.
Plus particulièrement la Conférence Intercommunale du Logement et les comités de pilotage des projets de renouvellement urbain, étant intrinsèquement liées à la politique de la ville, adapteront leurs objectifs et actions à la nouvelle contractualisation.

3.2 LA CONCERTATION LOCALE

L'un des principaux écueils relevé par l'évaluation du contrat de ville 2015-2023 a été la difficulté à mobiliser les habitants du territoire, notamment par le biais des conseils citoyens (outils créés par cette génération de contrat de ville).

Le constat de cette difficulté à mobiliser a conduit à renforcer la réflexion collective sur la question de la concertation locale, lors des temps d'échange et consultations citoyennes mis en place dans le cadre de l'élaboration du contrat « Engagements Quartiers 2030 » de GPSEA afin de permettre aux habitants de s'exprimer sur leurs attentes et leurs priorités.

Ces démarches ont permis la définition de plusieurs orientations visant à renforcer la place de la concertation locale dans la mise en œuvre de la politique de la ville, avec pour objectifs :

- une meilleure identification des besoins des habitants,
- une meilleure communication des dispositifs et actions existants en réponse à ces besoins,
- une meilleure participation de ces habitants à ces actions et dispositifs, tant comme bénéficiaires que co-constructeurs et co-animateurs.

De la même façon que ces consultations citoyennes ont pris différentes formes selon les communes et les QPV en 2023, **une grande souplesse est offerte aux communes pour déterminer, en lien avec l'Etat et l'EPT, les modes de concertation et de prise en compte de la parole** les plus efficaces en fonction des réalités du terrain dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du nouveau contrat.

Les orientations et objectifs possibles en faveur d'un renforcement de la concertation locale et de la place des habitants dans la vie du contrat de ville sont :

1. **Renforcer la "présence" de la politique de la ville sur le quartier**, en systématisant la présence de représentants de la politique de la ville (Chefs de projets, Médiateurs, relais associatifs) dans les événements se déroulant sur le quartier pour prendre le pouls du quartier, recueillir la parole, et faire connaître les dispositifs existants.
2. **Développer l'aller-vers et l'accompagnement**, notamment de manière orale, en privilégiant les dispositifs mettant en œuvre une présence humaine sur les quartiers, en renforçant l'accompagnement des publics dans leurs démarches, notamment pour lutter contre les problématiques liées à la maîtrise de la langue et de l'écrit.
3. **Permettre aux habitants d'être plus acteurs et moteurs de la politique de la ville** dans leur quartier, en développant et favorisant la mise en œuvre des projets qui mettent en place une co-construction avec les habitants, notamment en mobilisant le Fond de Participation des Habitants (FPH).

4. **Redynamiser les instances de paroles des habitants**, en proposant de nouvelles formations aux espaces ou structures permettant l'expression de la parole citoyenne (conseils citoyens, conseil de quartiers, conseils des anciens, tables de quartier, associations de parents d'élèves...) qui sont jugés pertinents et efficaces. Cette redynamisation peut prendre différentes formes selon les réalités de chaque quartier : en définissant un cadre de consultation / concertation systématique et régulière de ces espaces ; en intégrant les conseils citoyens au sein des conseils de quartiers établis sur un territoire commun ; en faisant de l'atelier interacteurs un espace d'expression des habitants par les relais associatifs qui y sont présents.
5. **S'assurer d'un retour auprès des habitants après les avoir sollicités** sur les politiques publiques, en systématisant la publication/diffusion des résultats de toutes enquêtes/questionnaires en direction des habitants.

3.3 LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES, DES PARTENAIRES ET LA MOBILISATION DES ACTEURS PRIVES

Ce nouveau cadre contractuel permet la formalisation des engagements des partenaires signataires autour des objectifs définis en matière de politique de la ville sur le territoire de GPSEA pour les 6 années à venir.

1/ Les engagements de l'Etat et de ses opérateurs

Sous réserve des crédits ouverts annuellement en loi de finances, l'État s'engage directement ou par l'intermédiaire de ses opérateurs à cofinancer la mise en œuvre d'actions de droit commun, et en complémentarité d'actions spécifiques, au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville du territoire de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), selon les orientations et les objectifs opérationnels rappelés ci-après :

➤ **Sur la thématique de la santé**

L'agence régionale de santé (ARS) Ile-de-France s'engage :

- **à renforcer l'accès aux soins et à la prévention des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**
 - ✓ en soutenant le développement de nouvelles structures de soins de premier recours (maison de santé pluridisciplinaires, maison de santé, cabinet de groupe),
 - ✓ en facilitant le recours à tous les dispositifs de santé pour les habitants des QPV, notamment via le déploiement des communautés professionnelles de santé (CPTS),
 - ✓ en mobilisant les partenaires de l'ARS pour renforcer l'attractivité des territoires pour les professionnels de santé, en réduisant le nombre des personnes sans médecin traitant et notamment celles en ALD (objectif du projet régional de santé 3),

- ✓ en soutenant les projets de promotion de la santé via le Fonds d'Intervention Régional (AMI PPS), les dossiers déposés par les acteurs locaux, institutionnels et associatifs dès lors qu'ils sont en conformité avec les attentes formulées dans le guide à l'intention des promoteurs. Les actions correspondant aux axes du contrat d'engagement quartiers 2030 pourront faire l'objet d'un traitement prioritaire.
 - ✓ en finançant des interventions et actions de lutte contre les addictions par le Fonds de lutte contre les addictions (FLCA).
- **à déployer des démarches locales de santé en lien avec le pilotage du Contrat Local de Santé (CLS)**
 - ✓ en poursuivant le soutien en ingénierie aux CLS actifs et aux CLS en cours d'élaboration sur le territoire, ainsi qu'à soutenir les CLS qui pourraient émerger dans l'EPT, selon les critères de priorité (IDH2 et QPV).
 - ✓ en développant, en lien avec l'objectif du PRS 3, de nouveaux CLSM (conseils locaux en santé mentale) dans les communes concernées par la politique de la ville (une mission d'accompagnement spécifique à leur émergence est en cours de configuration).
 - ✓ en associant, en fonction des configurations locales, les délégués de la préfète et les chefs de projet politique de la ville aux COPIIL des contrats locaux de santé.
 - ✓ en soutenant les coordinations locales en santé (CLS, CLS, ASV) par Promotion Santé IDF dans le cadre du réseau d'appui régional et en co-finançant le CRPV Ressources Urbaines à cette fin.
 - **à prendre en compte la multidimensionnalité de la santé**
 - ✓ en soutenant les démarches visant à identifier avec les habitants les facteurs de risque pour la santé et proposer des actions facilitant le partage des ressources appropriables par les familles des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en s'appuyant sur les partenaires et les acteurs locaux de proximité (exemple: coopérative d'acteurs).
 - ✓ en renforçant les actions à dimension individuelle visant à faciliter l'entrée dans le parcours de santé: mise en place d'un partenariat entre les professionnels de santé impliqués sur les dispositifs "Mon Bilan Prévention" et des organismes d'insertion, de soutien social, des centres sociaux, etc...
 - ✓ en déployant des formations, notamment la formation des travailleurs sociaux des CEJ-JR/référent PRIJ pour une prise en charge des besoins en santé des jeunes en rupture, également ouverte aux référents PRE.
 - ✓ en soutenant la prise en compte de la santé dans les démarches d'aménagement via le centre de ressources Ekopolis qui peut appuyer les aménageurs et collectivités.
 - **à prendre en compte la santé mentale des habitants des QPV**
 - ✓ en proposant des actions de formation (premiers secours en santé mentale) à la détection des situations de souffrances psychiques et mal-être destinées aux acteurs en contact des personnes fragiles (associations de quartiers ne disposant pas de plan de formation).
 - ✓ en promouvant les lieux d'écoute et d'accueil pour les jeunes en mal-être.
 - ✓ en formant les équipes à l'animation d'ateliers de renforcement des compétences psychosociales (CPS) chez le jeune public. L'ARS vise particulièrement à soutenir les établissements REP+ et les cités éducatives dans le déploiement de ces programmes.

L'agence régionale de santé (ARS) s'engage également :

○ **en matière de santé environnementale**

- ✓ en proposant en matière d'urbanisme favorable à la santé (UFS), un appui à l'ingénierie pour les projets de renouvellement urbain ANRU ; l'ARS peut faire réaliser ponctuellement des évaluations des impacts sur la santé (EIS) sur les projets urbains.

○ **en matière d'habitat**

- ✓ en instruisant les procédures d'insalubrité prévues par le code de la santé publique et le code de la construction et de l'habitation qui lui seront signalées (insalubrité réparable, arrêtés d'urgence pour danger grave et imminent, local impropre à l'habitation...) qu'il s'agisse de signalements dans le parc locatif privé ou le parc social, en lien avec les collectivités.
- ✓ dans le cadre du Plan de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) 2023-2026, en accompagnant les collectivités.
- ✓ dans le cadre de la prévention contre le saturnisme infantile dans le département, en renforçant la sensibilisation des professionnels de santé (notamment les professionnels des PMI et les travailleurs sociaux) pour l'amélioration de l'activité de dépistage et en réalisant les enquêtes environnementales suite à la survenue de cas de saturnisme infantile afin d'identifier et de soustraire les enfants des sources d'intoxication au plomb, en lien avec les acteurs de la politique de l'enfance et de la famille.

○ **en matière de prise en charge médico-sociale**

- ✓ en finançant les établissements sociaux ou médico-sociaux (ESMS) par le biais du plan pluri-annuel d'Investissement (plan Inclus'IF 2030, avec la création de nouvelles solutions entre 2024 et 2030, pour les enfants et les adultes en situation de handicap: création de places et de dispositifs pour une école plus inclusive).

○ **en matière de prise en charge des personnes en perte d'autonomie**

- ✓ en transformant les services de soins infirmiers à domicile en Services Autonomie à Domicile et en créant des places supplémentaires d'ici 2025.
- ✓ en maintenant à domicile des personnes âgées par un accompagnement renforcé, lorsque l'accompagnement classique déjà assuré par un service proposant de l'aide ou des soins à domicile n'est plus adapté (mission des centres de ressources territoriaux (CRT)). Il s'agit de développer une alternative à l'entrée en institution (suite à un appel à candidature publié en 2023, 2 CRT ont été retenus au sein du DAC Est, et d'autres sont à venir en 2025, afin de couvrir l'ensemble du département).

L'État s'engage :

- à soutenir, dans le cadre de la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives (SIMCA) pour la période 2023-2027, des initiatives de lutte contre les conduites addictives portées par des acteurs locaux (collectivités locales et associations), via l'appel à projet départemental de la MILDECA, selon les axes de la feuille de route départementale, rappelés ci-après :
 - ✓ prévenir et éviter l'entrée dans les consommations traditionnelles et émergentes notamment chez les jeunes et s'intéresser plus spécifiquement aux publics vulnérables,
 - ✓ sensibiliser les publics festifs et les acteurs locaux de la vie festive et limiter les consommations à risque d'alcool,

- ✓ saisir l'opportunité des grands évènements sportifs comme vecteur de prévention et d'évolution des représentations des addictions.
- à promouvoir la santé des élèves par le Label Edusanté, ce label permettant de reconnaître l'action des écoles, des collèges et des lycées en matière de promotion de la santé au service du bien-être et de la réussite des élèves.

*En complément des actions de droit commun précitées, **L'État s'engage** à cofinancer des actions spécifiques en matière de santé sur le programme 147 « politique de la ville » au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville du territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) dans le cadre de l'appel à projet annuel du contrat de ville, en concertation avec les collectivités locales et les autres partenaires du contrat de ville engagés dans cette politique publique.*

➤ Sur la thématique de l'insertion/emploi

L'État s'engage :

- à accompagner les personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), via le pilotage et le financement de soixante-trois structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).
- à cofinancer et à participer à la coordination départementale des clauses sociales prévues dans les marchés publics des grands projets (ANRU, JOP, Grand Paris express).
- à déployer une politique active à destination des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville par le pilotage et le financement des dix missions locales (ML) du département ainsi que par la mise en œuvre du contrat d'engagement jeune (CEJ). Le CEJ, porté par le réseau des missions locales et de France Travail, permet un accompagnement renforcé, mobilisateur et de proximité pour les jeunes et montre des résultats efficaces en termes d'accès à la formation ou à l'emploi.
- à accompagner au moyen du dispositif « CEJ-Jeunes en rupture » (CEJ-JR), les jeunes les plus éloignés de l'insertion sociale et professionnelle via la signature d'un CEJ.
- à soutenir le projet professionnel des jeunes par le dispositif « parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie » (PACEA), suivi par les missions locales.
- à soutenir via l'apprentissage l'insertion dans le marché du travail des jeunes de 16 à 29 ans, en priorité ceux ayant un niveau scolaire baccalauréat et inférieur au baccalauréat.
- à accompagner les jeunes de 16 à 25 ans résidant en quartier politique de la ville vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur par le dispositif SESAME.
- à accompagner les structures sportives dans le recrutement ou la pérennisation d'un poste dédié à l'insertion et l'inclusion par le sport via le dispositif « mille emploi socio-sportifs ».
- à contribuer au financement des écoles de la deuxième chance (E2C) qui permettent à des jeunes pas ou peu diplômés, éloignés de l'emploi, de pouvoir s'insérer socialement et professionnellement grâce à des enseignements, immersions en entreprise et accompagnements personnalisés.

- à contribuer à l'inclusion socio-professionnelle des personnes en situation de handicap par le biais de deux leviers majeurs:
 - ✓ le financement et le soutien de l'action d'entreprises adaptées sur le département,
 - ✓ l'instruction et l'agrément des accords d'entreprise paritaires en faveur de l'accès et du maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap.
- à assurer le copilotage, avec le conseil départemental, du Pacte départemental des solidarités, du contrat local insertion emploi ainsi que du réseau pour l'emploi auquel est associé France Travail. Au côté des collectivités, des opérateurs du service public de l'emploi et de l'ensemble des acteurs parties prenantes au réseau, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, l'État s'investit dans la levée des freins sociaux et participe à l'objectif de plein-emploi.
- à valoriser le potentiel économique des QPV par le lancement d'une mobilisation nationale des entreprises visant à favoriser l'emploi dans ces territoires grâce au "Pacte avec les quartiers" (PaQte), entièrement intégré à compter de 2024 à la communauté "Les entreprises s'engagent". Dans ce cadre, l'État mobilise et accompagne tous les employeurs qui souhaitent s'engager en faveur de l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la ville : découverte des métiers, apprentissage, marrainage/parrainage, recrutement, achats inclusifs notamment.
- à promouvoir et à coordonner au niveau départemental le dispositif des emplois francs permettant aux employeurs de bénéficier d'une aide à l'embauche des personnes résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.
- à participer, via le fonds de revitalisation, à la création d'emplois et au développement économique d'entreprises, en restant attentif au développement économique des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

France Travail, à la suite de la promulgation de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 :

- **confirme son ambition**, non seulement de poursuivre les chantiers engagés depuis 2015 dans le cadre des contrats de Ville, mais également de renforcer et d'élargir son action pour les publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville franciliens en s'appuyant notamment sur les autres acteurs présents sur le territoire et sur le tissu associatif dans un objectif de retour à l'emploi.
- **se mobilise** en faveur des habitants des QPV avec les priorités suivantes :
 - ✓ assurer une présence physique en proximité des quartiers prioritaires,
 - ✓ mobiliser les services de droit commun en faveur des habitants des quartiers prioritaires, en particulier les plus intensifs et ceux destinés aux publics les plus fragiles (portefeuilles jeunes dont le contrat engagement jeune et l'accompagnement global),
 - ✓ accompagner vers les opportunités d'emploi avec les portefeuilles métiers en tension (MET),
 - ✓ renforcer la mobilisation à travers des dispositifs spécifiques sur les territoires concernés,
 - ✓ recourir à l'offre de service partenariale lorsqu'elle existe et la promouvoir .

En cohérence avec les principales orientations de la loi plein emploi et le réseau pour l'emploi, **France travail veillera** :

- à mobiliser les services de droit commun des partenaires locaux,
- à s'appuyer sur les acteurs locaux de proximité pour « aller vers » les habitants des QPV à la recherche d'un emploi, en particulier les cités de l'emploi.

Ainsi, **France Travail s'engage** à renforcer l'offre de service de droit commun au bénéfice des habitants des QPV :

- **en favorisant l'accès à la formation et à l'emploi**
 - ✓ par la facilitation de l'accès aux dispositifs de formations conventionnées (AFC), la VAE,
 - ✓ par la mobilisation des mesures d'adaptation (POEI) et les politiques gouvernementales (Emplois francs, PEC) pour le recrutement des personnes résidant en QPV,
 - ✓ par la facilitation du recrutement des demandeurs d'emploi de longue durée avec l'aide à l'embauche en contrat de professionnalisation,
 - ✓ par la promotion de l'immersion facilitée et la plate-forme (découvrir des métiers, confirmer son projet professionnel et initier les recrutements).

- **en augmentant la prescription des services les plus intensifs pour les demandeurs d'emploi des QPV les plus éloignés de l'emploi**
 - ✓ par la mobilisation de tous les accompagnements intensifs pour les publics jeunes (CEJ, accompagnement individualisé jeune), prépa-apprentissage pour les jeunes non qualifiés ou très peu qualifiés, pour les publics en difficulté: ArSa (accompagnement global), demandeurs d'emploi de longue durée (parcours de remobilisation), personnes en situation de handicap (lieu unique d'accompagnement avec CAP EMPLOI),
 - ✓ par la prescription de prestations adaptées à ces publics pour définir un projet professionnel (Activ'Projet), concrétiser un projet de formation (prépa compétences), rechercher un emploi (valoriser son image professionnelle VS2...).

- **en s'appuyant en parallèle sur les accompagnements et les dispositifs spécifiques proposés par les partenaires**
 - ✓ pour les publics jeunes (missions locales, dispositif PRIJ pour les jeunes NEET "invisibles" dans les quartiers concernés, Ecole de la 2ème chance, EPIDE, Service militaire volontaire, APEC),
 - ✓ ArSa, programme départemental pour l'insertion et l'emploi (PDIE) du Conseil départemental du Val-de-Marne,
 - ✓ IAE (Plate-forme de l'Inclusion) et les clauses d'insertion,
 - ✓ mentorat (nos quartiers ont du talent),
 - ✓ services civiques (Unis-Cité),
 - ✓ pour les publics primo-arrivants dont les bénéficiaires de la protection internationale (AGIR, HOPE, Each One, Kodiko, La Fabrique Nomade...).

- **en levant les freins et en facilitant l'accès à l'emploi**
 - ✓ par la promotion des aides à la mobilité (mes aides), AGEPI versées par France Travail,
 - ✓ par la sécurisation des parcours linguistiques des publics primo-arrivants et des propositions d'actions de formations complémentaires,
 - ✓ par l'utilisation de l'outil Pix Emploi pour évaluer le niveau de compétences numériques,
 - ✓ par la lutte contre l'illectronisme et la fracture numérique avec les partenaires de France Travail (Emmaüs connect, tiers lieux et cartographies des tiers lieux), réseau France services, la plateforme solidarité-numérique.fr, les lieux de médiation numérique de proximité,
 - ✓ par l'accompagnement à la mobilité (Wimooov, Caremakers, Renault Mobiliz),
 - ✓ par la facilitation de l'accès aux soins (Parcours Emploi Santé (PES), Mission Accompagnement Santé (MAS) de la CPAM),
 - ✓ par le recensement, la mise en visibilité et la facilitation de la prescription de services d'insertion, adaptés aux besoins des bénéficiaires (DORA, Soliguide),

- ✓ par la facilitation de l'accès aux droits et aux services des publics des primo-arrivants dont les bénéficiaires de la protection internationale avec la plate-forme et l'application « réfugiés » comprenant des informations en plusieurs langues.
- **en accompagnant les besoins de recrutement et en favorisant l'accès à l'emploi des publics prioritaires**
 - ✓ par sa contribution à la lutte contre les discriminations à l'embauche par les dispositifs de recrutement « du stade vers l'emploi » (DSVE) et la « méthode de recrutement par simulation » (MRS),
 - ✓ par l'information des partenaires et des demandeurs d'emploi des QPV, des actions de recrutement sur la plate-forme Mes Evènements Emploi,
 - ✓ par la co-organisation des actions à visée emploi (attractivité des métiers, actions de recrutements, forums...) au sein des agences France Travail et des QPV en lien avec les partenaires locaux.
- **en favorisant l'entrepreneuriat et le travail indépendant, en appui des partenaires dédiés**
 - ✓ par l'orientation des demandeurs d'emploi des QPV vers les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise tels que Prestations France Travail (Activ'crea, ateliers) et Entrepreneur#Leader, BGE-ADIL, BPI, CCI, CMA, ADIE...

L'établissement public pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) de Montry (77450) qui a pour mission l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 17 à 25 ans, considérés comme les plus éloignés de l'emploi, les plus fragiles et cumulant des freins périphériques **s'engage** :

- à intégrer annuellement au minimum 30 jeunes issus des QPV du territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA),
- à participer à la cité de l'emploi et au plan régional pour l'insertion de la jeunesse (PRIJ) du territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA),
- à proposer des actions en faveur des jeunes des QPV du territoire telles que des séjours de remobilisation, des minis-séjours immersifs,...

*En complément des actions de droit commun précitées, **l'État s'engage** à cofinancer des actions spécifiques en matière d'insertion et d'emploi sur le programme 147 « politique de la ville » au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville du territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) dans le cadre :*

- *de l'appel à projet annuel du contrat de ville, en concertation avec les collectivités locales et les autres partenaires du contrat de ville, telles que des actions d'insertion socio-professionnelle renforcée des jeunes en situation de décrochage scolaire et social, des actions d'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat des habitants des quartiers et notamment les femmes,*
- *du programme régional d'insertion de la jeunesse dont l'objectif est d'offrir un accompagnement individuel renforcé aux jeunes en difficultés d'insertion, âgés de 16 à 25 ans,*
- *de la cité de l'emploi (cadre de coopération pour impulser un traitement global des difficultés d'insertion des habitants des quartiers prioritaires et leur garantir les mêmes opportunités d'insertion que l'ensemble de la population),*
- *des dispositifs d'aide à l'emploi tels que les dispositifs des adultes-relais (contrat d'insertion permettant aux demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires d'assurer des missions de médiation dans les quartiers), des postes FONJEP (qui permettent de développer et de pérenniser un projet associatif dont la réalisation nécessite l'emploi d'un salarié permanent),*
- *du cofinancement des écoles de la 2ème chance, en renfort des moyens de droit commun déjà déployés sur ce dispositif.*

➤ **Sur la thématique de l'accès aux droits et aux services publics**

L'État s'engage à assurer aux habitants des quartiers l'accès à tous les services publics que ce soit :

➤ **en matière d'accès aux droits**

- en finançant les dispositifs « France services » et « conseillers numériques France services », avec une attention particulière portée aux plus fragiles afin :
 - ✓ de faciliter l'accès des usagers aux démarches administratives,
 - ✓ de favoriser l'inclusion numérique par l'accompagnement des citoyens vers plus d'autonomie dans leurs usages quotidiens du numérique tout en facilitant l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi,
 - ✓ de lutter contre l'illectronisme par la formation.
- en mettant en place les conditions pour permettre l'accueil et favoriser une bonne intégration des étrangers primo-arrivants résidant dans les quartiers prioritaires et disposant du droit de s'établir en France (dont les bénéficiaires de la protection internationale), par :
 - ✓ l'engagement dans un parcours d'intégration républicaine qui débute avec la signature du contrat d'intégration républicaine (CIR) auprès de la direction territoriale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), comprenant formations linguistiques et civiques, ainsi qu'une orientation vers les services de proximité.
 - ✓ le cofinancement, dans le cadre de la programmation de l'appel à projet du BOP 104 « intégration et accès à la nationalité française », d'actions complémentaires en matière d'apprentissage de la langue (en particulier à visée professionnelle), d'insertion professionnelle, d'accès aux droits, de projets menés en matière de vivre ensemble, d'appropriation des valeurs et principes de la République, d'accès à la culture, de développement de la pratique sportive ou encore de valorisation des trajectoires d'intégration réussie ou de santé,
 - ✓ le déploiement du programme AGIR qui permet un Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés en matière d'accès aux droits, d'insertion professionnelle et d'accompagnement vers le logement.

➤ **en matière de cadre de vie et de qualité de service**

- en mettant en œuvre l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), dispositif partenarial qui permet d'agir dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de la qualité de service, en rassemblant, autour de grandes priorités d'action, le délégué de la préfète, l'EPT, les communes concernées et les organismes de logement social. Cet abattement se traduit par un programme d'actions mis en œuvre par les bailleurs sociaux concernant leur patrimoine locatif social situé en QPV.

➤ **en matière d'accès à la culture**

- en accompagnant les structures culturelles dans le développement d'actions sur les territoires prioritaires et la pérennisation des pratiques culturelles des habitants, par le biais des appels à projets de la DRAC tels que « culture et lien social », « été culturel », « c'est mon patrimoine », afin de lever les freins à la pratique artistique et culturelle des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (accessibilité géographique, moyens financiers, mécanismes d'exclusion sociale...).

- en soutenant financièrement les collectivités locales par la DSIL et le FNADT pour l'installation de micro-folies, dispositif de musées numériques supervisés par la DRAC, accompagnés par l'établissement public de la Villette et intégrés au cœur d'un équipement au plus proche des habitants. Outil au service des usagers, la micro-folie permet à chacun de découvrir les chefs d'œuvre réunis par les établissements partenaires au sein de collections thématiques numérisées en très haute définition, en version fixe et itinérante pour se déplacer toujours plus près des publics.
 - en déployant le dispositif des jumelages culturels qui a pour objectif de favoriser l'accès à la culture à des publics qui en sont éloignés, en mobilisant des établissements nationaux reconnus pour leur excellence culturelle.
 - en favorisant la meilleure mobilisation par les établissements scolaires, au bénéfice des élèves, de la part collective du «pass culture», outil au service de l'éducation artistique et culturelle, afin de renforcer et de diversifier les pratiques culturelles et de révéler la richesse culturelle des territoires.
- **en matière de jeunesse, d'engagements et de sports**
- en faisant la promotion de l'engagement citoyen par le service national universel et le service civique.
 - en soutenant la vie associative par le cofinancement d'actions dans le cadre de l'appel à projets du fonds de développement de la vie associative (FDVA).
 - en veillant à la continuité et à la qualité éducative: politiques éducatives territoriales (projets éducatifs territoriaux, plan mercredi), accès aux droits et à la mobilité des jeunes, information jeunesse.
 - en développant les pratiques sportives : la professionnalisation et le développement dans le secteur du sport via les appels à projets de l'agence nationale du sport, le développement des savoirs fondamentaux à travers les dispositifs tels que l'aisance aquatique, le savoir nager et le savoir rouler à vélo, le soutien à la pratique sportive (dispositif Pass'Sport), l'accompagnement des actions « sport santé » et de la pratique inclusive.
 - en finançant des équipements sportifs dans le cadre du plan « 5000 équipements - Génération 2024 » (équipements de proximité, cours d'écoles actives et sportives et équipements structurants).
 - en mettant en œuvre le plan de formation « Valeurs de la République et Laïcité » (VRL) à destination des acteurs de terrain (agents de collectivités, animateurs, acteurs associatifs, médiateurs...).
- **en matière de tranquillité publique et de prévention de la délinquance**
- en cofinçant sur le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) des actions de prévention de la délinquance en association avec les collectivités locales et le milieu associatif (actions à destination des décrocheurs scolaires, mesures d'insertion professionnelle, action de promotion de la citoyenneté, actions de prévention de la délinquance en faveur des jeunes, actions de lutte contre le phénomène de bandes, sensibilisation aux situations de harcèlement et de cyberharcèlement, cofinancement du dispositif médiateurs à l'école, actions de soutien à la parentalité, actions de médiation pour la tranquillité publique, actions visant au rapprochement police, population).
 - en luttant contre le harcèlement à l'école par la mise en œuvre par l'éducation nationale du programme pHaRe, plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement dans les écoles, les collèges et les lycées.
 - en participant aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

*En complément des actions de droit commun précitées, **L'État s'engage** à cofinancer des actions spécifiques en matière d'accès aux droits et aux services publics sur le programme 147 « politique de la ville » au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville du territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) dans le cadre de l'appel à projet annuel du contrat de ville, en concertation avec les collectivités locales et les autres partenaires du contrat de ville.*

➤ **Sur la thématique de la citoyenneté et de la co-éducation**

L'État s'engage par la mise en œuvre :

- des réseaux d'éducation prioritaires (REP et REP +) avec la scolarisation des enfants dans des Pôles d'accueil des moins de trois ans en lien avec la commune, le dédoublement des classes GS, CP, CE1, le dispositif 8h-18h dans tous les REP/REP+ à la rentrée 2024,
- des ateliers OEPRE, «Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants», à destination des parents étrangers, allophones pour expliciter le langage scolaire, les valeurs de la République et la laïcité ainsi que le système éducatif français,
- des dispositifs d'accompagnement tels que les dispositifs relais et les Unités Pédagogiques pour les Élèves Allophones Arrivants (UPE2A),
- des cordées de la réussite qui visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances par la conception d'un programme d'accompagnement global entre un établissement d'enseignement supérieur (tête de cordée) et des collèges et lycées (dits encordés) à destination d'élèves volontaires.
- du dispositif «école ouverte» qui permet aux élèves du CP à la terminale de bénéficier de renforcement scolaire, d'activités éducatives et de loisirs pendant les vacances scolaires.
- du dispositif des colos apprenantes qui permet à des mineurs, notamment des quartiers prioritaires de la politique de la ville, de partir en vacances, d'acquérir ou de consolider des connaissances ainsi que de découvrir des territoires et des activités.

*En complément des actions de droit commun précitées, **L'État s'engage** à cofinancer des actions spécifiques en matière de citoyenneté et de co-éducation sur le programme 147 « politique de la ville » au bénéfice des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville du territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) dans le cadre :*

- de l'appel à projet annuel du contrat de ville, en concertation avec les collectivités locales et les autres partenaires du contrat de ville,
- du dispositif des cités éducatives cofinancé par un abondement du programme 230 de l'éducation nationale qui vise à améliorer la prise en charge sociale et éducative des enfants et des jeunes (de 0 à 25 ans) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en structurant la coopération entre acteurs dans le cadre d'un projet éducatif de territoire défini et partagé,
- du dispositif des programmes de réussite éducative qui vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé à travers le parcours de réussite éducative, avec l'adhésion des familles et en mobilisant le droit commun existant.
- du dispositif des cordées de la réussite en renfort des moyens de droit commun déjà déployés par l'éducation nationale sur ce dispositif.
- de l'opération «Quartiers d'été» qui permet de favoriser les activités intergénérationnelles et familiales, d'impliquer les jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets à vocation socio-éducative et de sensibiliser aux enjeux de la transition écologique.

➤ **Sur la thématique transversale de la transition écologique**

L'État s'engage :

- à accompagner les collectivités territoriales et leurs partenaires dans l'accélération de la transition écologique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en mobilisant 15 % du fonds vert (fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires).
- à délivrer le Label E3D pour reconnaître et encourager les écoles et les établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable. Ce label associe l'ensemble de la communauté éducative, en relation étroite avec les collectivités territoriales, dans une dynamique collective induite par le projet d'école ou d'établissement. Il s'obtient à l'échelle des établissements scolaires, des REP/REP+ et du territoire à différents niveaux d'engagement (engagement, approfondissement et déploiement).

L'ADEME (Agence de la transition écologique) qui a notamment la mission d'accompagner et d'accélérer la transition écologique des territoires, des entreprises et des associations, **s'engage :**

- à travailler en lien étroit avec l'établissement public du Grand Paris Sud Est Avenir ainsi que ses communes afin de les accompagner dans leurs stratégies et actions concrètes en matière de transition écologique,
- à faire bénéficier les collectivités locales de son expertise et de son offre dédiée, dans laquelle sont mis en visibilité tous les dispositifs qui leurs sont applicables,
- à mettre à disposition des collectivités locales son réseau de référents par département.

L'agence nationale de l'habitat (ANAH) – délégation du Val-de-Marne, s'engage :

- à poursuivre les dispositifs permettant de repérer et d'accompagner les copropriétés fragiles et dégradées du territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) avec :
 - ✓ les études et diagnostics préalables ou de repérage pour identifier les principales problématiques et les actions à mettre en place pour définir le cahier des charges d'une étude pré-opérationnelle,
 - ✓ les études pré-opérationnelles pour déterminer la faisabilité d'une opération, définir le périmètre et la stratégie d'intervention, estimer le coût des travaux et les subventions.

L'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) s'engage :

- à réaliser les actions nécessaires à la bonne mise en œuvre du NPNRU en assurant une participation active aux comités techniques et comités de pilotage des projets NPNRU.
- à accompagner ainsi les projets pour leur conventionnement et pendant la phase opérationnelle en veillant:
 - ✓ au respect des orientations de l'ANRU,
 - ✓ à la réalisation des thématiques transversales: relogement, reconstitution de l'offre démolie,
 - ✓ au bon déroulement des projets dans la durée au niveau financier et opérationnel.

*En complément des actions de droit commun précitées, **l'État s'engage** à cofinancer des actions spécifiques en matière de transition écologique sur le programme 147 « politique de la ville » au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville du territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) dans le cadre de l'appel à projet annuel du contrat de ville, en concertation avec les collectivités locales et les autres partenaires du contrat de ville.*

➤ **Sur la thématique transversale de l'égalité femmes/hommes**

L'État s'engage :

- à soutenir sur le programme 137 « égalité entre les femmes et les hommes », dans le cadre du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027, les projets s'inscrivant dans les 4 axes suivants :
 - ✓ la lutte contre les violences faites aux femmes,
 - ✓ la santé des femmes,
 - ✓ l'égalité professionnelle et économique,
 - ✓ la culture de l'égalité.
- à inscrire son action dans le cadre des comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) de l'éducation nationale par des actions spécifiques sur cette thématique d'égalité femmes/hommes (expositions, forums, théâtre...) ainsi que dans le cadre de l'éducation à la sexualité à destination des élèves.

*En complément des actions précitées, **l'État s'engage** à cofinancer des actions spécifiques en matière d'égalité femmes/hommes sur le programme 147 « politique de la ville » au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville du territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) dans le cadre de l'appel à projet annuel du contrat de ville, en concertation avec les collectivités locales et les autres partenaires du contrat de ville.*

2/ L'engagement de la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts

Pour cette nouvelle génération de contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 », la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- **d'accélérer le verdissement des quartiers** : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc...),
- **de favoriser l'investissement** dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants,
- **de soutenir l'entrepreneuriat** via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la convention d'objectifs signée avec l'État relative aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Il s'agit notamment :

- **de crédits d'ingénierie** pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé,
- **de fonds propres pour investir** dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale,
- **de prêts de long terme** pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux, mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

3/ L'engagement de la Banque publique d'investissement (BPI), Bpifrance

Créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012, la **Banque publique d'investissement (BPI)**, dénommée Bpifrance, **propose** en matière de droit commun, des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

S'agissant des programmes spécifiques, Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.) en appuyant son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa2 :

- **15 briques de solutions** : le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.
- **concours Talents des Cités** : un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- **la Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030** : des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- **les Bus de l'Entrepreneuriat** : des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- **les CitésLab** : des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- **les Carrefours de l'entrepreneuriat** : le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- **le renforcement des actions des Réseaux** : pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
- **un nouveau Prêt d'honneur Quartiers** : un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- **des actions renforcées en soutien aux projets innovants** : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- **un nouveau prêt bonifié Flash** : un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- **un nouveau Fonds de fonds en investissement** : qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- **une équipe Fast Track to Cash** : qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.
- **les accélérateurs** : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.

² Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

- **des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** : pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Le **programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »** permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

4/ L'engagement du Département du Val-de-Marne

Le Département réaffirme son engagement pour l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires. Pour optimiser l'impact de l'intervention départementale, il souhaite être pleinement associé à la gouvernance de la politique de la ville aux côtés de l'ensemble des partenaires, au sein des instances techniques et des instances de pilotage.

Dans le cadre de ce nouveau contrat de ville, l'enjeu pour le Département sera d'apprécier les besoins particuliers des habitants et les modalités d'une territorialisation des politiques départementales à même d'y répondre. Ce travail sera à mener tout au long de la vie du contrat, à travers une mobilisation des directions métiers du Département concernées et en lien étroit avec les partenaires du contrat de ville, en premier lieu l'EPT et les villes.

Dans le cadre de ses compétences, le Département a identifié 6 champs d'intervention croisant les thématiques prioritaires du contrat, sur lesquels il souhaite prioriser ses interventions au sein du contrat de ville pour mener des actions spécifiques et adaptées : l'insertion sociale et professionnelle, la Protection Maternelle et Infantile, l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, la prévention spécialisée, la réussite éducative des collégiens, et la transition écologique.

Le Département poursuivra également sa politique d'investissement en faveur des quartiers, à travers son engagement au sein des NPRU et des QPV hors renouvellement urbain (politique de l'habitat, soutien aux équipements de proximité, interventions sur ses infrastructures et équipements) et son soutien auprès du tissu associatif, gage de cohésion sociale dans les quartiers.

Enfin, il mobilisera l'Observatoire des Quartiers d'Habitat Social (OQHS) comme outil d'analyse et de prospective permettant d'évaluer, d'orienter et le cas échéant d'adapter les politiques départementales en faveur des quartiers prioritaires.

5/ L'engagement de l'EPT et de ses villes membres

L'Etablissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir mobilisera l'ensemble de ses compétences et actualisera ses documents de planification (Plan Climat Air Energie, Projet Alimentaire Territorial, Convention Intercommunale d'attribution, Plan Local de Mobilité, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal...) sur les enjeux de transition énergétique, d'habitat et de mixité sociale, de transports, d'alimentation, d'aménagement, ou d'accès aux droits en prenant en compte les objectifs de lutte contre les exclusions et de réduction des inégalités entre les territoires.

Depuis sa création, sa politique repose sur les principes de solidarité, de cohésion et de proximité.

- La **compétence politique de la ville** a été définie en juillet 2016 au travers d'une délibération cadre mettant en avant 4 axes :
 - **L'animation du contrat de ville ainsi que des dispositifs urbains** qui lui sont rattachés.
GPSEA dispose également d'une **enveloppe spécifique annuelle** exclusivement dédiée au financement de nouveaux projets à dimension intercommunale dans les quartiers prioritaires.
 - **Les actions en faveur de la santé**
En réponse à une préoccupation croissante des habitats, GPSEA renforce ses actions pour favoriser l'accès à la santé de tous à une offre de soins sur le territoire (financement de SAMI Service d'aide médicale initiale, soutien au développement de la filière santé, soutien à l'ouverture de maisons de santé...)
 - **L'insertion économique et sociale**
 - ✓ Animation, coordination des acteurs de l'emploi du territoire ;
 - ✓ Portage et animation de divers événements d'insertion professionnelle ;
 - ✓ Pilotage du PRIJ (plan régional d'insertion pour la jeunesse), de la cité de l'emploi et de l'équipe de médiateurs emploi ;
 - ✓ Pilotage des clauses d'insertion ;
 - ✓ Développement de l'économie sociale et solidaire par l'accompagnement des porteurs de projets locaux en financement et/ou en ingénierie (appel à projets solidaires, dispositif d'accompagnement renforcé des porteurs de projets).
 - **La prévention de la délinquance et la citoyenneté**, notamment en soutenant financièrement les acteurs locaux intervenant sur l'accès aux droits, l'aide aux victimes, la parentalité...
- **En matière d'observation du territoire** : Au travers de son observatoire du territoire, GPSEA favorise la connaissance des quartiers et de ses habitants par la production d'indicateurs et d'outils de suivi.
- **En matière d'habitat et de lutte contre la précarité énergétique des logements** :
 - Définition de la stratégie d'intervention sur l'habitat privé ;
 - Adoption d'un cadre d'aide à la réhabilitation énergétique des logements collectifs ;
 - Elaboration de la convention intercommunale d'attribution qui contient les engagements des réservataires de logements sociaux.

➤ **En matière de développement économique :**

GPSEA intervient autour de 4 axes d'intervention :

- Soutien à la création et au développement des entreprises ;
- Développement de filière clés (santé, agroalimentaire, technologies) ;
- Maintien d'une offre d'accueil immobilière et foncière de qualité ;
- Appui à la transition des entreprises vers un modèle plus durable.

➤ **En matière culturelle et sportive :**

Le réseau de médiathèques, bibliothèques et ludothèques de GPSEA comprenant depuis 2021 une micro-folie mobile, les conservatoires et écoles de musique, ainsi que les équipements sportifs territoriaux permettent aux habitants de jouir d'une offre culturelle, artistique et sportive qualitative et plurielle, et joue un rôle essentiel pour nourrir le vivre ensemble et favoriser le lien social.

6/ L'engagement de la caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne (CAF)

La caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, s'inscrit pleinement dans les orientations déterminées dans la convention d'objectifs et de gestion, signée entre l'Etat et la caisse nationale des allocations familiales pour la période 2023-2027, relative notamment à la conciliation entre vie professionnelle et familiale et à l'insertion des familles dans leur environnement socio-économique.

Aussi, la CAF du Val-de-Marne voit dans le nouveau « contrat d'engagements quartiers 2030 », une opportunité de réaffirmer son intervention départementale et locale au service des familles et aux côtés des partenaires locaux.

C'est à ce titre que la CAF du Val-de-Marne s'engage, par un soutien méthodologique et financier adapté, à soutenir le développement des équipements et services sur les territoires reconnus au titre de la géographie prioritaire et en cohérence avec les conventions territoriales globales signées avec les communes.

Ainsi, la CAF du Val-de-Marne renforce son soutien aux collectivités locales et acteurs locaux pour le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, le soutien à l'exercice de la fonction parentale, l'accompagnement aux loisirs et à la scolarité des enfants et des jeunes.

Quant aux équipements de proximité favorisant l'animation de la vie sociale, comme les centres sociaux et les espaces de vie sociale, la CAF du Val-de-Marne poursuit ses efforts pour maintenir et développer les projets mis en œuvre par ces structures.

La CAF du Val-de-Marne aura une attention particulière sur les projets innovants, facilitant l'insertion socioprofessionnelles des parents de jeunes enfants et élaborés à partir de la participation des jeunes.

En dernier lieu, la CAF du Val-de-Marne s'engage à concourir à la réussite des prérogatives transversales des contrats « engagement quartiers 2030 » que sont l'égalité femmes/hommes et la lutte contre les discriminations.

7/ L'engagement de la Caisse primaire d'assurance maladie du Val-de-Marne (CPAM)

En juillet 2023, l'État et l'Assurance Maladie ont signé une nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) pour la période 2023-2027. Ce contrat pluriannuel définit à la fois les orientations, les moyens alloués et les objectifs à atteindre par l'Assurance Maladie.

Les orientations de la COG sont déclinées sur les territoires par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM) à travers des actions et des initiatives concrètes adaptées aux spécificités locales.

Dans le Val-de-Marne, la CPAM a engagé des actions prioritaires à l'attention des publics les plus vulnérables ou éloignés du système de santé, afin de lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de santé.

Ainsi, dans le cadre des contrats de ville « Quartiers 20230 », les engagements de la CPAM portent sur les thématiques suivantes :

➤ **Les données statistiques**

La CPAM du Val-de-Marne est en capacité de mettre à disposition des données statistiques qui permettent d'analyser les déterminants de santé du territoire, qu'il s'agisse de la prévalence et du coût de la prise en charge des pathologies, des caractéristiques populationnelles, de la couverture santé, du recours aux dispositifs de prévention ou encore de la démographie médicale.

Ces données sont disponibles sur des sites interactifs en open data comme Data Pathologies, Data Professionnels de santé ou Rezone CPTS.

La CPAM peut également mettre à disposition de l'Etablissement public territorial certaines données détaillées pouvant aller jusqu'au quartier afin de permettre la mise en place d'actions ciblées.

➤ **L'accès aux droits et aux soins**

La CPAM du Val-de-Marne propose à son réseau de partenaires un canal privilégié pour saisir les conseillers Mission Accompagnement en Santé (MiSas) qui accompagnent de façon attentionnée et personnalisée les assurés en rupture numérique, en renoncement aux droits ou aux soins.

Elle s'engage également à favoriser l'inclusion numérique des assurés, notamment en proposant des formations à l'usage des services en ligne du compte Ameli et de Mon Espace Santé aux relais territoriaux comme les conseillers numériques France Services agissant au plus près des populations sur les territoires.

Enfin, la CPAM du Val-de-Marne est mobilisée, depuis 2023 avec les acteurs de santé du territoire, sur la recherche active de médecins traitants pour améliorer l'accès et le parcours de soins des patients atteints d'une ou plusieurs affections de longue durée (ALD).

➤ **L'Action Sanitaire et Sociale**

Via ses fonds d'action sanitaire et sociale (ASS), la CPAM permet aux assurés de bénéficier d'une aide financière individuelle et ponctuelle, intervenant en complément des prestations légales, pour aider les assurés aux revenus modestes à faire face aux dépenses imprévues liées à leur état de santé.

De même, elle finance des projets associatifs agissant au plus près des val-de-marnais, notamment les plus fragiles, à travers ses appels à projets locaux (ASS) ou nationaux (Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire – FNPEIS et le Fond de lutte contre les addictions - FLCA) portant sur des thématiques prioritaires d'accès aux droits, de prévention, de promotion de la santé ou encore d'inclusion numérique.

➤ **La prévention et promotion de la santé**

Dans le cadre du virage préventif porté par l'Assurance Maladie, la CPAM développe des actions de prévention ou de sensibilisation portant notamment sur les thématiques suivantes :

- la promotion du dépistage des cancers du sein, du colon et de l'utérus allant jusqu'à la prise de rendez-vous avec les professionnels de santé,
- la santé mentale : dispositif Mon Psy revalorisé et les formations sur les premiers secours en santé mentale (PSSM).
- les dépistages organisés des cancers via des actions de communication globales (envoi des invitations) mais également attentionnées envers les publics qui ont un besoin d'accompagnement plus accentué notamment par le biais d'appels individuels ou d'actions de terrain.
- l'éducation à la santé avec des dispositifs reconnus comme « M T Dents » qui promeut la santé bucco-dentaire, mais aussi des dispositifs plus récents comme la « Mission Retrouve Ton Cap » (MRCT) qui agit sur le volet nutrition et santé mentale, etc.
- la santé de la future maman et de son enfant avec un accompagnement dès la déclaration de grossesse par le biais d'ateliers maternité, mais aussi des ateliers sur la santé environnementale (sensibilisation aux perturbateurs endocriniens) mis en place en collaboration avec le Conseil Départemental.

➤ **L'action sur la démographie médicale**

La CPAM du Val-de-Marne agit à plusieurs niveaux pour réduire les inégalités observées entre les territoires dans l'accès aux soins et, notamment, aux médecins :

- sur l'installation de nouveaux médecins, il existe des dispositifs conventionnels pour les inciter à s'installer en ville et en particulier dans les zones prioritaires où il y a trop peu de médecins. L'Assurance Maladie peut verser des primes spécifiques pour les inciter à ouvrir ou reprendre un cabinet, en en faisant la promotion dès l'Université,
- sur les modes d'exercice, pour répondre aux aspirations des jeunes médecins qui ne souhaitent plus exercer de manière isolée, mais en groupe ou en réseau, l'Assurance Maladie et l'ARS soutiennent le déploiement de nouvelles modalités d'exercice, comme les Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP) ou les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), lesquelles s'appuient sur des projets de santé adaptés au territoire, en plaçant le patient au cœur des parcours de soin.
- d'autres leviers existent pour libérer du temps aux médecins comme la mise en place d'assistants médicaux ou le partage des tâches avec d'autres professionnels de santé.

➤ **La coordination partenariale**

La CPAM mène une politique active de développement des partenariats auprès :

- de la branche famille : la CPAM a engagé des travaux en communs avec la CAF du Val de Marne pour permettre de mieux lutter contre le non recours aux droits et aux prestations, et mieux accompagner vers le soin.
- des collectivités territoriales : la CPAM est signataire et acteur de tous les Contrats Locaux de Santé 2ème génération, un outil permettant de garantir un accompagnement sur des communes prioritaires qui ont engagé une démarche active en santé.
- des associations : la CPAM conclut un certain nombre de conventions d'accès aux droits et aux soins avec le tissu associatif local pour détecter et accompagner les publics les plus vulnérables.

8/ L'engagement des bailleurs sociaux du territoire

- Participer à la mise en œuvre du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » et à ses instances de pilotage
- Concourir à l'amélioration de la tranquillité résidentielle et à la sûreté des sites, notamment via le dispositif d'abattement de TFPB
- Participer à l'observation du territoire et à la démarche évaluative
- Participer aux instances spécifiques de gouvernance de l'abattement de la TFPB et participer à l'élaboration de programmes d'actions en concertation avec les Villes, l'Etat et l'EPT, et en tenant compte des remontées des habitants, de manière à renforcer la qualité de service aux locataires et améliorer leur cadre de vie
- Favoriser l'implantation d'activités (relatives à l'économie sociale et solidaire, à l'insertion ou visant à renforcer l'offre commerciale) dans les locaux des organismes et accompagner les associations impliquées, dans leur recherche de locaux et/ou par le biais d'éventuels appuis financiers à leurs projets dans le cadre du dispositif d'abattement de TFPB, afin de favoriser le lien social et le vivre-ensemble
- Participer aux démarches de GUSP en QPV et/ou projets de gestion dans les quartiers NPNRU, en apportant une vigilance particulière aux enjeux liés à la transition écologique
- Participer aux dispositifs de pilotage stratégiques et opérationnels des NPNRU pour les bailleurs concernés
- Mettre en œuvre les objectifs de la Conférence Intercommunale du Logement, de la Convention Intercommunale d'Attribution et de la réforme des attributions pour favoriser la mixité sociale dans les QPV.

3.4 LA MOBILISATION DES CREDITS SPECIFIQUES, DU DROIT COMMUN, ET LE VOLET INVESTISSEMENT

Les financements octroyés dans le cadre du contrat doivent viser prioritairement des associations implantées localement, être priorisés sur les enjeux et axes identifiés dans le cadre de ce contrat, et maximisés les cofinancements publics et privés.

Les crédits de droit commun de l'ensemble des partenaires financeurs doivent être mobilisés en priorité sur les quartiers prioritaires.

Outil de référence technique, l'appel à projets annuel de l'Etat centralise les actions qui sollicitent un cofinancement au titre des crédits spécifiques de l'Etat sur le programme 147. Il permet de recenser une partie des projets proposés au bénéfice des habitants des QPV et grâce à une concertation des partenaires, de définir les leviers financiers à activer pour les mettre en œuvre :

- crédits de droit commun en fonction des compétences respectives des financeurs
- crédits spécifiques de la Politique de la Ville, tels que :
 - les crédits du programme 147 de l'Etat,
 - l'enveloppe politique de la ville de l'EPT et des communes,
 - l'enveloppe de soutien aux initiatives de proximité du Conseil Départemental,
 - l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs...

Une partie de ces financements sont mobilisables directement auprès de ces acteurs par le biais de leurs propres appels à projets (département du Val-de-Marne, CAF...), ou via des réunions partenariales (TFPB).

Les projets déposés doivent tenir compte des spécificités locales, être ancrés localement et revêtir principalement un caractère expérimental et novateur.

S'agissant des actions financées par l'État sur le programme 147, un minimum de 50% de conventions seront conclues sous forme de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) ciblant les associations de proximité et les programmes de réussite éducative, sauf circonstances locales particulières. Le fonctionnement des petites associations pourra être financé sur le programme 147 selon des conditions à définir.

Enfin, les dotations de l'État de soutien à l'investissement des collectivités locales portées par le programme 119 « concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » (dotation de soutien à l'investissement local et dotation politique de la ville pour les seules communes éligibles), le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et le fonds vert sont des leviers d'accélération et de territorialisation des politiques publiques. Ces crédits polyvalents et déconcentrés permettent de financer, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de ville, la rénovation des bâtiments publics, la création de services publics locaux, la mise en accessibilité des bâtiments publics, l'accès aux soins (maisons de santé), mobilité, entretiens des réseaux d'eau et d'assainissement, préservation du patrimoine, équipements sportifs...).

3.5 L'OBSERVATION DU TERRITOIRE ET LA DEMARCHE EVALUATIVE

Dans le cadre de cette nouvelle contractualisation politique de la ville, il est nécessaire de pouvoir construire en amont les démarches d'observation et d'évaluation et les inscrire dans le document de référence.

1/ L'observation du territoire

L'observation du territoire s'appuiera sur les compétences de la direction de l'observatoire de GPSEA et reposera sur la production de deux outils à différentes temporalités :

- Une production annuelle **d'un tableau de bord de quelques indicateurs socio-démographiques** qui sembleraient pertinents à suivre à l'échelle des quartiers prioritaires et des IRIS pour aider et objectiver le repérage des zones diffuses de fragilité économique et sociale nécessaires à l'adaptation annuelle des interventions. **L'indicateur de revenus** reprenant la méthodologie de l'Etat sera reprise dans cet outil afin de suivre l'évolution dans les quartiers.
 - Niveau de vie
 - ✓ Médiane du revenu disponible
 - ✓ Part des ménages imposés
 - ✓ Part de l'ensemble des prestations sociales dans le total des revenus
 - ✓ Taux de pauvreté au seuil de 60% du revenu disponible
 - Composition familiale des ménages
 - ✓ Population municipale
 - ✓ Part des familles monoparentales
 - ✓ Part des Allocataires mono-parent
 - ✓ Allocataires couples avec enfant(s)
 - ✓ Allocataires couples avec au moins 3 enfants à charge
 - Répartition de la population par âge
 - ✓ Part des femmes parmi la population
 - ✓ Part des personnes de 0 à 24 ans parmi la population
 - ✓ Part des personnes de 60 ans ou plus parmi la population
 - ✓ Part des personnes de 75 ans et plus parmi la population
 - ✓ Indice de jeunesse
 - Emploi
 - ✓ Taux d'emploi des 15-64 ans
 - ✓ Taux d'emploi des femmes 15-64 ans
 - ✓ Part des emplois à durée limitée dans les emplois

- ✓ Part des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans
- ✓ Part des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans

Les données sont disponibles chaque année selon le calendrier suivant :

- Données à la commune : juin 2024 (données du recensement 2021)
- Données à l'Iris : novembre 2024 (données du recensement 2021)
- Données au QPV :
 - ✓ Estimations démographiques : T1 2024 (données 2020)
 - ✓ Revenus, pauvreté, niveau de vie : T1 2024 (données 2021)
 - ✓ Demandeurs d'emploi : T3 2023 (données 2022)
 - ✓ Bénéficiaires des prestations légales versées par les CAF : T4 2023 (données 2022)

La livraison des indicateurs pourrait avoir lieu en juin de chaque année.

- Une **production de l'indice de vulnérabilité à 3 et 6 ans** afin d'observer l'évolution socio-démographique du territoire (échelle des IRIS).

La livraison de l'indicateur aura lieu en juin 2024, en juin 2027 (pour l'évaluation à mi-parcours), et juin 2029 pour la fin du contrat et l'élaboration du suivant.

L'Observatoire des Quartiers d'Habitat Social (OQHS) du Conseil Départemental sera également mobilisé pour travailler en complémentarité de l'observatoire du territoire. L'OQHS pourra mettre à disposition des données sur les quartiers, notamment ses analyses des données récoltées dans les structures départementales, ou encore via la réalisation d'études thématiques ciblées, pouvant être réalisées avec d'autres directions du Département ou via des collaborations avec des étudiants.

2/ La démarche évaluative du contrat

L'évaluation du contrat est obligatoire. Celle-ci se fera au fil de l'eau pour faciliter les possibilités d'amendement et d'adaptation des orientations et des priorités au regard des besoins évolutifs des habitants des quartiers. Ces propositions d'évolutions de cadre seront soumises à la validation du comité de pilotage.

Afin d'obtenir un référentiel évaluatif partagé par tous, il est important de se laisser le temps de sa construction. Associer en amont l'ensemble des acteurs à cette démarche est nécessaire à la bonne production de la mesure et la recherche de données quantitatives et/ou qualitatives intégrant l'avis des bénéficiaires. Il sera soumis à une validation du comité de pilotage en 2024.

La tenue d'un atelier interactif annuel ou semestriel regroupant l'ensemble des partenaires de la politique de la ville à l'échelle territoriale constituera par ailleurs l'un des principaux outils de cette démarche d'évaluation qualitative des actions et des pratiques. L'idée d'atelier(s) supplémentaire(s) en effectif plus réduit et sur une thématique plus resserrée sera également exploitée.

Le principe essentiel sur lequel la démarche évaluative se basera est donc une logique d'évaluation en continu et collaborative afin d'en faire un véritable outil de pilotage et d'aide à la décision. Ce qui signifie :

- Une inscription de la démarche sur toute la durée du contrat en associant toutes les parties prenantes ;
- Une définition des questions évaluatives qui offriront un repère tout au long de la vie du contrat ;
- Une construction collégiale d'indicateurs et d'outils collaboratifs ;
- L'organisation d'une alimentation en continu des indicateurs via l'implication régulière de tous les partenaires signataires ;
- Un échange annuel relatif à l'évaluation et au recueil de données lors d'un comité de pilotage.

L'évaluation pourrait porter sur 3 aspects :

- Les engagements et le suivi financier
- Les objectifs généraux et spécifiques du contrat, y compris les aspects de gouvernance et de concertation.
- Certaines actions choisies dans chaque thématique.

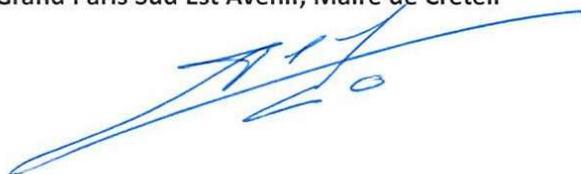
Sucy-en-Brie, le 3 décembre 2024

Monsieur le Préfet du Val-de-Marne



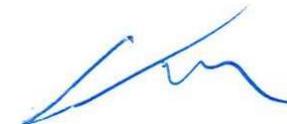
Etienne STOSKOPF

Monsieur le Président de
Grand Paris Sud Est Avenir, Maire de Créteil



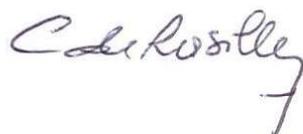
Laurent CATHALA

Monsieur le Président du Conseil
Départemental du Val-de-Marne



Olivier CAPITANIO

Monsieur le Maire
d'Alfortville



Luc CARVOUNAS

Monsieur le Maire de
Boissy-Saint-Léger



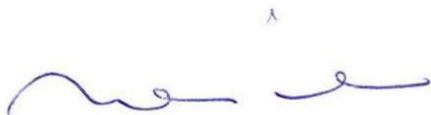
Régis CHARBONNIER

Monsieur le Maire de
Bonneuil-sur Marne



Denis OZTORUN

Monsieur le Maire de
Chennevières-sur-Marne



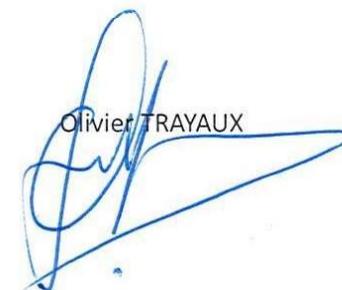
Jean-Pierre BARNAUD

Madame le Maire de
Limeil-Brévannes



Françoise LECOUFLE

Monsieur le Maire de
Sucy-en-Brie



Olivier TRAYAUX

Madame la Directrice académique des
services départementaux
de l'Éducation Nationale

Pour la Rectrice et par délégation
Le directeur académique adjoint
de la direction des services départementaux
de l'Éducation Nationale du Val-de-Marne



Olivier CREZES
Anne-Marie BAZZO

Monsieur le Directeur général de
la Caisse Primaire d'Assurance
Maladie du Val-de-Marne



Frantz LEOCADIE

Monsieur le Directeur de la
délégation départementale de
l'Agence Régionale de Santé

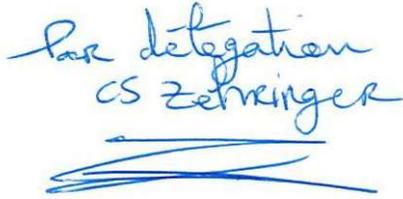
Agence Régionale de Santé Ile-de-France
Le directeur adjoint
de la délégation départementale du Val-de-Marne



Dr Mathieu BOUSSARIE
Éric VECHARD

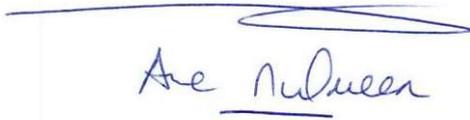
Monsieur le Directeur général de
la Caisse d'Allocations familiales
du Val-de-Marne

Par délégation
CS Zehringer



Robert LIGIER

Madame la Directrice territoriale
Ile de France
de la Caisse des dépôts et consignations



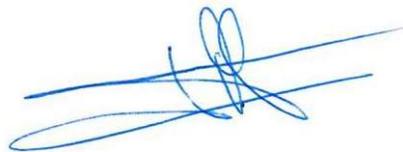
Anne MC QUEEN

Monsieur le Responsable création et
entrepreneuriat IDF de
BPI France



Gildas BREHIER

Monsieur le Directeur territorial
de France-Travail du Val-de-Marne



Gérald MAROL

Madame la Directrice des centres
EPIDE de Montry et Brétigny-sur-Orge

P10



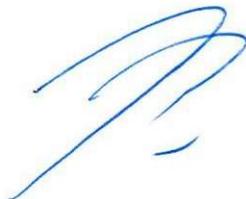
Marie-José GALAS

Madame la Directrice territoriale
de Batigère



Adeline ROUX

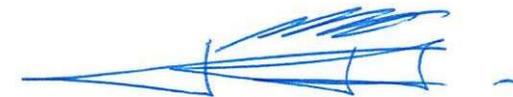
Madame la Directrice territoriale
de CDC Habitat - Adoma



Noémie SIKORA

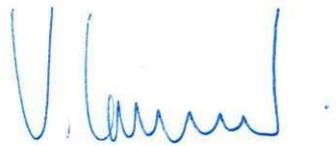
Monsieur le Directeur territorial
de CDC Habitat

Monsieur le Directeur
général de
Créteil-Habitat Semic



Franck JAHANDIER

Monsieur le Directeur territorial
d'ICF Habitat La Sablière



Ulric CAMAN

Monsieur le Directeur territorial
d'Immobilière 3F



Christophe LEROUX

Monsieur le Chargé de
développement social et urbain
de Logial-Coop



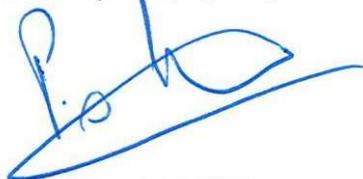
Fabrice NICOLAS

Madame la Directrice territoriale
de Paris Habitat



Nora MOKRANI

Monsieur le Directeur de la relation
clients particuliers
du Groupe Polylogis-LogiReP



Franck BAGUET

Monsieur le Directeur de la clientèle
et de l'habitat de RATP Habitat



Christophe ETRONNIER

Monsieur le Directeur général de la
SA HLM Résidences logements
des fonctionnaires

Monsieur le Directeur
départemental de Seqens

Jean TRIBOUT

Monsieur le Directeur général
de Valophis Habitat

Farid BOUALI

Monsieur le Directeur général de
1001 Vies Habitat
1001 VIES HABITAT
Direction Territoriale Métropole Grand Paris
28, avenue Jean Lolive
CS 10085
93507 PANTIN Cedex

Gilles BADARIOTTI

LISTE DES ANNEXES

- Les engagements du Département du Val-de-Marne
- La convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties